


Fr
9070
7



cf. Ami de la Relig. t. 35 - p. 304.

VIE

DE MESSIRE

ANTOINE-ÉLÉONORE-LÉON LECLERC DE JUIGNÉ.

AVIS.

Les Séminaires de Châlons et de Paris ayant été le premier objet de la sollicitude pastorale de M. de Juigné, nous continuons à leur destiner le produit de cet Ouvrage, qui sera recueilli et remis par M. Le Clere, Imprimeur, à MM. les Évêques.



An.e Elé.e Léon Le Clerc de Juigné

Sacré Evêque de Chalons le 20 avril 1764.
Nommé Archevêque de Paris, Duc et Pair de France
le 23 décembre 1781.

D

et de Msr. l'Archevêque de Paris.
1823.

Sacré Evêque de Chalons le 20 avril 1764.
Nommé Archevêque de Paris, Duc et Pair de France
le 23 decembre 1781

D

VIE

DE MESSIRE

ANTOINE-ÉLÉONORE-LÉON

LECLERC DE JUIGNÉ,

ARCHEVÊQUE DE PARIS, DUC ET PAIR DE FRANCE, ET ANCIEN ÉVÊQUE DE CHALONS-SUR-MARNE;

PAR M. L'ABBÉ LAMBERT,

Ancien Secrétaire intime du Prélat, Grand-Vicaire, Membre du Comité des secours, et Agent de la Correspondance des Bourbons en Angleterre; Archidiacre de Champagne (Reims et Châlons) Vicaire-Général et Chanoine de Meaux, Membre associé correspondant de la Société d'agriculture, commerce, sciences, arts et belles-lettres du département de la Marne.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée de Pièces justificatives et d'une Notice sur la conduite de la Nation angloise envers les Émigrés françois pendant la révolution, suivie d'Anecdotes curieuses et intéressantes, etc. etc. etc., pour servir à l'histoire des temps.

A PARIS,

Chez AD. LE CLERE, Imprimeur de N. S. P. le Pape, et de Mgr. l'Archevêque de Paris.

1823.

PRÉFACE.

Depuis la mort de M. de Juigné notre intention a toujours été de donner sa Vie, et aussitôt que nous apprîmes que la société d'agriculture, commerce, sciences, arts et belles-lettres du département de la Marne, eut mis au concours (en 1816 et années suivantes) son éloge, comme évêque de Châlons et l'un des fondateurs de l'ancienne Académie, nous nous proposâmes de saisir cette occasion de payer un juste tribut à la mémoire de ce prélat, si universellement regretté.

Mais, péniblement contrarié, soit par des occupations auxquelles nous ne pouvions nous soustraire, soit par une trop longue maladie, soit par le retard

éprouvé dans le recouvrement d'un grand nombre d'écrits, de notes, de correspondances, de renseignemens, que, dans tous les temps, nous avons conservés avec un soin scrupuleux, et que nous avions été contraint, par les circonstances, de laisser hors de France, soit enfin parce que nous avons cru devoir ne pas nous contenter d'un simple éloge ou d'une courte notice, nous n'avons pu répondre dès-lors au vœu de l'Académie, auquel personne n'avoit satisfait, et nous acquitter d'une dette sacrée qu'exigeoient l'attachement et la reconnoissance envers un prélat qui, pendant près de trente ans, a daigné nous honorer de son estime et de sa confiance la plus intime.

Aussitôt que nos occupations nous l'ont permis, nous nous y sommes livré avec d'autant plus d'empressement, qu'en cédant au vœu de l'Académie,

nous avons aussi répondu à celui de Mme. la marquise de Juigné (1).

Un sujet aussi intéressant auroit demandé une plume plus exercée que n'est la nôtre. Il auroit été digne de l'inappréciable traducteur de la Vie des Saints, de Butler. Aussi, en représentant M. de Juigné dans toutes les circonstances de sa longue existence, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, nous avons suivi, à

---

(1) Quoique la vie de tout homme en place rentre de droit, au moment de sa mort, dans le domaine de l'historien (le baron de Staël-Holstein), cependant quelqu'un nous ayant dit qu'il croyoit que la famille de Juigné avoit prié une des premières plumes du clergé de France de donner cette Vie (ce que personnellement nous eussions bien désiré pour l'intérêt du sujet), nous fîmes le voyage de Paris, et, par convenance, nous crûmes devoir aller, le 28 avril 1820, chez Mme. la marquise de Juigné, et lui faire part de nos dispositions; elle les approuva, nous dit que personne n'avoit été invité à la donner, et qu'elle seroit très-flattée de l'avoir de notre main. Elle nous fit même engager par un de MM. les grands-vicaires de Paris, de la donner au plus tôt.

l'exemple de l'abbé Godescard, la marche historique, comme la plus naturelle et la plus simple.

Nous ne pouvons que regretter dans cette circonstance de n'avoir ni la plume, ni le génie de ces panégyristes éloquens, brillans et fleuris, dont nous sommes bien certainement les premiers admirateurs, de ces peintres adroits qui savent si bien grouper à volonté, et qui, pour faire valoir leur sujet, ont l'art merveilleux de multiplier les personnages dans leur tableau. Quant à nous, nous n'avons eu que notre héros chrétien en vue; pour l'élever, nous n'avons point emprunté; et pour le peindre, nous n'avons cherché qu'à employer sous notre pinceau le ton et les couleurs qui lui étoient naturels (1). Enfin, le flambeau

(1) Qu'il nous soit permis de citer à cette occasion le jugement porté par un des membres les plus distingués

de la vérité a seul guidé notre plume et éclairé nos pas. Nous avons rapporté les faits sans réflexions, mais aussi nous les avons représentés sans déguisement; et si ces faits, rapportés avec la plus grande simplicité, sont le plus souvent des éloges, on ne pourra pour cela nous suspecter de flatterie.

Rien de plus commun aujourd'hui que d'outrer les éloges des morts, et d'agrandir leur réputation, fusse même aux dépens de la vérité, et l'on peut dire que la nécrologie n'est souvent que l'art de flatter les vivans; mais nous ne craignons pas d'être taxé d'exagération, quand, en donnant la Vie de M. de Jui-

---

de l'Académie, et président de la commission pour examiner l'ouvrage.

Châlons, ce 11 mars 1821.

« J'ai lu, Monsieur et cher Collègue, votre excellent » Ouvrage. Il est dans le ton et avec la vraie couleur » qui conviennent à un sujet si digne de nos respects et » de nos applaudissemens; tout dans votre composition » respire la piété et la dignité que l'on attendoit dans » l'éloge d'un sage et d'un saint ».

gné, nous l'avons représenté comme un prélat d'une vie innocente et sans reproche, comme un sage et un saint qui a édifié et embaumé de toutes ses vertus tous les lieux qui l'ont connu, et où sa mémoire est encore en bénédiction. *Defunctus adhuc loquitur* (1).

Quoi qu'il en soit, nous jouissons déjà de la récompense que tout auteur puisse ambitionner, celle de voir notre travail approuvé (2), puisque cette Vie a été jugée digne d'être a été présentée au Roi, et agréée par Sa Majesté avec bonté et bienveillance, ainsi que par la cour de Rome, où M. de Juigné, comme

---

(1) Du fond de son tombeau, il nous parle encore. *Hebr. ch. 11, ℣. 4.*

(2) Il est de règle que les ouvrages présentés au Roi soient soumis à une inspection préalable, et cette règle est inviolablement suivie et ne souffre point d'exception. (Lettre de M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du Roi, datée des Tuileries, le 24 mars 1821.)

a bien voulu nous le dire Mgr. le nonce, étoit en odeur de sainteté; publiée avec éloge par le président de la chambre des députés, qui en a ordonné la mention honorable au procès-verbal et le dépôt à la bibliothèque; enfin, couronneé par l'Académie qui l'avoit provoquée, et qui a admis l'Auteur au nombre de ses membres associés correspondans, d'après le rapport fait par une commission qu'elle avoit nommée pour l'examiner et la juger. Cette distinction est honorable de la part d'un corps, qui, sait apprécier les vertus du respectable et regretté prélat.

Cependant, et nous ne l'avons pas vu sans intérêt, des libraires de ces villes heureuses qui ont su conserver dans sa primitive pureté la religion de nos pères, nous ont demandé cette Vie, pour la faire imprimer à leurs frais, et être distribuée en prix aux élèves des maisons d'éducation.

Des personnes, surtout celles qui ont connu plus particulièrement nos relations avec M. de Juigné, nous ont observé que cette Vie leur avoit paru trop abrégée; qu'elle laissoit au lecteur intéressé et curieux beaucoup à désirer; qu'un historien fidèle ne devoit négliger rien de ce qui pouvoit, soit directement, soit indirectement, avoir quelque rapport avec son héros; que, d'après les preuves authentiques que nous possédons, nous n'aurions pas dû taire certains faits intéressans, ainsi que les circonstances qui les ont accompagnés; qu'enfin nous aurions pu et dû nous étendre bien davantage.

Nous savons qu'en voulant trop abréger, on néglige quelquefois des développemens utiles et nécessaires. Tout intéresse dans la vie d'un sage et d'un saint, surtout quand les circonstances où la Providence l'a placé rehaussent l'éclat de ses vertus; alors il n'est point de dé-

tail de sa vie, soit privée, soit publique, qui n'attache, qui n'instruise, qui n'édifie. Il nous sera facile, et nous nous ferons un devoir de satisfaire et de répondre, par des pièces justificatives, aux objections qui nous ont été proposées, et aux observations inopinées que la première édition de cette Vie a fait naître, et qui ne servent qu'à prouver de plus en plus l'intérêt précieux qu'on y attache. Nous le ferons avec d'autant plus d'empressement, que tout doute, s'il n'étoit levé, ruineroit la confiance que doit mériter cet ouvrage; nous le ferons, parce que tout historien doit compte, non-seulement à ses contemporains, mais encore à la postérité. Enfin nous le ferons, parce que ce ne pourra être qu'à la louange, à la gloire et à l'honneur du pontife dont nous célébrons la mémoire. Or, notre but principal en donnant cette Vie, et en répondant au vœu de l'Académie, qui en a provoqué la

publication, a été, non pas de chercher une vaine gloire, mais d'honorer à la fois le corps épiscopal et les diocèses de Paris et de Châlons, que M. de Juigné a édifiés par ses vertus, et le clergé qu'il a gouverné avec tant de zèle et de sagesse.

Loin donc de nous affliger des observations et des critiques dont cette Vie a été l'objet, nous nous en félicitons au contraire, parce qu'elles nous fournissent l'occasion d'y répondre, et que c'est par des controverses que souvent l'on comprend la nécessité de donner des éclaircissemens, et de dire ce que l'on avoit cru devoir taire. D'ailleurs, la cause que nous soutenons est trop belle pour devoir craindre aucun adversaire, et les armes que nous employons nous répondent d'avance de la victoire.

Quelques-uns de nos lecteurs trouveront peut-être mauvais que nous parlions de nous; mais le sujet nous auto-

rise, nous force même à nous mettre souvent en scène pour corroborer les preuves. Nous avons grand soin d'ailleurs de mêler à ce qui nous concerne personnellement des faits d'un intérêt général.

La nation angloise avoit pour M. de Juigné l'opinion la plus avantageuse et la vénération la plus grande. Elle le lui prouva constamment par une générosité et une munificence particulières. Nombre de faits se liant naturellement avec la vie de ce prélat, nous nous sommes fait un devoir de payer à cette île hospitalière le tribut d'une juste reconnoissance. Il est d'ailleurs dans l'intérêt de tant de malheureux émigrés de rappeler, de transmettre à la postérité ce que cette nation a fait pour eux. La reconnoissance a été imaginée en faveur des malheureux et pour multiplier les bienfaits, et elle est si naturelle à l'homme, qu'il n'y a point de vice dont l'on souffre

plus impatiemment le reproche que le vice d'ingratitude. C'est d'après ces motifs et la position où se trouvent à leur tour les malheureux émigrés espagnols, victimes de leur dévoûment à Dieu et à leur Roi, que nous nous sommes décidé à donner la Notice qui suivra cette Vie. Cependant, et nous devons l'avouer, nous n'aurons pas le mérite d'avoir été les premiers à rappporter plusieurs faits. Quelques-uns ont été déjà cités dans des feuilles périodiques, particulièrement dans *l'Ami de la Religion et du Roi*, qui s'exprime ainsi : « Il seroit à désirer » de voir recueillir cette suite de faits » intéressans ».

Nous acquittons d'autant plus volontiers cette dette du cœur, que les places et les fonctions que nous avons remplies pendant de longues années, la confiance dont nous avons été honoré, nous ont mis à même d'étudier, de connoître et de juger sainement cette nation in-

comparable sous le rapport de la générosité, comme le dit lui-même dans ses lettres M. de Juigné, rempli d'admiration et de reconnoissance.

Nous avons pensé faire grand plaisir à ceux qui s'intéressent à la mémoire de M. de Juigné, en plaçant à la tête de sa Vie son portrait fidèle.

Enfin, nous désirons que cette nouvelle édition puisse accroître l'intérêt en faveur des séminaires, auxquels nous en destinons toujours le produit.

PIUS PP. VII.

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. — Redditæ sunt nobis tuæ Litteræ die decimâ-secundâ aprilis, datæ unà cum exemplo libri de Vitâ Parisiensis olim Archiepiscopi de Juigné, à te nuper exarati. Benigno animo excepimus donum hoc tuum, et opus ipsum per intervalla illa temporis legere non omittemus, quæ vacua nobis relinquent multiplices, in quibus pro munere nostro distinemur, occupationes. Gratulamur tibi quòd, si quid pecuniæ venundatus hic liber attulerit, illud decreveris in utilitatem seminariorum impendere, quod et charitatem tuam et studium in Ecclesiam mirificè probat.

Interea cum paternâ charitate tibi apostolicam benedictionem impertimur.

Datum Romæ, apud Sanctam-Mariam-Majorem, die decimâ-octavâ julii anni 1821; Pontificatûs nostri, anno vigesimo-secundo.

Raphael Mazio, *SSmi Domini ab Epistolis latinis.*

PIE VII, SOUVERAIN PONTIFE.

Très-cher fils, salut et benédiction apostolique. — On nous a remis votre lettre, datée du 12 avril, avec un exemplaire du livre que vous avez récemment composé sur la Vie de M. de Juigné, ancien Archevêque de Paris. Nous avons reçu avec plaisir ce présent de votre part, et nous ne manquerons pas de lire l'ouvrage, même pendant les intervalles de temps que pourront laisser à notre disposition les nombreuses occupations auxquelles nous sommes attachés par notre charge. Nous vous félicitons d'avoir consacré au profit des séminaire le produit de la vente de votre livre; ce qui atteste singulièrement votre charité et votre zèle pour l'Eglise.

Sur ce, nous vous donnons avec une charité paternelle la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 18 juillet de l'an 1821, de notre pontificat le vingt-deuxième.

Signé, Raphaël Mazio, *secrétaire de N. S. P. le Pape pour la correspondance latine.*

Scellé du sceau papal.

A notre cher fils Lambert, à Paris.

Châlons, le 30 juin 1821.

Le Secrétaire de la Société d'agriculture, commerce, sciences, arts et belles-lettres du département de la Marne;

A M. l'Abbé LAMBERT, *Vicaire-Général.*

MONSIEUR,

C'est avec un vif intérêt que la société d'agriculture de la Marne a reçu l'hommage que vous lui avez fait de la Vie de M. de Juigné, prélat qui a laissé à Châlons, et surtout dans le sein de l'ancienne Académie de cette ville, un long et touchant souvenir. Il vous appartenoit à vous, Monsieur, plus qu'à tout autre, de retracer les faits principaux d'une vie toute entière employée au bien public et à l'édification des hommes.

La société, qui tient à honneur de s'adjoindre les lumières d'une personne aussi distinguée que le digne secrétaire de celui dont elle avoit provoqué l'éloge historique, vous a, Monsieur, admis au nombre de ses membres associés correspondans.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite considération,

Monsieur et Collègue,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

Signé, CAQUOT.

VIE

DE MESSIRE

ANTOINE-ÉLÉONORE-LÉON LECLERC DE JUIGNÉ,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

CHAPITRE PREMIER.

M. de Juigné naquit à Paris, le 2 novembre 1728, d'une de ces anciennes familles (du Maine) où les vertus et la piété, non moins héréditaires que la noblesse, lui prêtent comme une nouvelle et plus touchante illustration. La lumière la plus pure éclaira dès le berceau la raison naissante de M. de Juigné, et la religion fut, dès sa tendre enfance, sa principale étude.

A peine avoit-il six ans lorsqu'il perdit le marquis de Juigné, son père, colonel du régiment d'Orléans, et tué en 1734, à la bataille de Guastalla.

Il fit ses humanités et sa philosophie au collége de Navarre, et entra au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, d'où il ne sortit que pour s'agréger à la société des théologiens de Navarre, où il fit son cours de licence, dont il fut un des premiers, et prit ses degrés.

Déjà on remarquoit dans le jeune de Juigné une maturité de jugement, un esprit de piété, une simplicité de mœurs, une candeur de caractère, une modestie rares, auxquelles se joignoient une application à tous ses devoirs et une droiture peu communes.

Ces qualités lui concilièrent l'estime et l'amitié particulièrement de M. de Bezons, son parent, évêque de Carcassonne. Il le jugea digne de sa confiance, et le fit son grand-vicaire. C'est sous ce

digne et vertueux prélat qu'il commença l'étude de l'épiscopat, et qu'il apprit à connoître et à juger les difficultés de l'administration diocésaine.

Il eut bientôt à courir une autre carrière; il fut nommé agent-général du clergé en 1760, et remplit, avec éloge, cette charge importante. A l'agence étoit attaché le soin de tous les intérêts et de toutes les affaires ecclésiastiques. Cette gestion duroit cinq ans; mais cessoit, si, pendant son cours, l'agent étoit nommé à un évêché. Elle ne faisoit que commencer pour l'abbé de Juigné, lorsqu'on lui proposa l'évêché de Comminges; il s'excusa, et préféra de continuer ses honorables travaux.

Les succès qu'il obtint dans l'exercice de toutes ses fonctions l'appelèrent de nouveau à l'épiscopat. Mais avant de suivre M. de Juigné sur les siéges de Châlons et de Paris, et d'entrer dans les détails de son administration pastorale,

il ne sera pas indifférent de retracer les principales qualités de sa personne extérieure, de son caractère et de son esprit.

M. de Juigné, du côté des dons de la nature, étoit des plus favorisés. Grand, bien fait, il étoit doué d'un port majestueux, d'un air de noblesse et de modestie, d'une figure douce, aimable, prévenante, faite pour plaire à tous. Une gravité sainte s'allioit sur son front à une douce sérénité. Ses yeux annonçoient la sincérité de ses sentimens ; l'affabilité qui respiroit dans ses paroles manifestoit la bonté de son cœur.

Passionné pour la justice, portant jusqu'au dernier scrupule le respect pour la vérité, d'une loyauté à toute épreuve, et à laquelle on ne pouvoit rien reprocher, si ce n'est peut-être cet excès de franchise dont les blessures sont salutaires à celui même qui s'en plaint, et qui, supposant dans l'ame une parfaite

droiture, finit toujours par augmenter son estime et sa confiance. Aussi sa langue étoit-elle l'interprète de son cœur, et toutes ses paroles portoient-elles l'empreinte de la sincérité. Ses promesses étoient inviolables. (Il disoit souvent : « Je ne sais pas comment on peut » promettre ce qu'on ne peut et ce que » l'on n'a pas envie de tenir. Je suis » toujours surpris de voir un honnête » homme se permettre de tromper l'es- » poir des malheureux solliciteurs ».) De là cette confiance sans bornes qu'on avoit en lui : la droiture, dont il faisoit profession, le rendoit supérieur à toutes les considérations humaines. Il refusoit avec force ce qui étoit injuste ou contraire aux règles ; mais il accompagnoit ce refus de tant de douceur, qu'on finissoit par être de son avis.

On s'apercevoit, à son air et à tout l'ensemble de sa conduite, qu'il marchoit constamment en la présence de Dieu ;



qu'il conversoit habituellement avec Dieu, afin de rendre plus utiles ses entretiens avec les hommes. Aussi sa société étoit-elle douce et aimable, sa conversation utile et agréable, ses manières toujours engageantes et affectueuses. On ne pouvoit jamais se séparer de lui, que satisfait et édifié.

Il suffisoit d'avoir quelque rapport avec lui, pour avoir bien des occasions d'admirer l'étendue de ses lumières, la solidité de son esprit, l'ardeur de sa charité, de sa foi et de sa piété.

Quelle amitié plus sûre ? quelle intimité plus aimable ? Non-seulement chéri, mais révéré, même avant l'âge qui commande la vénération, sa nombreuse famille, tous ses amis le prenoient pour modèle ; il devenoit leur guide, leur appui, leur conseil, et son opinion faisoit toujours autorité.

Ses domestiques même, qu'il regardoit, qu'il traitoit comme ses enfans, lui

étoient aussi attachés que ses amis. Aussi n'en changeoit-il presque jamais. Les bons maîtres font les bons domestiques. Ils ne peuvent résister aux exemples de piété et de religion qu'ils ont continuellement sous les yeux.

Sa vie, dans tous les temps, a été occupée et réglée. Jamais rien n'a pu interrompre les heures de ses exercices de religion.

Il joignoit à la plus heureuse mémoire l'amour des études graves, et le goût de la bonne littérature. Il possédoit parfaitement le grec : la Bible étoit sa lecture favorite ; il la savoit par cœur ; et, quelque passage qu'on lui citât, il en indiquoit sur-le-champ le livre, le chapitre et le verset.

Les maux de tête, les migraines auxquels il étoit souvent en proie, ne lassèrent pas un seul instant sa patience, ni n'altérèrent sa sérénité. Dans ses douleurs aiguës, nous l'avons souvent en-





tendu dire, comme saint Augustin : *Domine, nunc ure, nunc seca, modo in æternum parcas.*

Personne, ainsi que l'on verra dans la suite de sa vie, n'a porté plus loin son amour, sa charité pour les pauvres. Les malades, les vieillards, les familles ruinées, trouvoient en lui un soutien, un père, et ses libéralités abondantes répondoient à sa tendre piété.

Rien ne gagne les cœurs avec autant d'efficacité qu'une charité sans borne, qu'une douceur inaltérable. Or cette vertu faisoit le caractère distinctif de M. de Juigné. Elle brûloit dans son cœur, elle paroissoit dans ses paroles, elle éclatoit dans ses mœurs, elle le conduisoit dans ses fonctions, elle le formoit, elle l'animoit pour toutes sortes de bonnes œuvres. Aussi, sévère pour lui-même, combien n'étoit-il pas indulgent pour les autres? toujours porté à excuser et à pardonner leur fragilité.

Nous allons en citer quelques exemples.

Quelques membres de son conseil de Paris, entre autres M. l'Off...., encore jeune, s'étant permis un jour de lui faire des observations sur son indulgence pour les coupables, il répondit, à l'exemple de saint François de Sales, et avec la même douceur : « Mon cher Monsieur, » s'il y avoit quelque chose de meilleur » que la douceur, Dieu nous l'auroit » appris ; mais il ne nous recommande » que deux choses, d'être doux et hum- » bles de cœur ; et j'imiterai, le plus que » je pourrai, la vertu dont notre divin » Maître nous a donné lui-même l'exem- » ple, et dont il fait un si grand cas ». Aussi, avec ces principes de sagesse et de modération, personne plus que M. de Juigné n'a su faire goûter et aimer la religion.

La vertu croit difficilement au mal. Quelqu'un de ses prêtres lui étoit-il dénoncé, il donnoit d'abord peu de foi

à la dénonciation. Il prenoit avant d'agir tous les moyens de ne pas être trompé. Il s'informoit de la vie, des mœurs et de la doctrine du dénonciateur. S'il ne méritoit pas par lui-même une grande confiance, la dénonciation restoit comme non-avenue. Si le dénoncé étoit estimé coupable, il l'appeloit près de lui; il le recevoit comme le père de l'enfant prodigue, il lui adressoit des paroles de douceur, de paix et de charité, il lui ouvroit son cœur avec une tendresse inexprimable, il obtenoit aisément du coupable l'aveu et le repentir, et la faute sans récidive étoit souvent une faute heureuse : *Felix culpa.*

Il inspiroit tant de confiance que, lorsque ses ecclésiastiques, et même ses diocésains, avoient entre eux quelques différends, ils s'empressoient de s'adresser à lui, et, en présence de cet ange de conciliation, le traité de paix étoit bientôt conclu.

Parmi des milliers de traits, nous en citerons encore un, pour prouver combien la vertu et la douceur ont de force sur les esprits et sur les cœurs.

A la première ordination que fit à Paris M. de Juigné, il se trouva plusieurs ordinans d'une naissance distinguée. Le prélat s'aperçoit que l'un d'eux, (l'abbé de B......) étoit distrait; il lui dit avec sa douceur ordinaire : « M. l'abbé, » nous sommes, vous et moi, en la pré- » sence de Dieu : vous allez recevoir le » sacerdoce ». Ce regard céleste, ce peu de mots, suffisent et frappent si vivement l'esprit et le cœur de l'ordinand, qu'il fut constamment, pendant tout le temps de l'ordination, le plus recueilli et le plus édifiant de tous, et, après l'ordination, il alla se jeter aux pieds de Mgr., en lui disant : « Ce coup-d'œil » angélique restera toute ma vie gravé » dans mon ame ».

M. de Juigné étoit naturellement ti-

mide, surtout avec ceux qu'il ne connoissoit pas. Extrêmement humble et modeste, il se méfioit de lui-même, il craignoit de se tromper, de se compromettre, de manquer à quelques procédés. Ce défaut naturel, qu'il ne pouvoit vaincre, ne permettoit pas toujours de le juger assez sainement, et de l'apprécier autant qu'il le méritoit.

C'est surtout lorsqu'il parloit en public que sa timidité se laissoit remarquer; mais il n'en disoit pas moins de sages et pieuses paroles, et il les disoit avec cette affabilité qui ajoute tant de prix aux moindres discours, avec cette douce persuasion qui couloit de ses lèvres. Il est à regretter de ne pas avoir les instructions qu'il a données dans le cours de ses visites pastorales, et qui étoient toujours analogues à la circonstance; elles auroient ajouté au précieux recueil de ses Lettres et Mandemens échappés à la destruction des temps : mais il

parloit le plus souvent d'abondance, et sa modestie s'est toujours refusée aux demandes qui lui ont été faites de ses discours écrits.

Ceux dont le caractère, les sentimens et les opinions n'étoient pas aussi modérés, et qui ont jugé M. de Juigné sur les apparences, et surtout d'après la différence immense de caractère qui existoit entre lui et M. de Beaumont, son prédécesseur, se sont permis de le taxer de foiblesse, ont eu le plus grand tort. M. de Juigné étoit prudent et sage. Il savoit douter et mûrir ses décisions, et, pour ne pas s'exposer à revenir sur ses pas, il ne précipitoit rien; mais il savoit aussi allier au besoin une fermeté inébranlable à sa douceur naturelle.

« Après la sainteté de vie, disoit-il, » il n'y a point de qualité plus néces» saire à un évêque que la prudence, » parce qu'elle dirige toutes les vertus

» et la charité même, et que, selon le
» langage de saint Bernard, qui l'ap-
» pelle l'abbesse de toutes les vertus, elle
» les conduit toutes, elle fait trouver ce
» milieu en quoi elles consistent; elle
» sait apporter un juste tempéramment
» à la charité même, et empêcher que
» quelquefois sa ferveur ne dégénère
» en une chaleur indiscrète. Que pour
» gouverner les hommes, ajoutoit-il,
» elle est tellement nécessaire, que Sa-
» lomon ne demande pas autre chose
» à Dieu, ainsi que nous le voyons dans
» les livres de la Sagesse : « C'est par la
» prudence que les rois règnent, et que
» les législateurs font des lois justes ».
» (*Prov. 8.*)

Mais, si M. de Juigné étoit si bien pénétré de la nécessité de la prudence dans un évêque, il n'ignoroit pas qu'une fermeté inébranlable n'étoit pas moins nécessaire, et il savoit allier au besoin l'une à l'autre. « Il étoit également rem-

» pli de la force de l'esprit du Seigneur,
» de sa justice et de sa vertu, pour an-
» noncer à Jacob son crime, et au peu-
» ple d'Israël son péché ». (*Miché*, 3.)
Pour s'en convaincre, il suffit de lire ses Mandemens, sur lesquels nous reviendrons.

Enfin, doué de tant de vertus, M. de Juigné sembloit appartenir à un autre siècle, rappeler des jours meilleurs et des temps plus heureux pour la religion.

Suivons-le sur les siéges de Châlons et de Paris, et nous verrons qu'il fut, sans contredit, un des prélats les plus édifians, les plus zélés et les plus charitables.

CHAPITRE II.

M. de Juigné à Châlons.

En 1763, le diocèse de Châlons perdit, dans M. de Choiseul, un prélat justement regretté.

M. de Juigné, âgé de trente-six ans, lui succéda le 29 avril 1764.

M. de Choiseul avoit fait aimer la religion par une charité sans bornes, une régularité toujours exemplaire, une attention soutenue à maintenir la majesté du culte extérieur; M. de Juigné suivit un plan semblable de conduite, et même y ajouta de nouveaux bienfaits.

M. de Juigné connoissoit les égards, les procédés. Il avoit aussi cet esprit de justice et d'humilité qui portent un prélat à s'acquitter de tout ce qu'il doit à la mémoire de son prédécesseur.

Tout

Tout en parlant de lui-même avec la plus grande modestie, il fit l'éloge mérité de M. de Choiseul; il continua ses aumônes, et les pauvres n'eurent plus à regretter le père qu'ils avoient perdu.

A son arrivée dans son diocèse, M. de Juigné y trouva des difficultés occasionnées par l'ascendant que le jansénisme avoit pris sous ses prédécesseurs. Il se crut obligé d'interdire, même d'expulser, quelques prêtres discoles. Ensuite, il ne s'occupa plus que du bien qu'il avoit à faire.

Il s'empressa de faire ses visites pastorales, et de prendre connoissance de toutes les parties de son diocèse. Bientôt il en connut tous les ecclésiastiques; il les recevoit avec bienveillance, étoit toujours prêt à les écouter et à entrer avec eux dans les moindres détails sur ce qui concernoit le bien des paroisses, le salut des ames, et les secours à porter où il en étoit besoin.

Il observoit rigoureusement la loi de la résidence. Il sortoit rarement de son diocèse, et seulement pour des raisons de nécessité ou d'utilité générale.

Plein d'amour pour son troupeau, il ne s'occupoit que de son avantage. Il regardoit tous ses diocésains comme ses enfans; il vivoit avec eux comme leur père; il compatissoit à leurs besoins; comme le grand apôtre, il se faisoit *tout à tous*, et sa douceur inaltérable gagnoit tous les cœurs.

On reconnoissoit sans cesse à son extérieur cette piété humble et austère, cette piété attendrissante, dont les caractères étoient aussi diversifiés que les circonstances où elle étoit obligée de paroître; ce majestueux recueillement qu'il portoit sur ses traits comme dans son ame, aux cérémonies publiques, et qui faisoit place à l'expression d'une bonté fervente dans les audiences qu'il donnoit à ses diocésains.

Rien de plus frugal que sa table, rien de plus modeste que ses meubles et ses habillemens (1). Un témoin oculaire considéroit un jour les toiles qui couvroient les fauteuils du prélat; quelqu'un dit alors à cette personne: « Vous croyez » peut-être que ces toiles sont employées » pour garantir les fauteuils de la pous- » sière? Hé bien! point du tout; c'est » principalement afin qu'on ne voye » point leur désastre ». C'étoit dans une telle simplicité que la charité trouvoit des fonds inépuisables pour soulager les malheureux.

Il nous seroit difficile de détailler ici tout ce que ce zélé et charitable prélat a fait en leur faveur. Voyant que les incendies étoient très-fréquens en Champagne, ce charitable prélat établit un bureau de secours pour ceux qui les

(1) *Habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti sumus.* (Ep. à Tim., ch. VI, ℣. 8.)

éprouveroient; et, non content d'ouvrir sa bourse et celle des autres aux victimes des incendies, lui-même accouroit aussi pour les éteindre.

En 1776, à dix heures du soir, un courrier vient lui annoncer qu'un incendie violent dévoroit Saint-Dizier, ville distante de Châlons de douze ou quatorze lieues. Le prélat, après avoir épuisé les bourses de MM. ses frères, qui étoient alors à Sarry avec lui, et pris tout l'argent des domestiques pour grossir ses ressources personnelles et distribuer de plus abondans secours aux incendiés, se porte avec la plus grande célérité sur les lieux. Il trouve Saint-Dizier presque réduit en cendres. Dans l'espoir de sauver quelques victimes, il se précipite au milieu des flammes avec si peu de précaution, qu'on l'y crut étouffé. La nouvelle en arriva jusqu'à Châlons, et y causa une consternation qui ne cessa qu'à son retour. Ainsi le

prélat et les diocésains rivalisoient de zèle et d'activité pour porter les secours dus à l'humanité.

Mais cette humanité, M. de Juigné n'auroit-il cherché à lui rendre que des services éclatans? Il s'en faut bien; les bonnes œuvres secrètes font la partie la plus considérable de sa vie. Combien de fois ne l'a-t-on pas vu quitter les compagnies les plus brillantes, afin d'aller lui-même secourir l'indigence timide? combien d'occasions n'aurons-nous pas d'admirer en lui soit à Paris, soit dans l'étranger, cette vertu qui le caractérisoit.

Rien de ce qui pouvoit contribuer au bien et à la gloire de son diocèse ne pouvoit lui être étranger. Il fut un des fondateurs de l'ancienne académie de Châlons. Les membres de cette ancienne académie n'ont point encore oublié combien il présidoit noblement leurs séances.

Non moins effrayé qu'affligé des progrès d'une philosophie immorale et irréligieuse, qui a déshonoré le siècle dernier, M. de Juigné sentit le besoin de signaler à ses diocésains l'esprit et la tendance de cette dangereuse ennemie de la foi; il publia, en 1769, sa Lettre pastorale contre la lecture des mauvais livres. Tous les dangers, tous les motifs propres à en éloigner, sont proposés avec un style aussi noble que touchant. Il est glorieux pour le prélat d'avoir dès-lors pressenti nos malheurs, dans le tableau qu'il fait d'une incrédulité également ennemie de l'autel et du trône.

En 1772, il donna une Instruction pastorale sur l'excellence et les avantages de la religion. On y admire cette douceur évangélique, cet amour paternel, et en même temps cette fermeté qui donne la confiance de son droit, avec cette dignité qui ne manque jamais de

réveiller le sentiment du devoir, et de commander l'obéissance aux lois.

En 1776, il donna, à Châlons, un Rituel, 2 vol. in-4°. Ce livre reparut en 1786, mais extrêmement changé, sous le titre de *Pastorale parisiense*, 3 vol. in-4°. Le premier volume, après avoir donné une série et une notice sur tous les évêques et archevêques de Paris, depuis saint Denis, traite, ainsi que le deuxième volume, des sacremens en général. Ces deux premiers volumes forment un très-bon traité de théologie (1). Le troisième volume contient

(1) Ce Pastoral déplut aux jansénistes, et donna lieu, de leur part, à divers écrits, tels que *Observations sur le Pastoral; Réflexions sur le Rituel; Examen des principes du Pastoral, sur l'ordre, la pénitence, les censures, le mariage.* Ces écrits passoient pour être de Maultrot et de Larrière. Le Pastoral fut même dénoncé aux chambres du Parlement, le 19 décembre 1786, par le conseiller Robert de Saint-Vincent, qui demandoit que, séance tenante, on en fît arrêter la distribution. L'avis plus modéré de le remettre aux gens du Roi, pour l'examiner, prévalut, et la dénonciation n'eut point de suite. Les abbés Revers, chanoine de Saint-Honoré,

l'administration pastorale : les instructions y sont excellentes. Il se termine par un vocabulaire de noms de saints et de saintes que l'on peut donner au baptême. Ce Pastoral peut être regardé comme un chef-d'œuvre dans ce genre. Aussi, un des premiers docteurs de Sorbonne (M. Asseline), après l'avoir examiné, dit : « Monseigneur, j'ai lu avec » grand plaisir votre Pastoral ; c'est peut- » être le meilleur qui soit sorti de la » plume d'un évêque : il peut servir de » règle certaine dans l'exercice du saint » ministère, et on ne peut donner aux » pasteurs rien de plus instructif, rien » de plus utile. Je n'y trouve qu'un seul » défaut ; le latin est peut-être un peu » trop élégant pour un Rituel ».

Plankott, professeur de Navarre, et Charlier, aumônier et bibliothécaire de M. l'archevêque, passent pour avoir eu part à la seconde édition, et être les auteurs des changemens faits à la première. Le dernier a donné un *Abrégé* de ce *Pastoral*, en un volume.

En 1778, il donna le Recueil de proses. Ces deux objets perfectionnèrent les réformes heureuses que M. de Choiseul avoit faites dans les liturgies du diocèse.

Il ne suffisoit pas au zèle de M. de Juigné de propager la piété par ses écrits, aussi bien que par ses actions. Le nouvel Élie avoit encore besoin d'autres Élisées auxquels il pût laisser son manteau, c'est-à-dire, le soin de perpétuer sa doctrine et ses exemples; mais ces Élisées, il étoit nécessaire qu'il les formât. Trop souvent d'heureuses dispositions pour le sacerdoce furent étouffées, ou détériorées par l'indigence ou par une vie dissipée. Jaloux de prévenir ces malheurs, M. de Juigné, en 1779, établit le petit séminaire, précieuse ressource des familles qui ne pouvoient satisfaire aux frais de l'éducation de leurs enfans, qui y étoient reçus gratuitement, ou à foible prix, et formés

de bonne heure à la piété et aux études nécessaires pour être admis au grand séminaire.

On sait par quel acte de désintéressement ce bon évêque a procuré ce beau et magnifique séminaire, à Châlons; ce fut en appliquant à cette construction les fonds donnés pour lui bâtir un palais épiscopal, dont il aima mieux se priver, en se contentant du bien modeste logement que le département accorde encore aujourd'hui comme un pied-à-terre à M. l'évêque de Meaux, dans le cours de ses visites.

Les séminaires sembloient être le principal objet de sa sollicitude pastorale. Il les visitoit souvent; il se complaisoit, disoit-il, au milieu de ses enfans. Il les interrogeoit, il les encourageoit. Il avoit un art merveilleux pour faire briller la jeunesse dans les examens; aussi les élèves préféroient-ils ses interrogations à celles des autres

examinateurs, parce qu'ils le voyoient moins jaloux d'étaler son mérite que de faire valoir celui des autres.

Avec quelle aménité ce cœur paternel et aimant ne se montroit-il pas dans les distributions de prix, dont il faisoit toujours lui-même tous les frais. Quel intérêt n'y ajoutoit pas sa présence! Combien l'avantage d'être couronné par lui augmentoit, pour les élèves, le prix du talent ou de la bonne conduite! Combien les remords de l'indolence n'étoient-ils pas accrus par la honte et la douleur de n'avoir pu mériter les embrassemens du père de la jeunesse!

Si les séminaires étoient l'objet de sa sollicitude, les écoles, les pensions des deux sexes ne l'étoient pas moins. Il ne dédaignoit pas de les visiter. Il surveilloit les instructions, les principes qu'on y donnoit, les livres, les auteurs qu'on y voyoit.

« Les enfans, disoit-il, comme La
» Bruyère, sont déjà de petits hommes; il
» faut, recommandoit-il aux maîtres et
» maîtresses, faire une sainte guerre à
» toutes les petites passions naissantes;
» il faut surtout que l'orgueil soit hu-
» milié, et qu'un jour l'entrée de ces
» jeunes gens, dans la carrière du mon-
» de, soit ornée par la modestie. Il faut
» donc prévenir les crimes, pour n'a-
» voir pas à les punir, et les fautes,
» avant qu'elles soient irréparables; il
» faut enfin n'oublier jamais cet adage,
» aussi vrai en politique qu'en morale:
» *Principiis obsta, serò medicina pa-*
» *ratur* ». Aussi seroit-il impossible de peindre au vrai l'intérêt et l'amour que ses vertus ont su inspirer pendant toute son administration à Châlons, où ses aumônes l'ont immortalisé, et où sa mémoire sera long-temps louée.

A la nouvelle de sa nomination au siége de Paris, tout Châlons éprouva une

véritable tristesse. Jamais évêque ne fut de toutes les classes plus regretté. Il sembloit que tous perdissent un père, et les pauvres surtout leur dernière ressource. La profonde impression qu'une telle perte a laissée dans le cœur des Châlonnois, n'est point encore effacée; leurs regrets sont passés des pères aux enfans. Nous avons été à même d'en juger sur les lieux, où il existe encore des témoins de sa vie angélique, et des fruits heureux qu'elle y a produits. Un jour nous demandâmes à un bon et vertueux vieillard ce que l'on pensoit de M. de Juigné, s'il n'étoit pas encore oublié. Voici sa réponse : « Ah ! le bon évêque que » M. de Juigné; non, il ne sera jamais » oublié! Nous nous rappellerons tou» jours que ses aumônes étoient notre » ressource dans toutes les calamités. » C'étoit le cœur d'un bon pasteur qui » donnoit tout, et qui auroit donné sa vie » pour son cher troupeau. Hélas! depuis

» trop long-temps il n'est plus au milieu
» de nous; mais les sentimens de notre
» vénération et de notre amour pour un
» pontife qui a embaumé, de ses vertus sa-
» cerdotales et pastorales, tout le diocèse
» de Châlons, ne sont et ne seront ja-
» mais éteints». Nous nous empressâmes
de rendre ces sentimens à M. de Juigné.
Voici sa réponse, du 2 août 1806 :

« Je suis très-sensible à tout ce que
» l'on veut bien dire de moi. Je regrette
» de ne pouvoir, comme vous, être té-
» moin des sentimens qu'on veut bien
» conserver pour moi à Châlons, et
» dans mon diocèse ancien, auquel
» je suis constamment bien attaché, et
» pour lequel je ne cesse d'adresser à
» Dieu mes prières les plus ardentes.
» Si ma lettre vous trouve encore à Châ-
» lons (1), je serois très-aise que les
» personnes principales de cette ville

(1) Nous étions alors en tournées de visites avec M. l'évêque de Meaux.

» entendissent de votre bouche tous
» les vœux que je fais pour le bien,
» la prospérité, la sanctification d'un
» troupeau qui me sera cher jusqu'à la
» fin de ma vie ».

Il semble que ses infortunes l'ont rendu, pour la ville de Châlons, l'objet d'une tendresse encore plus vive. Jamais elle ne fut mieux caractérisée que par le compliment qu'une députation lui adressa à son retour de l'exil : « Mon-
» seigneur, lui dit-elle, ce n'est ni l'ar-
» chevêque, ni le duc et pair que nous
» venons saluer, c'est le père des pau-
» vres et l'ami de ses diocésains ». C'est ainsi que la bienfaisance chrétienne perpétue son empire. C'est ainsi que le malheur devient pour le juste un titre nouveau de recommandation.

Mais si les regrets des bons Châlonnois étoient aussi naturels et aussi vifs, ceux du sensible et reconnoissant prélat ne l'étoient pas moins.

Avec quelle amertume, et en même temps avec quelle douceur il exprime dans le premier mandement qu'il adressa au diocèse de Paris tous les regrets dont son ame étoit remplie pour les bons diocésains qu'il avoit dû quitter! Quel accueil affectueux ne cessa-t-il pas de faire à Paris, dans tous les temps, à ces anciens diocésains, qui venoient lui rendre hommage ou solliciter sa bienfaisance! Nous avons été témoin qu'il ne se passoit presque pas de jours qu'il ne reportât ses pensées sur le troupeau qui, pour être moins nombreux et moins riche, n'en étoit pas resté moins cher à son cœur.

Suivons-le actuellement sur le siége de Paris, où ses vertus n'auront pas moins d'éclat.

CHAPITRE III.

M. de Juigné à Paris (1).

TANT de vertus réunies en M. de Juigné ne furent point inconnues à la cour de France.

Le 12 décembre 1781, le siége de Paris devint vacant par la mort de M. de Beaumont (2), un des pontifes les plus

(1) M. de Juigné a été le cent vingtième prélat qui ait occupé le siége de Paris depuis saint Denis, évêque de ce diocèse, vers le milieu du troisième siècle, et le dixième qui ait commencé à porter le titre d'archevêque, d'après la bulle donnée le 20 octobre 1622, par Grégoire XV, pape, à la demande de Louis XIII. M. de Gondy, nommé le 14 novembre suivant, fut le premier qui porta ce titre.

(2) M. de Beaumont avoit une estime particulière pour M. de Juigné. Quelque temps avant sa mort, on lui propose d'agréer un coadjuteur; il répond : J'y consens volontiers, pourvu que ce soit M. l'évêque de Châlons; mais je n'en veux pas d'autre.

estimables et les plus vertueux qui jusqu'alors eussent gouverné l'église de Paris.

Plusieurs prélats célèbres, et encore plus distingués par leur mérite personnel que par les hautes dignités dont ils sont revêtus, étoient sur les rangs. On attendoit, avec autant d'impatience que d'inquiétude, le choix du Roi. Les aspirans étoient bien éloignés de soupçonner qu'ils pouvoient avoir pour concurrent le modeste évêque de Châlons, qui n'avoit nulle ambition, excepté celle de rester comme inconnu à la cour, et de continuer à vivre tranquille au milieu de son troupeau, dont il étoit chéri; mais la Providence, dans ses décrets, en avoit décidé autrement.

Le bon et trop malheureux Louis XVI, qui ne vouloit que la paix et le bonheur de l'Eglise, de l'Etat, et qui voyoit dans M. de Juigné l'intérêt de la religion, le nomma de *son propre mouvement;* mais, con-

noissant d'avance la résistance qu'apporteroit le prélat, qui, persuadé qu'une augmentation considérable de revenu n'étoit pas, dans l'esprit des canons, un motif pour changer de siége, avoit refusé l'archevêché d'Auch, l'un des plus riches du royaume, Sa Majesté lui écrit tout simplement :

« Mon cousin, je vous ai nommé à » l'archevêché de Paris, et j'ai nommé » M. de Clermont-Tonnerre à l'évêché » de Châlons ».

Dès-lors il sembloit que tout refus devenoit impossible. Voilà donc M. de Juigné, au grand étonnement de nombreux compétiteurs, nommé archevêque de Paris, le 23 décembre 1781.

M. de Juigné reçoit à Châlons cette lettre du Roi, à laquelle il étoit bien éloigné de s'attendre. Effrayé d'un tel fardeau, il part de suite pour Versailles faire au Roi ses remercîmens. Il supplie Sa Majesté de vouloir bien révoquer sa

nomination. Il lui représente très-humblement que ses forces, ses moyens, sa foible santé, ne lui permettoient pas de porter un fardeau aussi pesant, d'accepter ce poste éminent, et il la supplie de lui permettre de finir ses jours dans son diocèse de Châlons, qui suffisoit à son ambition; mais ses humbles remontrances n'inspirèrent à Louis XVI que plus d'estime pour lui; et, après l'avoir écouté avec bonté, il lui dit : « Mon in-
» tention, mon cousin l'archevêque, est
» que vous acceptiez ce siége sans ob-
» servation. Vous ne m'en devez aucun
» remercîment; si j'eusse trouvé quel-
» qu'un plus digne que vous du siége de
» Paris, vous ne l'auriez pas ».

Un compliment aussi grâcieux et aussi flatteur, de la part du Roi, étoit un ordre sans réplique. Il prouvoit, de plus, que le successeur de saint Louis suivoit ce précepte du concile de Trente: « Il ne suffit pas de mettre sur un

» siége épiscopal un homme digne ;
» mais il faut nécessairement choisir le
» plus digne : *Nisi quos digniores et*
» *Ecclesiæ magis utiles qui judicave-*
» *rint* ». (Sessio 24.)

En montant sur le premier siége de France, M. de Juigné se pénètre vivement des devoirs que ce poste éminent va lui imposer, surtout au moment où la philosophie du jour faisoit de si grands progrès. Il sait déjà que ceux qui occupent les premières places ont une obligation plus stricte que les autres hommes d'inspirer, par leurs exemples, le respect de la religion, l'observation de ses vérités ; mais il sait aussi que celui qui l'a conduit à Paris sera sa force et son appui, comme il l'a été à Châlons, et que l'homme qui écoute et suit constamment la voix qui le guide du haut du ciel, ne peut jamais s'égarer.

M. de Juigné porta dans son nouveau diocèse le même esprit, les mêmes prin-

cipes d'après lesquels il avoit gouverné celui de Châlons : même prudence, même modération, même douceur, même attention à maintenir la paix, à tâcher de l'entretenir entre le sacerdoce et la magistrature; même zèle pour la discipline ecclésiastique et la saine doctrine; même munificence envers les pauvres. Son immense revenu s'employoit en aumônes, en bonnes œuvres, en établissemens pieux.

Pénétré de plus en plus de cette vérité, qu'honorer les vertus et les services de ses prédécesseurs, c'est honorer l'épiscopat, c'est payer une dette à la religion, comme à la reconnoissance, c'est édifier les peuples et commander pour soi-même le respect, il paya à la mémoire de M. de Beaumont le tribut qu'il avoit payé à Châlons à celle de M. de Choiseul. Il adopta ses pauvres; il eut le même respect pour ses institutions, ses choix, ses nominations. Il ne déplaça

personne; il reconnut les services qui avoient été rendus au diocèse, comme s'ils l'eussent été de son temps. Il obtint du Roi des abbayes, des pensions, pour les plus méritans.

Quoiqu'il eût amené de Châlons une partie de son conseil, MM. de Dampierre, de Floirac et d'Argent, ses grands-vicaires, car il suffisoit de le connoître pour vouloir ne jamais le quitter, il conserva néanmoins tous les membres du conseil de Paris. On lui proposa de faire de suite différens changemens dans l'administration de M. de Beaumont; il s'y refusa, en disant, à l'exemple du pape saint Etienne : *Nihil innovetur, nisi quod traditum est.* « Il » ne faut rien précipiter, nous verrons » plus tard ».

Il ne fit également aucun changement dans son intérieur. Il continua les usages, et suivit les règles établies par ses prédécesseurs.

C'étoit un usage immémorial de n'avoir à l'archevêché de Paris ni glaces ni meubles somptueux (1). Les différentes pièces étoient grandes, vastes et nobles, mais meublées avec une simplicité évangélique. En vain lui représentoit-on que son meuble étoit trop simple pour un archevêque de la capitale, duc et pair de France, obligé de recevoir les plus grands du royaume, les princes, la famille royale, etc.; le modeste prélat, ennemi de toute ostentation et de tout faste, ne voulut jamais faire aucun changement. Il répondoit : « Je ne vaux pas mieux » que mes prédécesseurs. Cette simpli- » cité convient parfaitement à un suc- » cesseur des apôtres, à un vicaire de

(1) Le mobilier, qui est maintenant à l'archevêché, est bien différent; il appartient au département. Il y fut mis par l'ordre exprès de celui qui gouvernoit alors, ayant destiné ce palais pour y recevoir le souverain Pontife.

» Jésus-Christ sur la terre, et de Jésus-
» Christ pauvre. Je sais d'ailleurs ce que
» dit et recommande le grand apôtre,
» ce qu'ordonnent les canons des sacrés
» conciles présidés par l'Esprit saint,
» entre autres le quatrième de Carthage.
» où saint Augustin assista : Que la mai-
» son d'un évêque soit pauvre, qu'il
» n'ait point de beaux meubles, et qu'il
» fasse connoître sa dignité et son au-
» torité par sa foi et par son mérite. Je
» connois d'ailleurs, sur cet article, les
» sentimens des saints Pères de l'Eglise,
» de tant de saints évêques que nous de-
» vons regarder comme les oracles du
» ciel, devant qui la raison humaine
» doit s'humilier ».

Quand on lui objectoit, contre l'exemple de tous les anciens Pères de l'Eglise, que les temps étoient bien changés, il répondoit : « Cette objection flatte ordi-
» nairement ceux qui aiment les biens
» et les dépenses superflus ; mais moi,

» j'aime beaucoup tout ce qui ressent » l'*antiquité* ».

Aussi, malgré toute observation, il se contentoit, pour les grandes cérémonies, comme pour aller au Parlement siéger en sa qualité de duc et pair, de l'ancienne et vieille voiture du temps de M. de Vintimille, l'un de ses anciens prédécesseurs (1).

Sa chapelle épiscopale étoit des plus simples. Les dames de France, qui aimoient beaucoup l'abbé de Bourbon, lui en avoient donné une magnifique. A la mort de l'abbé, on proposa à M. de Juigné d'en faire l'acquisition, en lui observant qu'il pourroit l'avoir à bon compte; il refusa, en disant « qu'il va-

---

(1) Cette voiture, appelée la *Voiture de Gala*, avoit plus d'un siècle. Elle contenoit, avec lui, ses deux aumôniers, un porte-croix, deux écuyers; et au-dehors, deux pages, trois domestiques et le cocher. Deux chevaux seuls la traînoient au pas d'ambassadeurs.

» loit mieux tempérer l'éclat de son rang
» par la simplicité et la modestie, que
» d'éblouir par le luxe et des ornemens
» brillans ».

Sa bibliothèque, réunie à celle de M. de Beaumont, étoit assez nombreuse et bien choisie. A la vente de celle de l'abbé de Bourbon, que les dames de France lui avoient également donnée, et qui étoit magnifique, n'y ayant pas un seul volume qui ne fût relié en maroquin et doré sur tranche, son bibliothécaire, l'abbé Charlier, le plus grand théologien et le meilleur bibliographe de son temps, lui demande la permission d'en acheter une partie; il lui répond : « Comment me proposez-vous
» d'avoir des livres couverts d'or, tandis
» que mes pauvres sont couverts de
» haillons » !

C'est ainsi que ce pieux et charitable prélat préféroit les pauvres à tout.

Aucune femme, excepté celles de sa

famille, mais le soir seulement, n'étoit admise à sa table.

Il n'avoit également, non plus que tous ceux qui habitoient l'archevêché, aucune personne du sexe à leur service. Les frotteurs de la maison faisoient le service des secrétaires, qui, au nombre de sept, logeoient tous au palais, ainsi que trois grands-vicaires.

Les moindres détails de la maison épiscopale étoient si bien réglés, qu'il étoit défendu de jouer, au secrétariat, plus de deux sous la partie de trictrac, seul jeu connu pour la récréation.

En maladie comme en santé, chacun étoit gratuitement et parfaitement bien traité. Il y avoit médecin et chirurgien; ce dernier obligé de faire tous les jours sa ronde, et, s'il y avoit quelque malade, d'en rendre compte de suite à M. l'archevêque, qui y prenoit le plus grand intérêt, et ne dédaignoit pas de visiter jusqu'au dernier des domestiques.

Après avoir dit la messe dans la chapelle de l'archevêché, il ne manquoit jamais d'assister, les dimanches et les fêtes, aux offices de la cathédrale. Quoique souffrant, jamais il ne se dispensoit de célébrer ceux qui lui étoient réservés, et il passoit quelquefois, comme par exemple un jour de Noël, jusqu'à neuf ou dix heures au chœur. Sa piété étoit si austère, que nous l'avons vu souffrant soit d'une forte migraine, soit d'un rhume, faire, malgré la défense de son médecin et les représentations du chapitre, l'adoration de la croix pieds nus, sur le marbre, le vendredi-saint, par un froid glacial.

Il avoit grand plaisir à réunir, surtout les fêtes et dimanches, son chapitre à sa table. Il étoit d'usage que MM. les chanoines ne devoient jamais manger, vêtus de leur soutane violette, à la table des archevêques de Paris. Chacun, suivi de son domestique, faisoit dans l'anti-

chambre une nouvelle toilette, avant et après le dîner. Le bon prélat, peiné de ce cérémonial, voulut les en dispenser ; mais ils n'y consentirent pas.

Il n'aimoit pas moins à admettre souvent à sa table les autres membres de son clergé, surtout les plus méritans.

Un jour un de ses prêtres du dernier ordre, homme âgé et d'une excellente conduite, dit qu'il mourroit content s'il avoit le bonheur d'être une seule fois admis à la table de M. l'archevêque. Le prélat l'apprend, et le fait inviter dès le lendemain. « J'ai eu, dit-il le soir, plus » de bonheur à recevoir ce brave hom- » me, que des personnages à cordons » rouges et à cordons bleus ».

Quoique par délicatesse M. de Juigné, lors de sa nomination au siége de Paris, eût remis au Roi l'abbaye de Moustier-en-Der, de 20,000 liv. de rente, que Sa Majesté lui avoit donnée en 1764, et qu'il plut à M. de Marbeuf, alors ministre de

la feuille, de mettre, contre l'usage usité jusqu'alors, plusieurs pensions sur l'archevêché de Paris, cependant le revenu présentoit encore plus de moyens que celui de Châlons de soulager les pauvres, et cette considération étoit d'un grand poids auprès d'un prélat aussi charitable que l'étoit M. de Juigné.

D'abord, dans tous les temps, M. de Juigné, très-économe pour lui-même et sa maison, distribuoit aux pauvres non-seulement son superflu, mais encore le fruit de ses épargnes; on pourroit dire jusqu'à son nécessaire même, car il portoit pour lui-même l'économie si loin, qu'un jour son premier valet-de-chambre lui apportant, entre autres vêtemens, une belle soutane d'hiver, dont il avoit grand besoin, et lui présentant un mémoire montant à 800 fr. (la soutane étoit de velours violet, ciselé en soie); le modeste prélat, bien loin d'en admirer la beauté et d'en être satisfait, dit, avec son effu-

sion de cœur ordinaire : « Combien de » malheureux dont je couvrirois la nu- » dité avec cette somme de 800 fr. » ! Alors qu'on lui en faisoit compliment, on voyoit que sa modestie et sa charité en étoient blessées.

Il en étoit de même pour toutes les dépenses qu'il croyoit pouvoir et devoir ménager pour ses pauvres.

Lorsqu'en 1786 on lui représente que Conflans exigeoit de grandes et urgentes réparations, il demande à combien elles étoient estimées devoir monter ; on lui dit à environ 60,000 fr. « 60,000 fr. ! » s'écrie-t-il ; et mes pauvres ? Im- » porte-t-il donc autant à un archevêque » de Paris d'avoir et d'entretenir à si » grands frais une aussi belle maison de » campagne » ? On lui fait observer qu'il étoit tenu de la conserver, non-seulement pour lui, mais pour ses successeurs ; que, d'ailleurs, le soulagement de ses pauvres n'en souffriroit pas, parce qu'on emploiroit

emploiroit à cet effet une coupe de bois qui arrivoit fort à propos; ce qui le consola un peu. « Eh bien! eh bien ! dit-il, » à la bonne heure ».

Assez souvent il demandoit à son receveur les comptes de son avoir, et ce pieux prélat, après avoir satisfait à ses devoirs de religion, prenoit une distraction délicieuse en repassant ses comptes avec son secrétaire intime, et en voyant ce qui lui restoit pour ses pauvres. Nous pouvons certifier que, d'après tout calcul fait, M. de Juigné donnoit annuellement aux pauvres plus des deux tiers de son revenu.

Souvent son receveur lui représentoit d'être en avance avec lui pour ses pauvres. « La Providence est grande, di- » soit-il ; il nous viendra peut-être dès » demain des lots et ventes (1). Ne me

(1) Il est à remarquer que les lots et ventes faisoient une grande partie du revenu de l'archevêché de Paris.

» grondez pas, mon cher Monsieur ; ne » me privez pas de la plus grande jouis- » sance que je puisse me procurer en ce » bas monde ; je sème dans le sein des » pauvres. C'est une bonne terre, qui » rapporte au centuple ».

Ce charitable prélat étoit tellement occupé de ses pauvres, qu'à chaque courrier il mettoit lui-même à part, et conservoit tous les cachets en cire. Il disoit : « Cette petite économie suffit pour nour- » rir un de mes pauvres au moins pen- » dant une année (1) ».

Nous l'avons déjà dit : ses bonnes œuvres secrètes étoient la partie la plus considérable de sa vie. Lui recommandoit-on de ces familles pauvres, timides, honteuses de mendier ? il envoyoit de suite son secrétaire prendre des renseignemens, et à son retour il demandoit :

---

(1) Nous l'avons vu recevoir plus de cent lettres par jour.

« Combien faut-il pour relever cette mal-
» heureuse famille ? — Tant. — Tenez,
» prenez, portez vous-même cette som-
» me ; mais surtout n'en parlez pas ».

Nous pourrions citer des milliers de traits, non-seulement de charité, mais de générosité dans la conduite de M. de Juigné, qu'il seroit trop long de rapporter ici. Nous nous bornerons à dire que si, dans les temps ordinaires, sa charité ne connoissoit presque pas de bornes, elle n'en avoit aucunes dans les calamités publiques. C'est alors qu'il déployoit le zèle le plus généreux.

Dans le rigoureux hiver de 1788 à 1789, ses moyens ordinaires ne pouvant suffire aux besoins de tant de malheureux, le charitable prélat y suppléa en vendant sa vaisselle, en engageant son patrimoine, et en faisant de gros emprunts, pour la garantie desquels M. le marquis de Juigné, son frère aîné, s'o-

bligea jusqu'à la somme de cent mille écus.

M. l'archevêque fit paroître à cette époque un Mandement, où l'on voit ses exhortations paternelles pour engager les riches à venir au secours de l'humanité souffrante (1).

On sait quel fut le prix de ses grandes libéralités. Six mois après, on attenta à ses jours.

Interrompons, pour le moment, le cours des charités de M. de Juigné, sur lesquelles nous reviendrons, et occupons-nous de l'administration spirituelle de son diocèse.

Parlerons-nous de ses Mandemens, de ses Lettres pastorales? Quels principes plus nobles! quelles doctrines plus saines! C'est là où brillent cette sagesse, cette simplicité, cette piété aimable, cette

---

(1) On peut voir ce Mandement dans le *Journal ecclésiastique* d'alors.

charité ardente, cette douceur et cette onction ravissante, qui prouvent quel esprit l'animoit! Dictés par un cœur si religieux, par cette tendresse d'un père qui parle à ses enfans, ils offrent le développement de toutes les vertus. Enfin, on peut dire que, dans ses Mandemens comme dans les écrits de Bossuet et de Fénélon, la vérité paroît dans tout son éclat, soit avec cette majesté qui impose le respect aux esprits les plus superbes, soit avec cette douceur qui touche les cœurs les plus insensibles. Aussi les Mandemens de M. de Juigné étoient-ils estimés, et loués même par des écrivains attachés à des opinions qu'il étoit loin de favoriser.

Le digne prélat n'ignoroit pas que rien n'est plus avantageux et plus utile à la gloire de Dieu et au salut des peuples, que le choix de bons pasteurs capables de gouverner l'Eglise de Jésus-

Christ. *Tel est le pasteur, tels sont les habitans de la ville.*

Aussi, un bénéfice à charge d'ames venoit-il à vaquer? il mettoit la plus grande attention dans le choix de celui qu'il devoit nommer; il prenoit les plus grandes précautions pour ne pas se tromper; et, à l'instar du pieux duc de Penthièvre, il eût été volontiers faire une neuvaine à la Trape avant de fixer son choix.

Aussi, que de talens, que de vertus, que de sciences, que de lumières brilloient alors dans le clergé de Paris, non moins distingué par le choix de ses membres, que par la sagesse de son chef!

Y eut-il jamais de conseil épiscopal mieux composé que celui de Paris? les Beauvais, les Asselines, les Chevreuil, les Delaunai, les Deplasses, les de la Hogue, les Boisbasset, les Emery, tous anciens sages et juges en Israël. Enfin, on eût dit que tout ce que la Sorbonne ren-

fermoit de lumières en faisoit partie, ainsi que les meilleurs avocats de Paris pour le contentieux.

Quoique le conseil fût nombreux, on y admiroit cet ordre, ce concours unanime pour le bien; et, selon le langage d'un curé de Paris, qui en sortoit, il sembloit être présidé par l'Esprit saint.

En quel temps étoit-il en effet plus nécessaire de s'entourer de lumières, que dans les jours mauvais où régna M. de Juigné? où la philosophie triomphoit, où la foi sembloit prête à tomber, où la justice et la vertu étoient exilées, et où l'on ne cherchoit que les biens temporels!

C'est alors que l'on a plus d'une fois admiré sa sagesse dans les conseils, et son discernement dans les affaires; avec un jugement sain, un tact sûr, il savoit combiner l'attachement aux règles avec les tempéramens que nécessitoient les circonstances. Il n'étoit point ami des me-

sures extrêmes. Il se méfioit de l'exagération en toutes choses. Quelques-uns l'ont accusé, mais à tort, de pousser trop loin la condescendance et la modération ; mais, dans tout le cours de son administration et de la révolution même, il marcha constamment sur la même ligne. Il ne fut point ardent dans un temps et modéré dans un autre. Il n'alloit point chercher ni conjurer l'orage, mais il l'attendoit avec résignation et sans crainte. Il ne bravoit pas les attaques, mais il ne s'en laissoit point intimider : l'intérêt de la religion le guidoit. Si ceux qui ne jugent que d'après l'impulsion du moment lui trouvoient trop de mollesse, c'est qu'ils étoient exaltés. Pour lui il fut toujours le même, sage, égal, mesuré, sachant céder lorsqu'il le croyoit utile, mais aussi sachant résister quand il le jugeoit nécessaire. Enfin, on ne doit point oublier que le zèle de M. de Juigné, pour tout ce qui tendoit au pro-

grès des sciences ecclésiastiques, lui avoit fait concevoir le plan d'une école pour former des prédicateurs. Ce plan avoit reçu un commencement d'exécution au Calvaire, sous la direction de M. l'évêque de Sénez (M. de Beauvais). La révolution, qui fut si funeste à tant d'institutions utiles, étouffa encore ce genre de bien.

M. de Juigné fut toujours en relation avec les plus vertueux personnages de son temps, avec ces hommes sages, religieux, dont les sentimens et le zèle lui étoient connus.

Il voyoit souvent M. le duc de Penthièvre. Ces deux personnages, également vertueux, s'estimoient et s'aimoient beaucoup.

Le Roi éprouvoit-il la plus légère incommodité? M. de Juigné s'empressoit de se rendre près de Sa Majesté, qui lui disoit, avec une bonté affectueuse : « M. l'archevêque de Paris, je vous vois

» toujours avec un nouveau plaisir; je
» vous attendois ».

Les dames de France ne cessèrent d'estimer M. de Juigné. Mme. Louise, carmélite, ne le voyoit jamais assez. Cette vertueuse princesse lui fit présent, quelque temps avant sa mort, d'une tabatière d'écaille unie et fort simple, mais surmontée de son portrait en carmélite. Il y mettoit un prix infini, regardant cette pieuse princesse comme une sainte.

L'administration trop peu prolongée de M. de Juigné, sur le siége de Paris, fut un règne de paix jusqu'à l'époque des assemblées primaires, tenues à l'archevêché et présidées par lui. Il y fut insulté pour la première fois, et il supporta ces insultes avec sa patience et sa mansuétude ordinaires. Son ame douce, innocente et pure, fut toujours étrangère aux sentimens violens de la colère et de la vengeance. Les méchans pouvoient donc,

encouragés par cette clémence chrétienne, lui manquer impunément.

A cette époque, voyant l'orage prêt à éclater, et tous les maux dont l'Eglise alloit être accablée, il fit, adressa et porta lui-même au Roi un Mémoire secret de quatre-vingts pages, que nous transcrivîmes. Il s'agissoit d'adopter promptement un plan de conduite qui pût diriger l'Eglise de France au milieu des écueils qui la menaçoient du grand naufrage.

Député aux Etats-généraux, il assistoit aux séances comme malgré lui. Le tumulte de ces assemblées et la nature des discours qu'on y entendoit si souvent, répugnoient à son caractère et à ses goûts; mais sa conduite ne s'y démentit pas. Toujours attaché aux intérêts de l'Eglise et de la monarchie, il fut un des premiers à signer les différentes déclarations du clergé et les protestations de la minorité restée fidèle à Dieu et au Roi.

Il étoit intimement lié avec le bon et vertueux cardinal de la Rochefoucaud, archevêque de Rouen. Il partageoit et ses sentimens et ses opinions. Le Roi les voyoit l'un et l'autre avec plaisir. Sa Majesté les recevoit même en particulier. Ces entrevues secrètes, qui avoient lieu le soir, furent remarquées. Elles donnèrent de l'ombrage aux factieux, qui résolurent la perte de M. de Juigné (1). Ils répandirent, à cet effet, le bruit que l'archevêque de Paris étoit allé, un crucifix à la main, se jeter aux pieds du Roi, pour le supplier de prendre des mesures fermes et sévères. Cette imputation, si peu assortie avec le caractère de douceur du prélat, fut répétée dans des pamphlets. M. de Juigné donna alors un Mandement, dans lequel il repous-

(1) On disoit même assez haut qu'on ne vouloit plus d'archevêque de Paris, et qu'il falloit nommer un patriarche.

soit noblement les accusations dirigées contre lui.

Le 24 juin 1789, comme il sortoit de l'assemblée, et retournoit à son logement, sa voiture fut assaillie et poursuivie à coups de pierres, par ce même peuple que, peu de mois auparavant, il avoit arraché aux horreurs de la faim. Il courut les plus grands dangers; et, sans le secours des gardes-du-corps, qui arrivèrent à temps, il n'eût pas échappé à ces mains parricides. Aussitôt que la voiture fut entrée, toutes les croisées de l'Assomption furent brisées.

Ce fut alors que cet incomparable prélat répéta plus d'une fois: « Mon Dieu, » mon Dieu, que ne puis-je convertir » ces pierres en pain, à l'avantage de » ceux qui veulent me lapider »! Ce vœu peint merveilleusement l'oubli de soi-même, pour ne songer qu'au besoin des autres.

Une pauvre femme se trouvant parmi

les scélérats, un honnête homme, qui la connoissoit, lui dit alors : « Quoi ! vous » osez participer à cette abomination ! » — Moi ? répond-elle ; ah ! j'en serois » bien fâchée ». Puis, montrant ses deux mains : « Tenez, dit-elle, voyez-vous la » pierre et les 6 fr. qu'on m'a donnés » ? Cette anecdote fut rapportée par un témoin oculaire.

Le doux et charitable prélat n'en continua pas moins le lendemain la distribution des aumônes, qui, tous les matins, avoit lieu à la porte de son logement. Le suisse ayant aperçu et reconnu plusieurs qui, la veille, avoient jeté des pierres à M. de Juigné, leur dit : « Comment, mal- » heureux, tu as hier lapidé M. l'arche- » vêque, qui tous les jours te nourrit, et » tu viens encore aujourd'hui, sans honte » et sans remords, solliciter, mendier » ses bienfaits » ! L'un dit : « Je n'y étois » pas » ; un autre : « C'est bien moi, qui » me suis trouvé dans la foule ; mais on

» m'avoit mis dans la main une pièce » d'argent, et dans l'autre une pierre ; » j'ai mis l'argent dans ma poche, et » jeté la pierre en l'air. J'n'voulions » pas faire de mal à ce bon évêque, j'vou- » lions tant seulement l'y faire peur (1) ». Mais les faits avoient bien prouvé le contraire.

Les clameurs redoublant, et ne doutant plus alors que tout ne fût perdu, M. de Juigné obtint du Roi la permission de se retirer.

Après avoir montré M. de Juigné dans des temps de prospérité, nous allons le voir dans les jours de deuil et de malheur, et toujours bon, modeste, résigné, noble, généreux et loyal dans sa conduite. Nous allons prouver que la révolution, en lui ravissant toute sa for-

---

(1) Il paroît que la somme que l'on avoit distribuée étoit depuis 20 sous jusqu'à 6 francs. Les petits enfans avoient la moindre somme.

tune, ne put lui ravir son zèle à soulager ses malheureux compatriotes, et que ce fut dans cette noble occupation qu'il passa tous les instans de son émigration. C'est surtout là où il se montra véritablement l'homme de la Providence.

CHAPITRE

CHAPITRE IV.

M. de Juigné en émigration.

Obligé de quitter la France de suite, pour se soustraire aux insultes, aux violences, à la mort même, M. de Juigné sait se résigner à cette divine Providence qui ne l'a pas abandonné depuis le berceau.

Si, d'après saint Matthieu, il pleure, ce n'est pas sur la fortune, sur les dignités; il ne les a jamais ambitionnées. S'il pleure, c'est sur ses ouailles, c'est sur ses pauvres qu'il est forcé d'abandonner; c'est sur ce peuple aveugle, qui ne cesse d'être l'objet de toute sa sollicitude paternelle, de sa charité sans bornes, de ses tendres affections. S'il pleure, c'est sur tous les maux qu'il a pressentis et annoncés dans sa Lettre pastorale de 1769. S'il pleure, c'est à

l'exemple de son divin Maître sur Jérusalem : « Ville ingrate » ! ne pouvoit-il pas dire : « qui aujourd'hui lapides ton » pontife, et qui bientôt tueras tant de » dignes et vénérables pasteurs selon le » cœur de Dieu, que je t'ai donnés dans » ma sagesse pour t'éclairer, te conduire » et te sauver du naufrage, combien de » fois ai-je voulu rassembler tes enfans » dans mon sein, comme une poule rassemble ses petits sous ses ailes, et tu » ne l'as pas voulu (1) » ?

Ayant tout sacrifié pour ses pauvres, il fut obligé d'emprunter pour son départ ; et ce que ses fermiers pouvoient lui devoir lui fournit à peine de quoi vivre, avec la plus grande économie, les premières années de son exil.

D'abord il chercha un asile à Cham-

(1) *Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis prophetas, et lapidas eos qui ad te missi sunt, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina pullos suos sub alas, et noluisti.* Matth. c. XXIII, v. 37.

béri (1), et passa ensuite à Constance, où il fut joint par plusieurs évêques, ses collègues, et par un grand nombre de prêtres fidèles, obligés de quitter le sol natal.

En partant, M. de Juigné avoit laissé pleins pouvoirs à ses grands-vicaires pour continuer l'administration. Il leur avoit recommandé de l'informer exactement de tout ce qui pourroit se passer dans son diocèse, qui lui étoit toujours cher, et qui ne fut jamais étranger à sa sollicitude pastorale. Il ne tarda pas à en donner une nouvelle preuve.

(1) Ce fut pendant son séjour en Savoie, où il fut accueilli, avec la plus franche hospitalité, par le marquis de Clermont Mont-Saint-Jean, à la famille duquel il s'honoroit d'être uni par les liens du sang, qu'assisté de trois archevêques et quatre évêques françois, aussi émigrés, il fit, le 24 mai 1792, la bénédiction de la chapelle du château de la Bâtie d'Albanais, que M. de Mont-Saint-Jean faisoit bâtir dans l'antique terre de ses ancêtres, inféodée à sa famille en 1310. Le procès-verbal de cette bénédiction solennelle a été inscrit dans les registres de la paroisse.

Aussitôt que parut le trop fameux décret qui dépouilla le clergé de France de ses titres, places, pensions et revenus, nous nous réunîmes, avec les abbés Verdollin et Ragès, chez le pieux et zélé abbé de Fénélon, aux Missions-Etrangères (1). Il fut convenu que l'on en écriroit de suite à M. l'archevêque, pour lui proposer de permettre d'établir, sous ses auspices, un bureau de secours. Le prélat répond que, non-seulement il s'empresse de donner son consentement, mais que, d'après le vif intérêt qu'il prend à cette partie souffrante de son diocèse, il prie instamment de hâter cette bonne œuvre, à laquelle il met infiniment de prix.

---

(1) L'abbé de Fénélon, surnommé le *Père des petits Savoyards*, dévouoit son temps et sa fortune à l'instruction de ces petits montagnards, auxquels le Roi daignoit prendre intérêt. C'est à eux que fut adressée la dernière aumône de Louis XVI, un envoi de 5000 liv. de sa cassette, peu de jours avant le 10 août.

De suite le bureau est formé. Quatre personnes aux quatre coins de Paris, connues par leur dévouement à la bonne cause, sont désignées et chargées de recueillir les dons, et de les verser chaque mois à la caisse.

Les avis, les invitations sont insérés dans tous les papiers publics; les largesses des personnes célèbres et zélées sont provoquées; les dons deviennent tout à coup abondans.

La forme d'une distribution sage, régulière et certaine, est déterminée, suivie et observée. Les secours qui paroissent devoir être nécessaires à chacun sont réglés. Cent francs par mois sont accordés à MM. les curés de la ville, soixante-quinze francs à MM. les vicaires de la ville, à MM. les curés de la campagne, et cinquante francs à tous les autres ecclésiastiques, sauf les secours extraordinaires et commandés par les circonstances.

Mme. Elisabeth, cette vertueuse princesse, à qui aucune bonne œuvre n'étoit étrangère, fut la première protectrice et bienfaitrice de celle-ci.

Cette caisse, si intéressante, s'est soutenue jusqu'à la fin de 1792, avec une constance qui ne s'est point démentie, et le bon prélat étoit encore loué et béni où il n'étoit plus.

Cependant, au mois de juin 1792, voyant la misère augmenter et craignant ses suites, nous fîmes une adresse à l'Espagne, persuadés qu'elle rendroit au clergé de France ce qu'elle avoit reçu en circonstances également pénibles; mais les progrès de la révolution ne permirent aucune réception de réponse ni de fonds.

Revenons à M. de Juigné. Si, ainsi que nous l'avons dit, son cœur et son ame se peignent si bien dans ses Mandemens et Lettres pastorales; ils ne se peignent pas moins dans ses lettres particulières, sur-

tout dans celles qu'il écrivoit pendant ces jours d'épreuves et d'affliction (1).

La religion, la charité même étoient toujours le principe et le but de ses correspondances. (N°. Ier.)

Quant à sa politique et à ses opinions sur les événemens, on le voit se borner à implorer et à fléchir celui qui dispose en souverain Maître des trônes, des gouvernemens et des peuples. (N°. II.)

On le voit, dans les circonstances les plus difficiles, conserver cette paix de l'esprit et du cœur, qu'une entière ré-

---

(1) Nous avons conservé une nombreuse et bien précieuse collection de toutes celles qu'il nous a écrites jusqu'à la veille de sa mort, pendant tout le temps que nous n'avons pas passé à ses côtés.

Son écriture étoit belle, exacte et très-lisible. Il possédoit parfaitement le style épistolaire, donnant scrupuleusement ce qui convenoit à chacun. Ce style étoit simple, naturel et châtié.

(2) Voyez à la fin du volume les *Pièces justificatives*, N°. Ier.

signation à la divine Providence peut seule donner aux ames vraiment vertueuses. (N°. III.)

Toujours animé du zèle ardent de travailler encore au salut de ses ouailles, il désire rentrer en France ; mais il veut rentrer avec les Bourbons, et il ne le veut pas sans les Bourbons. (N°. IV.)

En recevant la liste des évêques de France et des membres de son clergé de Paris qui n'existoient plus, il déplore amèrement ces pertes. Pendant son séjour à Constance, il chercha et trouva le moyen d'établir, dans la Franconie, un séminaire où se formoient de jeunes élèves destinés à remplacer les prêtres que moissonnoient prématurément les fureurs révolutionnaires. (N°. V.)

C'étoit pour lui une grande consolation, dans son exil, d'apprendre que tous ceux qui lui avoient été jusqu'alors attachés lui restoient fidèles, et qu'à son exemple, aucun ne fléchissoit le genou

devant Baal. Quelle fut sa reconnoissance lorsqu'il apprit la réponse ferme et héroïque à la proposition qui fut faite à un de ceux qui avoient sa confiance, de lui succéder constitutionnellement sur le siége de Paris (1)!

Il seroit trop long de rapporter ici toutes les lettres où il peint si vivement ses regrets et son désespoir de ne pouvoir plus récompenser que par des vœux ceux qui lui sont restés fidèles. Il semble qu'il donneroit volontiers ce qui lui reste de vie, pour ceux qui sont encore assez heureux pour pouvoir lui rendre quelques services.

Délicat à l'excès, nous le verrons, dans le plus pressant besoin, refuser cons-

---

(1) L'auteur de cette réponse, faite dans un temps où l'on couroit et où lui-même a bravé les plus grands dangers, a cru devoir, par prudence, ne pas la consigner ici. « C'est bien dans cette réponse, lui écrivit » M. de Juigné, que vous avez été un vrai confesseur » de la foi; Dieu en soit loué ».

tamment des amis qui lui offrent de partager avec lui ce qu'ils peuvent avoir. « Non, dit-il, non; je craindrois trop » de hâter vos besoins, et de vous voir » trop tôt dans ma position ».

Jusqu'en 1796, moyennant la plus sévère économie, il n'avoit pas encore manqué du nécessaire. Il avoit même lieu de penser qu'il se soutiendroit encore pendant quelque temps; et s'il éprouvoit, nous disoit-il, des inquiétudes et des alarmes, c'étoit beaucoup plus pour les siens que pour lui, et ce qu'il avoit craint le plus arriva.

Les malheurs et les désordres de sa patrie se prolongent bien au-delà de ce qu'on avoit pensé. Sa famille, composée tant d'une part que d'une autre de treize enfans, sans compter ceux qui leur ont donné le jour, après avoir fait à la cause du Roi, de la conscience et de l'honneur, le sacrifice de près de 300,000 liv. de rentes qu'elle possédoit en France,

ayant épuisé toutes ses ressources, tombe dans la plus grande détresse. C'est alors que le bon archevêque lui fait le sacrifice du peu qu'il possède encore. Enfin, il ne lui reste plus que sa chapelle, à laquelle il tenoit beaucoup. Calice, crosse, ornemens, anneaux, il vend tout, et le prix tout entier est employé à donner du pain à une portion de cette famille, qui en manquoit.

Le voilà donc réduit lui-même à l'aumône, à ne pouvoir subsister que par des bienfaits. Il n'en conserve pas moins cette paix, ordinaire chez lui, de l'esprit et du cœur. « Je n'en suis per-
» sonnellement, dit-il (1), en nous dé-
» crivant tous ces détails, ni humilié
» ni affligé fortement. J'ai toujours une
» grande confiance dans la divine Pro-
» vidence. Je m'y résigne entièrement.
» D'ailleurs, après avoir joui d'une

---

(1) Constance, 24 octobre 1797.

» grande fortune, il sera peut-être utile
» à ma sanctification de sentir l'aiguil-
» lon de la détresse. Que la volonté de
» Dieu, par rapport à moi, s'accom-
» plisse! Je m'y soumets avec la plus
» grande résignation ; c'est ce que je lui
» demande ».

Il avoit espéré que MM. de Juigné, ses frères, pourroient trouver à faire quelque emprunt; il croyoit, comme très-probable, que, sur une fortune de six à sept millions de capital qu'ils possédoient en France, ils rassembleroient assez, à tout événement, pour faire face à une somme de 30 à 40,000 fr., qu'ils désiroient emprunter; mais, à mesure que les affaires publiques de la France se détérioroient, la confiance diminuoit; et cette opération, qui les auroit mis à même de lui rendre et de l'aider, ne put avoir lieu, au moins pour le moment.

A cette époque, l'espoir que l'on avoit eu de rentrer en France incessamment,

s'évanouit. « Nous voilà donc, dit-il, » précipités de nouveau au fond de l'a- » bîme, dont nous espérions enfin sor- » tir, et nous ne voyons plus de terme » à nos maux; adorons, adorons les dé- » crets impénétrables de la divine Pro- » vidence; résignation entière, confiance » en sa bonté, et efforçons-nous de hâter » le moment de sa miséricorde par la » ferveur de nos prières, nos larmes et » nos gémissemens ».

Cependant ses frères trouvèrent enfin, sous la caution réunie du bon archevêque, à faire un emprunt de 15 à 20,000 fr. « Sans cela, nous disoit-il, où » en serions-nous, moi et les miens? » nous serions morts de faim, à la let- » tre ».

Il est à remarquer que M. de Juigné et sa famille étoient si délicats, qu'ils n'auroient jamais touché aux secours que le prélat recevoit pour la masse des pauvres émigrés, dont il étoit chargé. « Non,

» nous écrivoit-il, ce n'est ni pour moi » ni pour les miens ». On demandera peut-être comment il subsistoit ; le voici. La renommée, qui publioit ses vertus, l'intérêt qu'il savoit si bien inspirer, l'opinion méritée que l'on avoit prise sur son compte, étoient parvenus jusqu'au-delà des mers (1), et il en éprouva personnellement les plus heureux effets. Favorisés de la protection d'un des premiers personnages de Londres, nous trouvâmes les moyens de lui faire passer chaque année, jusqu'à son retour à Paris, plus que ne recevoit du comité de secours à Londres aucun prélat françois y résidant. Ce comité ne donnoit rien hors les limites de l'Angleterre ; mais des bourses particulières y suppléèrent, en faveur de M. l'archevêque de Paris.

Cependant M. de Juigné, bien moins

(1) *Et nominatus est usquè ad novissimum terræ, et congregavit pereuntes.* Mach. ch. III, 9.

occupé encore de son existence personnelle que de celle de milliers de François, prêtres et laïcs, prend avec succès tous les moyens possibles de venir à leur secours.

Dès 1793, une partie d'entre eux ayant épuisé le peu de ressources qu'ils avoient emporté avec eux en émigrant, et toute communication étant fermée avec la France, fut réduite à l'aumône. Le juste crédit que le vertueux prélat, ministre de la Providence, avoit conservé, le concours seul de son nom, qui étoit le garant et le gage infaillible de tout succès, firent obtenir à ces infortunés la protection et les libéralités de plusieurs princes étrangers.

On peut le dire sans exagération : plus de douze mille exilés lui durent leur existence, dans le séjour surtout qu'il fit à Constance, en Souabe. Ecclésiastiques, laïcs, tous participèrent également à ses libéralités ; nous disons à ses libéralités,

car rien ne se faisoit que par son entremise et sous ses auspices. Entre autres preuves, nous en citerons une.

En 1796, les évêques françois réunis à M. de Juigné, à Constance, écrivirent en commun à M. le cardinal Balliani, primat de Hongrie, et à tous les évêques de Hongrie, pour les engager à venir au secours d'une foule de malheureux prêtres françois qui étoient réfugiés dans cette ville, dans la Souabe, et dans toute la Suisse. Il y en avoit peut-être alors plus de quatre mille, et les différentes ressources pour les faire exister étoient épuisées. La guerre, qui étoit encore allumée en Allemagne, et d'autres circonstances, déterminèrent M. le cardinal Balliani et ses suffragans à différer cette bonne œuvre, dont ils ne s'occupèrent que l'année suivante. Une somme de dix-sept mille florins fut recueillie et envoyée par la trésorerie de Vienne, à la régence de l'Autriche, pour être partagée

et

et distribuée, mais *avec l'intervention*, y étoit-il dit, *de M. l'archevêque de Paris*. (Lettre du 11 décembre 1798.)

La circonstance la plus pénible où se trouvèrent les émigrés fut celle où ils furent, au mois de janvier 1799, forcés de fuir Constance. Personne ne sentit plus vivement et ne partagea plus sensiblement leur position. Laissons-le peindre lui-même cette scène de misère et d'horreur. (N°. VI.)

C'est ainsi qu'il cherchoit, dans l'espérance et dans le besoin de soulager le malheur des autres, la seule consolation qui pût adoucir le sentiment de ses malheurs personnels.

Ce prélat, si généreux envers tous, ne trouve donc pas, dans l'étranger, même les douceurs de l'hospitalité!

Il s'estimoit toujours le moins malheureux des malheureux et le moins à plaindre. Lui offroit-on quelque secours pour lui personnellement? il répondoit:

« Je suis infiniment reconnoissant de ce » qu'on veuille bien s'occuper de mes » besoins. Je recevrai ce qu'on me des» tine avec le plus grand plaisir ; mais » ma satisfaction seroit encore et plus » pure et plus grande, si je ne craignois » que cette attentive générosité ne nuise » à des personnes encore plus à plaindre » que moi ». (*20 juillet 1797.*)

Sur plusieurs invitations pressantes qui lui furent faites de passer avec sa famille en Angleterre, où non-seulement on lui assuroit, comme aux autres prélats et émigrés françois, le nécessaire, mais encore où des premiers du royaume lui auroient donné des preuves d'intérêt et de vénération, qu'il est beau, qu'il est édifiant de le voir, pour ainsi dire, sur la paille, répondre : « Je serois obligé de m'y » rendre; jamais je n'abandonnerai, dans » le malheur, mes infortunés compa» triotes, autant de temps que je serai » assez heureux de pouvoir leur être

» de quelque utilité »! Il est à remarquer qu'il partageoit toujours avec eux ce qu'on lui donnoit personnellement.

Et, en effet, que seroient devenues ces innombrables familles qu'un noble dévouement avoit entraînées hors de leur patrie, sans ce nouveau Raphaël, cet ange conducteur, cet ange consolateur, cet ange de piété, de douceur et de paix; enfin, ce nouveau Moïse qui, dans la captivité, les encourage, les console de l'espoir de revoir la terre promise?

Une grande consolation dont il a joui dans son exil, et à laquelle il mit un prix infini, fut celle d'offrir, à Annecy, les saint mystères sur le tombeau de saint François de Salles, avec les mêmes ornemens dont ce saint évêque s'étoit lui-même servi, qu'il a toujours cherché à prendre pour modèle.

Les armées françoises ayant, en 1799, occupé Constance, M. de Juigné se retira à Augsbourg, où il reçut de l'électeur de Trèves l'accueil le plus honorable.

Le nom de Juigné ne fut jamais prononcé qu'avec le même respect par les amis et les ennemis du trône ; l'estime, les égards, les hommages, la vénération accompagnent ses pas dans l'étranger comme en France. Il est chéri de personnes mêmes connues pour ne pas adopter en tout ses principes de croyance. En Suisse, en Allemagne, les protestans lui témoignent leur vénération. A Augsbourg, les héros françois s'empressent d'honorer, dans sa personne, le héros chrétien. Les généraux lui offrent une sauve-garde; mais dans le malheur comme dans la prospérité, indifférent à toute distinction, à tous honneurs, il répond : « Il me suffit de voir enfin les François » désabusés à mon égard, et leur loyauté » est la sauve-garde la plus assurée pour » moi ».

Si M. de Juigné, ainsi que nous l'avons dit, a, par sa Lettre pastorale de 1769, pressenti dès-lors nos malheurs, il n'a

pas moins prédit, dès le 28 juin 1794, que la restauration de la France seroit due aux Anglois. Voici ce qu'il nous écrit à cet époque : « J'espère encore, » avec la protection du ciel, me réunir » un jour à tous mes fidèles coopéra- » teurs, dignes confesseurs de Jésus- » Christ, qui appartiennent à l'Eglise » de Paris, et spécialement avec vous, » dans notre patrie, pour travailler, » avec un nouveau courage, à l'œu- » vre de Dieu. Mais quand arrivera ce » moment? quand et comment se dé- » nouera cette scène horrible d'impiété, » de cruauté, d'atrocité ? C'est le secret » de la Providence, *qui se servira de* » *l'énergie et de la valeur de la nation* » *angloise, pour abattre l'hydre qui* » *menace toute l'Europe* ».

En vain le monstre de la calomnie, qui n'épargne personne, ose-t-il l'attaquer, il ne parviendra pas à lasser sa patience et à altérer sa douceur.

M. l'abbé B...... reçoit une lettre datée de Paris, du 13 juin 1800, assurant que M. l'archevêque avoit permis la promesse de fidélité, et donnant à croire qu'il avoit foibli sur le serment de haine à la royauté. Nous n'avons pas plutôt connoissance de cette lettre, qui déjà couroit les rues de Londres, que nous nous empressons de voir M. B.....; nous lui démontrons, preuves en main, que son correspondant n'est nullement fidèle. Il semble convenir, avec nous, de la vérité, et nous promet de renoncer au projet de la faire imprimer. Quel fut notre étonnement, lorsque, deux jours après notre conversation, ayant eu, pour appuyer son opinion (1), plus de confiance

---

(1) D'après la notice sur M. l'abbé Barruel, insérée dans *l'Ami de la Religion et du Roi*, t. 25, n°. 659, p. 408, 2 déc. 1816, l'on peut se convaincre qu'il étoit le plus chaud partisan et le plus zélé protecteur du parti de la soumission. Ses différens écrits à Londres en sont la preuve.

à son correspondant qu'aux lettres de M. l'archevêque, nous vîmes cette nouvelle mensongère imprimée.

MM. les évêques françois résidant à Londres, surpris et affligés, nous appellent et nous demandent ce que nous pouvons savoir sur cette nouvelle si inopinée. Nous leur donnons lecture de notre correspondance sur cet article. M. l'archevêque de Narbonne et M. l'évêque d'Arras nous invitent à nous trouver, avec eux, le lendemain au lever de son Altesse Royale MONSIEUR, qui, ayant rendu jusqu'alors toute justice méritée à M. de Juigné, ne pouvoit croire à cette nouvelle. Il fut décidé que nous la réfuterions de suite; et dès le lendemain nous eûmes l'honneur d'en présenter quelques exemplaires à son Altesse Royale, qui daigna nous en témoigner sa satisfaction. (N°. VII.)

N'ayant pas eu le temps de le con-

sulter, nous transmîmes de suite cet imprimé à M. de Juigné, qui nous répondit d'Augsbourg le 14 août :

« Je ne puis que vous savoir gré de » l'empressement avec lequel vous vous » êtes porté à détruire les impressions » désavantageuses qu'auroit pu donner » la lettre que M. l'abbé B..... a jugé à » propos de faire imprimer, malgré les » observations que vous lui aviez faites, » et qui auroient dû l'en détourner. Je » suis très-étonné que M. l'abbé Barruel » se soit décidé à cette démarche si lé- » gèrement. Les citations de sa lettre, » venue de Paris, manquent d'exactitu- » de, et par conséquent vous les relevez » avec justesse. D'un autre côté, vous » avez pris l'avis de MM. les évêques, et » par conséquent votre démarche est » placée, elle est utile. Je ne puis donc » qu'y reconnoître votre attachement » pour moi, et vous louer de votre zèle ».

M. l'abbé B...., très-mécontent de notre

lettre, y fait une réponse dilatoire et insignifiante, mais pleine de fiel, d'amertume et d'injures. Nous nous contentons de l'adresser à M. de Juigné et de prendre ses ordres, en lui mandant que nous avions cru devoir ne donner aucune réplique. Le prélat pacifique nous dit, par sa réponse du 22 août :

« Je ne comprends pas comment » M. l'abbé B...., qui d'ailleurs a la réputation d'un bon et estimable ecclésiastique, s'est permis des réflexions aussi » déplacées, aussi mordantes que celles » contenues dans sa réponse à la vôtre. » Je n'ajouterai rien à vos réflexions, » mon cher abbé, je pense que vous avez » pris le parti le plus sage de ne plus » répondre, et de ne pas vous engager » dans une guerre de plume, qui a bien » des dangers ».

A cette époque, M. l'évêque d'Uzès publia un écrit contre la promesse. L'abbé B..... répond en sens contraire; le prélat

y réplique par des argumens infiniment plus frappans et plus concluans que ceux de son antagoniste, et mit fin à cette guerre de plume. Sur l'envoi que nous en fîmes à M. de Juigné, il nous répondit, le 5 novembre 1800 : « Il est, à » mon avis, très-à propos et très-heureux » que ce M. B.... et ses antagonistes aient » renoncé à cette guerre de plume, qui » ne peut produire aucun bien, et qu'on » attende la décision de l'autorité qui a » le droit de prononcer.

» Je suis également satisfait que M B... » ait pris le parti de ne plus me mettre en » jeu dans ses discussions. La manière » dont vous vous êtes comporté dans » cette circonstance a dû lui fermer la » bouche. Elle est une nouvelle preuve » de votre zèle, et n'a compromis, en au- » cune manière, ni votre prudence ni » votre circonspection ».

Nous croyons en avoir dit assez, mais pas trop, pour ne laisser aucun nuage

sur l'opinion de M. de Juigné, relativement à la promesse de fidélité et à l'abominable, à l'exécrable serment de haine à la royauté.

Si, d'ailleurs, on se permettoit aucune autre réflexion sur la conduite et la vie de M. de Juigné, il suffiroit de dire, pour toute réponse : Le dévouement entier des Juigné, leur amour à toute épreuve pour les Bourbons et la dynastie légitime en France, sont assez connus ; ils ne se sont pas démentis, et ils ne se démentiront jamais.

Enfin, après la promulgation du concordat, il fit, entre les mains du Pape, qui lui en réitéra la demande, la démission de son archevêché, et sacrifia ainsi à l'obéissance ce qu'il avoit de plus cher. L'archevêché de Lyon lui fut alors offert, il le refusa, bien décidé à n'accepter aucun autre siége que celui de Paris, où il étoit généralement désiré par tous les bons catholiques.

CHAPITRE V.

Son retour en France et sa mort.

M. de Juigné voyant désespérée plus que jamais la cause de ses princes légitimes, pour le retour desquels, ainsi que nous l'avons vu, il faisoit sans cesse les vœux les plus ardens, les émigrés qui résidoient en Allemagne étant à peu près tous rentrés, il se décida, au mois d'août 1802, à quitter Augsbourg, avec sa famille.

Arrivés à Villebon dans les premiers jours de septembre, ils y résidèrent jusqu'au 1er. janvier 1803, où ils vinrent habiter Paris.

Aussitôt son retour, le bon archevêque est accablé de visites. Il n'est point encore oublié, surtout par ses anciens pauvres. Il n'a rien ; et chaque jour on

s'adresse encore à lui, et il ne rebute personne; tantôt ce sont ses anciens pauvres, tantôt les anciens ouvriers qu'il a jadis employés, ou leurs enfans. Il les reçoit, il les voit encore avec plaisir, tout en regrettant de ne pouvoir leur faire le même bien qu'autrefois, et tous le quittent encore satisfaits.

Qu'il est édifiant de voir ce vénérable vieillard, dans sa détresse, donner avec tant de grâce et de bonté le denier de la veuve!

Un jour, comme nous étions avec lui dans son cabinet, on vient lui dire qu'une pauvre mère, avec cinq à six enfans, demandoit à lui parler. Il donna ordre de l'introduire de suite. Cette mère se jette à ses pieds et lui dit: « Monseigneur, il y
» a vingt-cinq ans que vous avez comblé
» de bienfaits mon père, ma mère, toute
» ma famille. Je suis restée veuve avec
» ces six petits orphelins, que j'élève dans
» la crainte du Seigneur; je ne peux suf-

» fire à leur nourriture. Je viens solliciter » vos anciennes bontés ». Le bon prélat se retourne vers nous, et nous dit : « Voilà » les petits enfans de mes enfans ».

Il interroge la mère ; il fait avancer les enfans. Il prend leurs petites mains dans les siennes. Il leur demande s'ils aiment, s'ils savent prier le bon Dieu, etc. Il les assiste, en leur disant : « J'ai bien peu de » choses à vous donner aujourd'hui ; mais » vous viendrez me revoir ». Ils se jettent tous à ses genoux, et il leur donne sa bénédiction. Quel prix ne dut pas avoir cette légère aumône !

Il a vu des malheureux refuser ses aumônes, et lui dire : « Monseigneur, nous » savons bien que vous n'êtes plus en » état de nous donner ; mais c'étoit pour » vous revoir, et recevoir votre sainte » bénédiction ». Il leur adressoit à tous ces paroles si affectueuses, ces paroles *meilleures que l'or*, comme dit l'Ecriture, et ils se retiroient contens.

Tout pauvre qu'il étoit, il entroit dans ses sentimens comme dans son caractère de n'accepter ni place ni titre. Lorsque Napoléon lui envoya un titre de chanoine de Saint-Denis, sur lequel il ne comptoit nullement, il alla le lui rendre, en lui observant que son âge, ses infirmités ne lui permettoient ni d'assister au chœur ni d'en remplir aucune fonction. Napoléon lui répond : « Je vous dispense de tout ; si je » vous donne ces 15,000 liv. de rente, » c'est pour honorer le chapitre et recon- » noître vos vertus ». Ce compliment inopiné et si grâcieux ne pouvoit souffrir ni réplique ni un refus qui auroit pu lui être funeste, et peut-être à sa famille.

Le premier usage qu'il fit de cette ressource inattendue, mais bien opportune, fut d'acquitter les dettes qu'il avoit contractées pour venir au secours de ses infortunés compatriotes (1), et de consa-

(1) Ces dettes se montoient à la somme de 6400 fr.,

crer, à son ordinaire, le reste aux pauvres.

A son retour en France, il avoit pris pour aumônier l'un des plus pieux, des plus dignes ecclésiastiques, l'abbé G...., qui ne le quitta qu'à la mort. Ce prélat partageoit son temps entre la prière, la lecture et la méditation sur ses fins dernières, et ses pensées n'étoient plus que pour le ciel.

Les médecins lui ayant conseillé de prendre souvent l'air et de faire de l'exercice, il bornoit ses plaisirs à des promenades solitaires, où il étoit tout étonné de se voir accueilli par une foule d'hommages muets, adressés bien plus à sa personne qu'à sa dignité, dont il ne portoit aucune marque visible. Il alloit quelquefois visiter, avec une inimitable simplicité, son successeur, dans un palais au-

---

que MM. Obwexer, banquiers à Augsbourg, avoient avancée sur sa caution à différens émigrés devenus insolvables.

trefois

trefois le sien (1), et où tous deux se prévenoient de respect et d'égards.

C'est ainsi qu'il passa les dernières années de sa vie, au sein d'une famille et d'amis dont il faisoit la consolation, et regretté de ses anciens diocésains.

Enfin ce digne prélat, dans lequel ont brillé toutes les qualités et toutes les vertus, et que l'on peut appeler l'un des plus parfaits modèles des évêques et du clergé de France, après avoir traversé les jours mauvais sans participer à la contagion, et mis à profit un long et honorable exil, a vu avec calme, avec résignation et avec le consolant témoi-

(1) Un jour M. de Juigné dit à M. du Belloy, qui le reconduisoit : « Ne vous dérangez pas, Monseigneur, je » connois parfaitement bien le chemin ». Ces deux prélats s'estimoient réciproquement. Aussitôt que le siége de Paris fut proposé à M. du Belloy, il écrivit à M. de Juigné, à Augsbourg, et lui dit qu'il n'accepteroit qu'à son refus. M. de Juigné fut très-sensible à ce procédé honnête et délicat.

gnage d'une longue vie consacrée toute entière aux bonnes œuvres, à son Dieu, à son Roi, approcher ses derniers momens, auxquels il étoit depuis long-temps préparé, disant souvent, comme saint Paul, et avec la même confiance : « Je suis comme une victime qui a déjà » reçu l'aspersion pour être sacrifiée, et » le temps de ma mort approche. J'ai » bien combattu, j'ai achevé ma course ; » j'ai gardé la foi, il ne me reste plus » qu'à espérer la couronne de justice qui m'est réservée. *Ego enim jam delibor, et tempus resolutionis meæ instat. Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi. In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus.* (II Epist. Tim. ch. IV.)

Etendu, défaillant sur le lit de douleur, toujours calme au milieu des souffrances, il consoloit encore sa famille et ses amis fondant en larmes.

Ayant reçu avec la foi la plus vive les derniers sacremens, le 19 mars 1811, il s'endormit dans le Seigneur, du sommeil des justes, dans la quatre-vingt-troisième année de son âge, et fut inhumé dans le cimetière commun.

Dans le service que lui fit le chapitre métropolitain, M. l'abbé Jalabert, vicaire-général, prononça son oraison funèbre. Au retour du Roi, M. l'abbé de La Myre, vicaire-général, aujourd'hui évêque du Mans, en ayant obtenu la permission, en qualité de délégué du chapitre, fit exhumer et transporter le corps de M. de Juigné dans le caveau de l'église de Notre-Dame, destiné à la sépulture des archevêques.

M. de Juigné n'existe plus; mais l'intérêt qu'il a inspiré pendant sa vie ne sauroit périr, non plus que sa mémoire.

Les principales autorités de Châlons se feront un devoir d'unir leurs regrets à ceux des autres citoyens. Des sages dé-

voués à l'*utilité publique* envisageront comme étroitement unie à cette utilité l'attention à recueillir tout ce qui peut éterniser la mémoire de celui qui chercha toujours plus à faire le bien qu'à paroître l'avoir fait. La société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts du département de la Marne, proposa, en 1816 et années suivantes, pour sujet d'un prix, l'éloge de M. de Juigné, comme évêque de Châlons, archevêque de Paris, et l'un des fondateurs de l'ancienne académie de Châlons.

M. de Juigné n'existe plus; mais, grâces à la divine Providence, qui veille sans cesse sur l'édifice sacré contre lequel les portes de l'enfer ne prévaudront jamais, il existe encore de ces colonnes solides que les temps mauvais n'ont pu renverser, de ces rochers inébranlables contre lesquels sont venus se briser les flots orgueilleux d'une philosophie impie et sacrilége. Il existe en-

core de saints et doctes pontifes, parfaits modèles des évêques et du clergé de France, dont on pourra dire un jour, comme de M. de Juigné : « Ses grandes » actions furent la joie de Jacob, et sa » mémoire sera éternellement en béné- » diction ». *Et lætificabat Jacob in operibus suis, et in sæculum memoria ejus in benedictione.* (Lib. I. Mach. ch. III, v. 7.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. Ier.

Constance, le 20 juillet 1797.

« Ah ! si la divine Providence permet, dans sa miséricorde, que les espérances que nous avons conçues se réalisent, nous emploierons encore, dans notre malheureuse patrie, d'une manière bien méritoire, au bien de la religion, au service de l'Eglise et à la sanctification de nos concitoyens et de ceux qui ont persévéré, malgré tant de difficultés, d'obstacles et de dangers, et de ceux qui ont été emportés par le torrent, et dont le salut éternel nous est toujours cher, malgré leur aveuglement, leur ingratitude et leurs excès, tout ce qui nous reste de force.

Avec quelle joie je sacrifierois les dernières années, peut-être les derniers jours, à rassembler les pierres du sanctuaire dispersées, à rappeler les peuples égarés à Dieu, à Jésus-Christ, à sa religion sainte, le plus solide fondement du bonheur

de l'homme et de la tranquillité des sociétés ; et quelle joie de travailler encore avec vous à l'œuvre de Dieu »!

N°. II.

De Constance, le 1er. décembre 1797.

« C'est de Dieu seul, c'est de sa bonté et de sa miséricorde que j'espère le salut de notre trop malheureuse patrie ; confiance, résignation à sa volonté sainte, prières ferventes et continuelles : voilà toute ma politique. Mais combien je fais de vœux pour que la Providence divine ne permette pas que le flambeau de la foi s'éteigne en France, et pour le retour de l'ordre, de la justice, de la religion et de la monarchie » !

N°. III.

Du château de Wollenburg, le 15 novembre 1797.

« Grand Dieu, que de maux nous accablent! Ah ! combien nous sommes malheureux ! *Fiat voluntas*. Résignons-nous, et espérons dans la miséricorde de notre Dieu, toujours juste, toujours saint, toujours grand, et dont nous devons adorer les impénétrables décrets, et profitons de nos épreuves pour expier nos péchés et mériter une meilleure patrie ».

N°. IV.

Constance, le 17 juillet 1798.

« Ah! si nous pouvions voir l'ordre rétabli dans notre France, nos augustes Princes y rentrer, et la religion y refleurir, quelle consolation nous en ressentirions! Sans doute nos travaux seroient immenses; mais, enfin, ce seroit avec bien de l'empressement que nous sacrifierions notre repos, notre vie toute entière, au salut de nos malheureux compatriotes, si étrangement égarés ».

N°. V.

A Erckeim, le 12 septembre 1799.

« Voilà une liste bien affligeante! Comment pourra-t-on jamais remplacer tant de fidèles ministres du premier et du second ordre, sans que le clergé ait pu se renouveler? comment pourra-t-on suffire à donner aux fidèles des pasteurs et des guides, et les secours spirituels dont ils auront un si grand besoin! Ces pensées sont bien désolantes. Il faut s'en reposer dans le sein de la divine Providence. Dieu saura, s'il le veut, susciter des enfans à Abraham, des pierres mêmes. Ne cessons donc de mettre notre confiance en lui, sans nous écarter de la plus entière soumission à ses impénétrables décrets. Que sa sainte volonté soit faite ».

N°. VI.

A Erckeim, le 28 mars 1799.

« Nous voilà donc replongés au fond de l'abîme ! Obligés de quitter Constance, nous nous étions retirés dans la petite ville d'Uberlinguène, de l'autre côté du lac, trois lieues de Constance, n'étant plus dans le domaine de l'empereur, attendu que cette petite ville est libre et impériale, et que la guerre se préparoit contre l'empereur et contre l'Empire. Nous espérions pouvoir y rester; mais, au bout de quinze jours, il a fallu en partir précipitamment, attendu que les François ont annoncé qu'ils alloient prendre, dans l'Allemagne, les positions qui leur convenoient, et nous nous sommes rendus ici avec beaucoup d'embarras, de fatigues et de dépenses. Le lieu que nous habitons est un village situé à huit ou dix lieues en deçà des frontières de la Bavière. Nous y éprouvons toutes sortes d'incommodités, obligés, hommes, femmes et enfans, de coucher à terre ou sur la paille. Néanmoins nous voudrions bien encore pouvoir y rester, afin d'éviter les frais énormes d'un plus long voyage, qui excède nos moyens, car nous sommes entièrement épuisés; mais il ne faudroit qu'un échec reçu par l'archiduc Charles, pour nous obliger de reculer précipitamment

jusque dans la Bavière, et nous précipiter dans de nouveaux frais, tandis que nous n'avons pas de quoi subvenir au nécessaire. La position de tous nos François, prêtres et autres émigrés qui étoient à Constance et dans cette partie de l'Allemagne, est vraiment déplorable. Ils ne savent où aller, où reposer leur tête. Les provinces voisines où ils seroient en sûreté leur sont fermées; obligés de se porter çà et là, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, sans argent, sans moyens, etc. C'est le plus triste tableau que l'on puisse imaginer. Il me pénètre de tristesse et me perce le cœur. Nous avons distribué beaucoup de secours; mais les fonds destinés à cette œuvre excellente sont presque épuisés. Nous espérons toujours que la divine Providence, qui ne nous a pas abandonnés jusqu'ici, continuera à nous secourir. Encore si, à la suite de tant de malheurs et de souffrances de toute espèce, nous pouvions être assurés que notre sainte religion persévérera et refleurira dans notre France! O mon Dieu, c'est bien là l'objet de nos vœux les plus ardens »!

N°. VII.

Lettre de M. l'abbé Lambert, à M. l'abbé Barruel.

Monsieur,

« Je viens de voir imprimée la lettre que vous avez reçue de Paris, suivie d'une note d'envoi, signée de vous. J'avoue que rien ne peut égaler ma surprise, surtout d'après la conversation que nous avons eue ensemble quelques jours auparavant.

Vous vous rappelez, Monsieur, qu'informé de l'existence de cette lettre et de l'espèce de publicité que vous lui donniez par la plus étendue communication, je crus devoir vous en demander lecture. Ayant trouvé M. l'archevêque de Paris cité à deux endroits, je vous fis voir, par les lettres originales de ce prélat, que votre correspondant ou avoit été trompé ou vous trompoit. Je ne doutois pas que cela, réuni peut-être à beaucoup d'autres considérations, ne dût vouer cette lettre à l'oubli. Cependant la voilà imprimée, répandue avec affectation, et mon respect pour Mgr. l'archevêque, à qui je suis personnellement attaché, et qui m'honore de sa confiance et de sa correspondance ici, ne me permet pas de garder le silence.

Je me bornerai uniquement à ce qui regarde

Mgr. l'archevêque, et cela pourra suffire pour juger la confiance que mérite votre correspondant et la prudence de l'impression. Cette lettre est datée de Paris, du 13 juin. Celle que je vous ai montrée de Mgr. l'archevêque est du 7 juin, d'Augsbourg. Pour qu'elle ne fût pas postérieure à ce qu'auroit pu connoître ce prélat, votre correspondant, il faudroit, ce qu'on ne peut supposer, et que Mgr. l'archevêque eût changé de façon de penser bien subitement, et qu'une lettre du 8 juin eût pu arriver à Paris le 12; donc la lettre que je vous ai communiquée, Monsieur, est postérieure à ce que votre correspondant a pu savoir le 13. Cependant, ce même jour, il vous mande : *Plusieurs évêques se sont prononcés, les uns en permettant, les autres en ordonnant cette promesse; parmi les premiers est Mgr. l'archevêque de Paris, etc.* Or, ce prélat me mande du 7 juin : « Quant à la promesse de fidélité, je » n'ai point de délibération écrite et motivée de » MM. les grands-vicaires de Paris. Je leur ai demandé de me faire connoître les interprétations » qu'ils disent être légales et très-légales. Ils m'ont » parlé de ce qu'en avoit dit le journal du Gouvernement, et m'ont ajouté que plusieurs sénateurs, très-bons pour les sentimens, ont assuré » que tel étoit l'esprit du Gouvernement, et que

» l'on pouvoit être certain que l'explication du
» journal étoit approuvée par le Gouvernement.
» J'avoue que j'ai trouvé ces interprétations bien
» douteuses pour la légalité, et bien peu suffi-
» santes. Voilà où j'en suis ».

Votre correspondant cite un passage d'une lettre, dit-on, de Mgr. l'archevêque, sous le nom d'*Antoine*, qui pourroit faire croire qu'il a foibli sur le serment de haine. Le passage est ainsi conçu : *Ce serment paroît inadmissible; mais, vu la moralité et les lumières du grand nombre de ceux qui l'ont prêté, je n'ose les condamner. Ils n'ont pas perdu leurs pouvoirs, et les fidèles peuvent continuer à s'y adresser.* Des motifs puissans pourroient peut-être avoir dicté ces paroles à Mgr. l'archevêque ; mais votre correspondant auroit dû ne pas s'en tenir là, et dire l'opinion bien connue de Mgr. l'archevêque sur ce serment. Voilà ce que j'ai ici de sa main sur cet objet, dans une lettre du 24 octobre 1797.

Je compte que vous êtes bien peiné de ce qui s'est passé à Paris à l'occasion de la nouvelle formule que l'on a prescrite. Je n'aurois jamais pensé qu'on eût pu se soumettre à une forme scandaleuse et révoltante. On donne des explications, mais elles sont forcées et insuffisantes. Les principes doivent passer devant tout.

Je trouve, en outre, dans un recueil d'opinions de nos seigneurs les évêques sur ce serment, une Instruction pastorale de Mgr. l'archevêque de Paris, datée de Constance, où sont ces mots : « Le ser- » ment de haine à la royauté est une horreur : il » ne peut être justifié, de quelque manière qu'on » l'envisage, et les raisons que vous alléguez sont » forcées, inexcusables et inadmissibles ».

Constance, 7 juin 1800.

ANT.-ÉLÉON., archev. de Paris.

D'après tout cela, Monsieur, je crois avoir suffisamment éclairé sur la confiance que mérite votre correspondant, et sur la convenance de l'impression d'une lettre où se trouvent des faits dont la fausseté ou l'inexactitude vous étoient connues avant cette impression. Je ne me permettrai aucune réflexion. Il me suffit d'avoir rendu à la vérité et à Mgr. l'archevêque de Paris ce que je leur dois, et d'avoir mis les autres à portée de le leur rendre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L'abbé LAMBERT, secrétaire de Mgr. l'archeveque de Paris.

Londres, 22 juillet 1800.

Sur plus de six cents lettres que nous avons reçues de M. de Juigné, dans l'espace de quinze à vingt ans, nous croyons devoir ne citer que celles-ci, qui suffisent pour faire connoître ses sentimens et ses opinions.

TABLE.

RÉPONSE

AUX OBSERVATIONS.

Parmi les différentes observations qui nous ont été faites depuis la première édition de cette Vie, se trouve celle de ne pas avoir parlé du *Te Deum* ordonné par M. l'archevêque de Paris, dans la trop célèbre séance du 4 août 1789, où, en une seule nuit, les droits et les priviléges du clergé et de la noblesse furent abolis.

Nous ne prétendrons pas justifier ici M. de Juigné sur un faux pas aussitôt reconnu que fait. Personne n'est infaillible, et avec les meilleures intentions de faire le bien, on peut errer. Quelles étoient celles de ce bon et pacifique prélat? La paix, l'union, la concorde qu'il croyoit sceller; et sa religion fut

trompée. Mais laissons, sans toutefois l'approuver, parler l'historien (1).

« Ce fut un superbe spectacle que » celui des nobles et du clergé abandon- » nant les droits de chasse, de pêche, » de garenne, de colombier; les curés » offrant le sacrifice de leur casuel, les » seigneurs consentant à vendre leurs » droits féodaux à ceux qui étoient » intéressés à les racheter. Ce fut un » grand et touchant espoir pour la ré- » génération uniforme de la France, » lorsque l'on vit les députés des pays » d'Etat, et ceux des villes privilégiées, » offrir tour à tour le sacrifice de leurs » antiques priviléges, et proclamer que » le vœu de leurs commettans étoit » qu'en France il n'y eût désormais » qu'une seule nation, qu'une seule fa- » mille, qu'un seul empire; il sembloit

(1) M. Fantin-Désodoard, *Histoire philosophique de la Révolution de France*, tom. I, pag. 70.

» que la France alloit être subitement » régénérée. L'assemblée, étonnée elle-» même de ses succès, décréta qu'une » médaille seroit frappée pour conser-» ver la mémoire de cet évènement, et » décerna à Louis XVI le titre de res-» taurateur de la liberté (1) ». Et ce fut en ce moment d'enthousiasme que la colombe sans taches crut pouvoir présenter l'olivier de la paix, et que M. de Juigné, invité par l'assemblée, conseillé, pressé même par plusieurs de ses collègues, ordonna le *Te Deum*. M. de Juigné doit donc être jugé d'après l'intention et la circonstance, et non autrement, et ce prélat trop confiant n'en fut pas moins lapidé quelque temps après.

Malgré ce faux pas, M. de Juigné, nous aimons à le répéter, n'a cessé

(1) Le Roi accepta ce titre, et assista, le 13 août, au *Te Deum* qui fut chanté solennellement en cette occasion.



d'être du parti des royalistes purs, parti le plus foible et le moins nombreux de l'assemblée.

M. de Juigné a été le premier des évêques de France à fuir la persécution pour se soustraire à une mort certaine. (*Voyez*, pag. 65.) Nous prouverons que, dans les circonstances où il s'est trouvé, non-seulement la fuite lui a été permise, mais qu'elle a été pour lui un devoir, une obligation de conscience.

Cependant, des personnes ont blâmé et regardé cette retraite comme précipitée, et comme un acte de foiblesse et d'une lâche pusillanimité. Elles ignoroient sans doute que la fuite dans la persécution est compatible avec le plus grand courage; ou plutôt que le seul vrai courage consiste, non pas à nous exposer inutilement, mais à nous réserver pour les desseins que Dieu a sur nous.

Pour justifier la fuite de M. de Juigné, il suffiroit de laisser parler les faits dont nous avons été les témoins. Hélas! ils ne parlent que trop : calomnié, outragé, signalé à la fureur d'un peuple ivre, animé, égaré, soudoyé et se portant déjà aux derniers excès de cruauté contre lui! « Il suffiroit de con-
» sidérer ce qui a suivi sa retraite pour
» être convaincu qu'elle n'a pas été
» l'effet de la foiblesse, mais que c'est
» Dieu qui lui en a inspiré la pen-
» sée (1) ».

On a objecté qu'un pasteur ne doit jamais abandonner son troupeau dans les temps orageux, un pilote le gouvernail de son vaisseau au moment de la tempête, un officier son poste à l'instant du combat, et que M. de Juigné ne devoit pas donner, au corps du clergé, le premier exemple de la déser-

(1) Pontius in Vit. sancti Cypriani.

tion, au moins avant le décret de déportation du 26 août 1791.

On peut sans doute faire illusion à des esprits superficiels par des comparaisons qui ont quelques fausses couleurs de vérité; mais une question aussi importante que celle de savoir quelle conduite peut et doit tenir dans la persécution un ministre de Jésus-Christ, ne doit se décider que par des principes clairs, tirés de l'Evangile, expliqués par la tradition et confirmés par les exemples des saints. Or, c'est d'après ces principes que M. de Juigné a, non-seulement pu se soustraire à la persécution par la fuite, mais encore qu'il y a été obligé en conscience.

Si nous voulions, en l'honneur de ce sage et prudent pontife, composer une apologie sur sa fuite, et dévoiler les intentions perfides de ses persécuteurs qui, voulant détruire la foi en France, savoient bien que le moyen le

plus sûr pour réussir dans leurs projets impies, étoit de frapper le premier pasteur, il nous suffiroit d'emprunter ici les propres paroles de saint Athanase, de ce zélé défenseur de la foi catholique, répondant à ces hérétiques (les ariens) fameux par leurs violences et leurs calomnies contre lui : « Ceux,
» dit-il, qui m'ont persécuté m'accusent
» de pusillanimité, parce que, lors-
» qu'ils me cherchoient pour me faire
» mourir, je ne me suis pas livré à
» eux.... Ah! s'ils me reprochent d'avoir
» fui, ce n'est pas qu'ils désirent me
» voir courageux. Comment pourroient-
» ils souhaiter quelque bien à ceux qui
» sont si éloignés de prendre part à leur
» impiété? C'est ici un nouveau trait
» de leur malignité... Quelle audace de
» ces impies, qui, après tant de crimes
» et tant d'attentats contre moi, me re-
» prochent de m'être soustrait à leurs
» mains parricides! Mais il est aisé de

» connoître leurs véritables sentimens.
» Ils voient avec le plus grand chagrin
» que je n'aie pas été la victime de leurs
» persécutions. Voilà le véritable sujet
» de leurs plaintes, et le motif de leurs
» calomnies (1) ».

Enfin, M. de Juigné, en fuyant, étoit, comme saint Clément d'Alexandrie, pénétré de ce grand précepte, que la charité oblige tout chrétien de ne point contribuer à faire commettre de crimes, de ne point aigrir par sa présence les persécuteurs : « Celui qui provoque son
» persécuteur répond du mal qui en
» arrivera, comme s'il avoit provoqué
» une bête féroce (2) ». Or, les persécuteurs de M. de Juigné n'étoient-ils pas des bêtes féroces?

Nous concluons, comme saint Atha-

(1) Crimen tarditatis exprobrant.... (Sanctus Ath. in Apolog. pro fugâ suâ).

(2) Quod si etiam irritet, planè causa est, ut qui provocat feram (S. Clem. Alex. l. IV Stromatum).

nase, qu'il faut être, ou bien ignorant dans les Ecritures, ou de bien mauvaise foi, pour condamner ceux qui, en pareilles circonstances, telles que celles où s'est trouvé M. de Juigné, ont fui la persécution. « Les saints, par la » fuite, sont conservés comme des méde- » cins pour les besoins des peuples (1) ». Eh! que seroit aujourd'hui l'Eglise de France, si le clergé n'eût pas émigré? et ce saint docteur, comme saint Cyprien, admet à la gloire et à la récompense des martyrs ceux qui meurent en fuyant la persécution (2).

M. de Juigné a donc suivi l'exemple des saints, et il n'a donc pu, par sa fuite, ni diminuer la gloire, ni ternir les lauriers des vrais confesseurs de la

---

(1) Utilis et non infructuosa populis fuga sanctorum. Per dispensationem, ut medici in usus indigentium, reservantur.... (S. Ath. in Ap. pro fugâ suâ).

(2) Qui in fugâ moriuntur, non inglorii moriuntur, nam hi quoque lauream martyrii consequuntur.



foi; et, s'il se trouvoit encore des personnes d'un cœur droit, qui cependant eussent conservé quelques préjugés sur sa fuite, nous avons lieu d'espérer qu'ils y renonceront tout-à-fait d'après les preuves qui la justifient.

Moyens de subsistance de M. de Juigné. (Voyez pag. 75.)

D'après le désir qu'on nous a manifesté de connoître plus particulièrement les moyens de subsistance de M. de Juigné et de ceux qui l'entouroient dans l'étranger, nous croyons devoir d'autant plus entrer dans quelques détails, et satisfaire à cette demande, que ces documens, accompagnés de preuves (1), feront briller d'un nouvel éclat ses hautes

(1) Pour donner authentiquement ces preuves, nous nous trouvons, malgré nous, dans l'obligation de démontrer notre position favorable à M. de Juigné, la confiance dont nous jouissions, et nos moyens de l'obliger. On nous pardonnera sans doute cette digression, utile et nécessaire aux Pièces justificatives.

vertus, sa charité sans bornes, sa patience dans les plus rudes épreuves, sa résignation entière en la divine Providence dans les positions les plus pénibles, et sa réputation méritée au-delà des mers. On verra surtout combien la nation angloise lui a donné des preuves d'estime, d'intérêt, d'affection et de distinction particulière, et combien elle s'est immortalisée par sa générosité.

Le 15 septembre 1792, échappé comme par miracle à une mort certaine (1),

---

(1) Membre du comité de secours ecclésiastiques (*voyez* pag. 68), nous étions alors soupçonné d'avoir la caisse chez nous; mais heureusement elle n'y étoit pas. De plus, des ennemis de tout bien connoissoient notre dévoûment pour l'autel et le trône. La première bonne œuvre nous conduisit à une seconde non moins méritoire, et pour laquelle nous fûmes comme adjoint à M. de la Porte, intendant de la liste civile. Le 12 août 1792, la ville donna ordre de nous arrêter, de se saisir de la caisse et de nos papiers. Prévenu au moment, nous n'eûmes que le temps de fuir avec le seul habit que nous avions sur le corps, notre logement fut pillé, et les scellés mis. Cependant, plus heureux que ne le fut

sorti furtivement de Paris, nous nous rendîmes en Angleterre. Notre intention étoit alors d'aller rejoindre M. de Juigné en Suisse; mais M. de la Marche, évêque de Saint-Pol de Léon, que les poursuites dirigées contre lui avoient forcé de quitter la France dès 1791, et qui, jouissant déjà de la confiance du gouvernement anglois, étoit occupé des moyens de venir au secours de ses malheureux compatriotes, nous retint, et nous donna une commission pour former et présider un bureau de secours à Douvres, et M. de Douglass, vicaire apostolique à Londres, nous accorda des lettres de vicaire-général.

M. de Saint-Pol, qui n'ignoroit pas les preuves de dévoûment et d'amour

---

M. de la Porte, par une prévoyance sage et prudente, nous pûmes soustraire les papiers relatifs à la cour, qui, comme on le sait, fut cruellement compromise par ceux qui furent trouvés chez M. de la Porte, lors de son arrestation inopinée.

que nous avions été assez heureux de pouvoir donner à nos augustes et malheureux princes aux momens les plus pénibles, nous proposa de nous charger de leur correspondance, particulièrement avec la France. Nous acceptâmes avec le plus vif empressement cette honorable, mais bien délicate commission, et, par le moyen de nos amis sur le continent, nous réussîmes avec le plus grand succès à établir de suite une voie sûre et secrète pour exécuter les ordres qu'il nous transmit; et, pour ne pas éveiller de soupçons sur les dépèches et mieux nous envelopper de mystères, nous prîmes, dans notre correspondance, le nom de *Bertlam, négociant, et compagnie.* De plus, nous donnâmes au comité d'agence un secret infaillible, et très-utile alors, d'une écriture invisible et visible à volonté, et la correspondance eut les plus heureux et les plus longs succès.

Au mois de novembre 1794 (1), un premier bureau d'agence royale fut monté à Paris par les ordres de M. le régent, et par les soins de M. d'Antraigues. M. D...... fut alors envoyé à Londres en qualité d'agent. Trouvant notre correspondance établie pour les princes et en activité, il nous notifia, de la part du Roi, de continuer et de suivre désormais, sous son inspection, ladite correspondance; ce que nous fîmes jusqu'à notre rentrée en France en 1801 (2).

(1) Voyez la *Vie de Louis XVIII*, par Beauchamp, pag. 171, sans laquelle nous ne nous serions pas permis de citer ces anecdotes.

(2) Nous le dirons ici avec peine, mais, comme Tacite, *sine odio et irâ*. Il eût été à désirer que le respectable évêque de Saint-Pol de Léon, qui dès-lors jouissoit de toute la confiance, non-seulement des Princes françois, mais encore du ministère anglois, eût continué à être chargé de cette correspondance; mais à trois cents lieues, il étoit facile d'abuser de la confiance du Monarque malheureux. Si cette correspondance eût été toujours dirigée avec la même sa-

M. de Juigné n'eut pas plutôt appris notre fuite en Angleterre, que,

---

gesse, la même prudence, la même économie, il n'y eût pas eu autant de victimes, dont nous avons été particulièrement du nombre, ainsi que nos correspondans et amis; et des sommes énormes n'eussent pas été employées à pure perte. A l'arrivée du nouvel agent, nous nous empressâmes de consulter M. l'évêque de Saint-Pol, qui en étoit lui-même peiné. Il nous dit : « Le » Roi l'ordonne, nous devons obéir. Continuez, sous » cette nouvelle inspection, votre zèle et votre dévoû- » ment à la bonne cause ».

M. D......, en sa qualité d'agent, et honoré de la confiance du Roi et de nos augustes Princes, devoit naturellement et nécessairement en inspirer, surtout à ceux qui, comme nous, lui étoient *gratuitement* associés pour la même et bonne cause, et ne pas en abuser. Enfin, après avoir, dit un illustre personnage, coûté plus que le revenu d'une province de France, criblé de dettes et connu trop tard, il est mort insolvable. Ce n'est pas ainsi que l'on sert son Roi avec honneur, avec amour; ce n'est pas ainsi que nous l'avons servi dans le malheur.

Nous avons, sur cet article comme sur bien d'autres, les pièces et les preuves les plus authentiques.

Nous avons également conservé précieusement les ordres qui, relativement à la correspondance, nous ont été transmis de la part du Roi par ses agens. Il seroit

n'ayant pas encore notre adresse, il nous fit passer, par occasion, ce billet en date du 8 février 1793.

« J'ignore le détail de la persécution » que M. l'abbé Lambert a éprouvée; » mais je n'ignore pas avec quel esprit » de foi et de religion, avec quelle gé- » nérosité et quel courage il s'est con- » duit dans les différentes occasions où » sa vertu a été mise à l'épreuve; je le » sais, et ne l'oublierai jamais ». Et en effet, il en a conservé le souvenir jusqu'à sa mort.

Lui en ayant, sur sa demande, adressé un aperçu, il nous répond du château de Wellenburg, le 15 novembre suivant : « J'ai lu, mon cher Abbé, » avec le plus grand intérêt et la plus

---

trop long de citer ici le chapitre des évènemens qui ont eu lieu; il nous éloigneroit trop de notre sujet. Nous nous proposons d'y revenir dans nos *Mémoires pour l'Histoire des temps*, et ajouter beaucoup de faits à ceux déjà rapportés par M de Beauchamp.

» grande

» grande satisfaction l'écrit joint à votre
» lettre, contenant une narration abré-
» gée de ce qui vous est arrivé en France
» avant votre retraite en Angleterre.
» J'ignorois que vous eussiez éprouvé
» tant de tourmens et de dangers, et
» je remarque, comme vous, la pro-
» tection spéciale de la divine Provi-
» dence dans votre conservation. Mais
» ce qui m'a spécialement frappé, édi-
» fié et satisfait, c'est la fermeté vrai-
» ment chrétienne de vos réponses à
» l'assemblée électorale : c'est bien là que
» vous avez été un vrai confesseur de
» la foi (1). Dieu en soit loué, et vous
» conserve pour le bien de son Eglise » !

» Pour ce qui vous concerne, mon
» cher Abbé, si la divine Providence
» permet que nous rentrions dans notre

(1) La prudence et la modestie ne nous permettent pas d'insérer ici cette réponse à des propositions qui nous furent faites alors, et que nous rejetâmes avec horreur.

» patrie, et que nous y reprenions nos
» fonctions, soyez assuré que je pren-
» drai à votre égard tous les arrange-
» mens qui pourront vous convenir. Je
» désire particulièrement de n'être ja-
» mais séparé de vous; et, d'un autre
» côté, je suis persuadé que je ferois le
» bien d'une paroisse de la ville de
» Paris en vous en confiant le gouver-
» nement et en vous en donnant le
» titre (1) » (désir qu'il n'a cessé de nous
témoigner); « je suis très-aise de ne
» savoir que vous avez été assez grave-
» ment indisposé et blessé qu'en appre-
» nant en même temps votre guérison
» et votre rétablissement. Conservez
» bien votre santé, mon cher Abbé, elle
» est si utile!

» Recevez, mon cher Abbé, les nou-

(1) Nous lui répondîmes que notre seule ambition étoit de n'être jamais séparé de ses côtés, et il nous dit: « Vous serez satisfait ».

» velles assurances de mon estime par-
» faite, ma confiance, ma reconnois-
» sance et ma très-sincère amitié (1) ».

M. de Juigné approuva notre résidence, et nous chargea de ses relations avec MM. les évêques françois (2) et son clergé retiré dans cette île.

Toujours inquiet sur la destinée et le sort de ses chers coopérateurs à Paris, il n'a rien de plus empressé que de nous en demander des nouvelles, et dans quel état nous avions laissé la caisse des secours. Nous lui répondîmes que, de-

---

(1) Telle étoit la finale ordinaire qu'employoit ce bon prélat dans toutes les lettres qu'il nous faisoit l'honneur de nous écrire : elles étoient toutes de sa main, et jamais avec nous il n'usoit d'intermédiaire.

(2) Il est à remarquer que tous les évêques françois, quoique dispersés et très-éloignés les uns des autres, avoient entre eux des communications suivies et très-fréquentes relativement à l'église de France. De 1791 à 1802, trente évêques environ passèrent en Angleterre; mais le nombre ordinaire résidant à Londres et aux environs étoit de dix-huit à vingt.

puis le 1er. mars 1791 jusqu'au 15 septembre 1792, époque de notre fuite, la recette avoit été de la somme de 65,632 francs 8 sous; la dépense, de 50,949 francs; que le reliquat que nous avions remis, à notre départ, à l'abbé Ragès, notre collègue, l'abbé de Fénélon, président de notre bureau de secours, ayant déjà été arrêté, étoit de 14,683 francs; que cette somme seroit, si elle ne l'étoit pas encore, bientôt épuisée en faveur des malheureux émigrans; qu'aucun n'avoit manqué de secours dans le besoin; que nous en avions pris tous les moyens, et que, quoique dénoncés, recherchés et poursuivis, nous n'avions discontinué la distribution, surtout en donnant, sur la fin et dans ses momens les plus pénibles, des rende - vous secrets et nocturnes, particulièrement sous la grande allée des Chartreux, au Luxembourg, comme le lieu le plus retiré et le plus commode, en nous dé-

guisant et en affrontant tout danger et péril jusqu'au moment de notre départ, où nos stratagêmes furent découverts.

Dès le 8 février 1793, M. de Juigné nous demanda si les prêtres du dehors pouvoient participer aux secours de l'Angleterre : nous lui répondîmes négativement. Les évêques françois résidant en Allemagne firent la même demande à M. l'évêque de Saint-Pol de Léon, qui donna la même réponse, en disant que le comité anglois, obsédé de demandes au dedans, avoit arrêté qu'il ne seroit accordé de secours qu'aux ecclésiastiques, laïcs, hommes, femmes, enfans et domestiques même, en temps qu'ils résideroient dans l'île, et non au dehors, et que cet arrêté ne souffroit aucune exception.

Le 27 janvier 1795, M. de Juigné commença à nous faire part de ses craintes pour l'avenir : « Nous faisons, » dit-il, tout ce que nous pouvons pour

» soutenir la triste existence de nos
» malheureux prêtres qui sont ici (Cons-
» tances). Nous n'avons presque plus
» rien nous-mêmes : encore si on vou-
» loit nous prêter!....».

Nous en conférâmes avec M. l'évêque de Saint-Pol et avec quelques Anglois, membres du comité de secours; ils nous donnèrent quelques espérances que nous transmîmes à M. de Juigné.

Malgré nos démarches et nos instances, deux ans s'écoulèrent en promesses de la part du comité, qui à peine pouvoit suffire aux besoins du moment. Dans cet intervalle, nous conseillâmes à M. de Juigné, en lui donnant l'espoir de se mettre à même de satisfaire aux engagemens, d'emprunter; ce qu'il fit.

Enfin, n'étant pas plus avancé auprès du comité de secours que le premier jour, nous offrîmes à M. de Juigné, qui de plus en plus nous peignoit la triste position où ils se trouvoient lui et

les siens, de lui faire passer provisoirement des fonds que nous venions de recevoir de France. Il nous répondit par sa lettre du 20 juillet 1797 : « Je » suis touché, mon cher Abbé, au-delà » de ce que je puis vous l'exprimer, de » l'offre que vous me faites. Je suis bien » assuré de vos sentimens et de votre » cœur; mais je vous demande et vous » prie de conserver cet envoi pour » vous ».

Cependant, le 29 août suivant, il nous dit : « Si la délibération du bu» reau n'étoit pas prise en ma faveur, » vous pourriez me faire cette avance »; ce que nous nous empressâmes d'exécuter.

En effet, l'arrêté du comité qui, comme nous l'avons déjà dit, ne souffroit aucune exception, fut maintenu. Ce fut à cette occasion que ce discret et délicat prélat nous dit, le 24 octobre 1797 : « Au surplus, j'aime autant et

» mieux la voie que vous avez prise » pour m'obliger, que si c'étoit venu » de la commission des secours, parce » que les fonds destinés aux autres » malheureux n'en seront point dimi- » nués ». Et voici la voie que nous prîmes.

Nous avions fait connoissance, et nous étions très-liés avec le révérend docteur King, chanoine anglican à Londres, actuellement évêque de Rochester, l'homme le plus sensible, le plus humain, le plus charitable, le plus obligeant, le plus aimable, le plus sincère et le plus fidèle ami que nous ayons jamais rencontré (1). Nous lui confiâmes nos projets relativement à M. de Juigné; il les approuva, il nous

(1) Nous aimons à rendre justice et à le dire ici : dans le clergé anglican, on trouve beaucoup de ces hommes rares, de ces modèles de charité, de ces hommes si précieux à la société.

promit de les favoriser de tout son pouvoir, et il nous fut d'un très-grand secours.

D'abord, il nous conseilla de composer en anglois un Mémoire qui dût ne laisser rien à désirer; de peindre au vrai toutes les vertus et surtout la position pénible, la détresse affligeante où se trouvoit, au milieu des siens, le trop malheureux prélat; mais, avant d'y travailler, nous devions le consulter. Il nous dit : « Je suis persuadé » que le Mémoire que vous vous êtes » chargé de faire sera bien fait : je l'ap» prouve d'avance; puisse-t-il avoir » son effet» ! Et en le lui adressant par le premier courrier, il nous répond, par sa lettre du 23 mars 1798 : « Le » Mémoire que vous avez eu la bonté » de composer, et que vous m'adressez, » est dans la perfection. Je vois bien » qu'en le faisant vous avez écouté vo» tre cœur. Je suis très-satisfait de

» l'impression qu'il a faite à ceux à qui
» vous l'avez déjà communiqué, et je
» ne suis point du tout fâché qu'il ait
» été remis à un certain nombre de
» personnes; au contraire, il en peut
» résulter un très-grand avantage. C'est
» au bon docteur King et à vous, mon
» cher Abbé, à voir dans votre sagesse
» ce qui est le plus utile et le plus ex-
» pédient, et à combiner les avantages
» qu'il y a à inviter un grand nombre
» de personnes à contribuer à la bonne
» œuvre, avec l'inconvénient de com-
» promettre le secret..... Puisse ce Mé-
» moire et vos démarches prudentes
» avoir, auprès du Roi et autres, le
» succès que vous désirez!.... Enfin, la
» Providence est bonne; vous êtes, mon
» cher Abbé, son instrument dans ce
» moment-ci, et je ne puis trop vous
» dire et redire combien je suis tou-
» ché de votre amitié, de votre zèle.
» Je vous prie de recevoir tous les re-

» mercîmens que je vous dois, ils sont
» bien sincères. Vous me rendez des
» services bien importans et bien pré-
» cieux dans l'affreuse position où nous
» sommes, moi et les *miens* (1)».

Nous prîmes la liberté d'adresser le Mémoire à Madame Royale de France: « Point d'inconvénient, nous dit M. de
» Juigné, dans sa lettre du 9 février
» 1799, que Madame Royale ait eu le
» Mémoire sous les yeux : cette auguste
» Princesse est bonne, sensible, com-
» pâtissante et charitable....».

Pour réussir, il falloit observer réciproquement le plus grand secret : aussi nous disoit-il souvent : «Je suis tou-
» jours bien d'avis du secret; c'est l'ame
» des affaires (2); mais je sens comme

(1) Nous observons que M. de Juigné, par ce mot *miens*, parloit non-seulement de sa nombreuse famille, mais encore de cette multitude d'émigrés qui l'entouroient et le regardoient comme leur père.

(2) En effet, nous pouvons attester, avec tous ceux

» vous qu'il y a plusieurs personnes
» qu'on ne peut se dispenser d'y ad-
» mettre. C'est à votre sagesse et à votre
» prudence à en décider. Je suis très-
» attaché à mes amis; mais, mon cher
» Abbé, je vous recommande bien fort
» de ne pas leur ouvrir la bouche de
» mes affaires et des démarches que
» vous faites, ni à autres François »
(1er. février 1798).

Aussi le tout se passoit si secrètement, qu'aucun François, en Angleterre ni ailleurs, n'en a jamais eu la moindre connoissance. En vain les curieux nous interrogeoient sur le sort et

---

que M. de Juigné a employés dans son administration, que personne en place n'étoit ni plus prudent, ni plus discret, ni plus réservé que lui en affaires. Il possédoit parfaitement cette première vertu d'un bon administrateur; il avoit aussi l'art utile de dissimuler certaines préférences qu'il accordoit à ceux qu'il savoit le mieux mériter sa confiance et son estime, afin de ne point exciter de jalousie et de ne point peiner leurs égaux.

la position de M. de Juigné, sur ses moyens de subsistance personnelle, et sur ceux de secourir tant de malheureux; ils perdoient toujours leur peine. Aussi nous disoit-il de son côté : « La » manière dont vous répondez aux in- » terrogations qui vous sont faites est » très-bonne et très-sage, et je l'adopte- » rois pour moi-même, si le cas y » échet. Mais personne, grâces à Dieu, » ne sait ici tout ce qui me concerne, » pas même mes frères » (Constances, 25 janvier 1799).

Nos démarches ainsi faites dans le secret eurent des résultats heureux, mais cependant insuffisans, dans les commencemens, pour remplir de suite des emprunts et des engagemens contractés par M. de Juigné, dont la position devenoit de plus en plus embarrassante et pénible.

Ce fut alors qu'un des premiers personnages de Londres nous conseilla d'ou-

vrir publiquement une souscription. Nous lui demandâmes la permission de ne pas être de son avis, et il goûta nos motifs. Nous n'en communiquâmes pas moins le projet à M. de Juigné, en lui observant, 1°. qu'il étoit le seul des évêques françois qui, quoique non résidant en Angleterre, en fût aussi favorisé; que cette distinction particulière prouvoit la bonne opinion, l'affection, le respect et la vénération que l'on portoit à sa personne et à ses titres; 2°. que ceux qui, isolément et confidentiellement, faisoient des dons assez considérables, d'après les sentimens qui leur étoient inspirés, pourroient bien ne pas approuver ce mode de publicité, et ralentir leur générosité; 3°. qu'une souscription, ouverte en faveur du premier prélat de l'église de France, nous paroissoit déplacée; 4°. enfin que, d'après la connoissance que nous avions du local, notre avis étoit de continuer à présenter, avec beaucoup de

prudence et de circonspection, notre Mémoire à ceux auxquels on ne pouvoit s'adresser qu'avec un succès certain.

M. de Juigné nous répondit, par sa lettre du 15 juillet 1799 : « J'ai été at-
» tendri jusqu'aux larmes en lisant vo-
» tre conversation avec M. l'archevêque
» de C......... (pair d'Angleterre) O com-
» bien je vous sais gré, mon cher Abbé,
» d'avoir refusé une souscription ou-
» verte! J'en aurois été au désespoir, et je
» trouve toutes vos raisons excellentes ».

Nous avions bien vu, et nous n'eûmes qu'à nous en féliciter de plus en plus. Tous les envois de fonds se faisoient tous les trois ou six mois assez régulièrement, par la voie des banquiers; et les souscripteurs au Mémoire continuèrent leurs dons, non-seulement jusqu'à notre retour en France, qui précéda celui de M. de Juigné, mais jusqu'à sa rentrée.

Il seroit trop long de rapporter ici tous les moyens que, pendant les longues an-

nées de sa plus grande détresse, nous avons pris pour procurer à cet auguste prélat des secours non interrompus et assez intéressans. Il nous suffira de dire que ce digne, mais trop malheureux pontife, a toujours rendu justice à nos sentimens, à notre sollicitude; que son estime, sa confiance ne connoissoient point de limites. Aussi nous disoit-il souvent : « Enfin, mon cher Abbé, je
» vois de plus en plus que vous spécu-
» lez continuellement et profondément,
» sans compter les allées et venues et les
» courses continuelles; car je sens com-
» bien il y a de démarches à faire, com-
» bien il y a de déboires à essuyer. Aussi
» je ne vous demande plus rien; vous
» me prévenez sur tout. Il faut vous lais-
» ser faire, parce qu'ainsi que je vous
» l'ai mandé tant de fois, on ne peut ni
» plus de sagesse, ni plus d'activité, ni
» plus de zèle que vous en avez. Il faut,
» je vous le répète, non-seulement vous

» laisser

» laisser faire, mais il faudroit plutôt
» contenir votre zèle; aussi, plus de ré-
» flexions, ni avis, parce que vous ferez
» tout ce qu'il y a de plus à propos, de
» plus utile, de plus convenable ».....

C'est avec la confiance la plus intime, l'affection la plus tendre, que, pendant plus de dix années, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il fut nommé chanoine de Saint-Denis, et qu'il eut rempli ses engagemens, il nous peint au vrai sa détresse et sa position pénible et affligeante dans nombre de circonstances. Il suffira de citer ici quelques phrases de sa correspondance journalière.

« Je suis comblé de joie de votre en-
» voi en date de...... Je ne puis vous
» dire combien cet envoi m'a procuré
» et me procure de consolation dans ce
» moment-ci surtout, au milieu de tous
» les embarras, toutes les peines, toutes
» les angoisses dont je suis enveloppé.
» Vous savez que je suis environné de

» tant de malheureux qui n'ont pas un
» sou dans ce moment. Je suis plongé
» dans la plus profonde tristesse. (Con-
» stances, 9 février 1799.)... Jugez, mon
» cher Abbé, de mes tourmens....... O
» combien vos soins me sont nécessaires!
» C'est une œuvre bien digne de vous...
» Je ne puis assez vous exprimer, mon
» cher Abbé, quelle joie votre lettre m'a
» causée. Que de reconnoissance je vous
» dois de tout votre zèle! O combien
» cette somme, ces espérances viennent
» à propos, dans la peine et l'embar-
» ras où je suis pour moi et pour les
» miens......

» Dans la triste position où je me
» trouve, vous me proposez, mon cher
» Abbé, de me faire avancer les sommes
» que vous espérez obtenir et m'envoyer,
» et même d'emprunter; c'est bien ce
» que je fais, et sans cela où en serions-
» nous, moi et les miens? Nous serions
» morts de faim, à la lettre..... Je n'ose

» pas même vous dire à quelle somme
» montent ces emprunts...... Il est vrai
» que les deux envois que vous m'an-
» noncez rempliront déjà une partie....
» J'espère que vos soins auront encore
» quelques succès... .. Ah! si les dis-
» positions secondoient votre zèle, et
» que vous pussiez rassembler quelque
» somme importante!...... Enfin, mon
» cher Abbé, tout est entre les mains
» de la Providence, qui jusqu'ici a se-
» condé vos soins, a béni vos démar-
» ches et vos peines. Ainsi, vous avez de
» plus en plus droit à ma sincère recon-
» noissance ».

Elle étoit sans bornes, cette recon-
noissance. « Celle que je ressens bien vi-
» vement, nous disoit-il souvent, c'est
» celle que je vous dois pour le zèle si
» pur et si vif que vous avez pour me
» rendre service; j'en suis, je vous as-
» sure, touché jusqu'au fond de mon
» cœur..... Vous faites l'impossible; je

» suis en quelque sorte honteux de vous
» causer tant de peines et de dégoûts
» sans doute; mais comptez, mon cher
» Abbé, sur la reconnoissance la plus sin-
» cère et la plus parfaite, et sur l'affec-
» tion la plus vraie, et qui durera toute
» ma vie...... Vous êtes incomparable
» pour le zèle et les attentions. Mille et
» mille remercîmens de ce service et de
» tous ceux que vous ne cessez de me
» rendre. Je vous réitère, mon cher Abbé,
» les assurances de toute l'estime, la con-
» fiance et l'amitié que je vous ai vouées...
» Je ne puis trop vous parler de ma re-
» connoissance; les services que vous me
» rendez sont d'un prix infini dans la
» circonstance. Que le bon Dieu bé-
» nisse vos soins, vos démarches et vo-
» tre zèle; sans cela, je ne sais ce que
» nous deviendrions, moi et les miens,
» dans l'affreuse position où nous som-
» mes »......

« Je suis, nous écrit-il à notre retour

» à Paris (1), je suis pénétré de la plus » vive reconnoissance de tous vos soins » heureux, peines, démarches, surtout » depuis 1796. O combien vous m'avez » été utile! ô combien je vous ai d'obli- » gations! combien je suis touché de » tout votre zèle et de tout votre cou- » rage! Que le ciel vous protége, mon » très-cher Abbé, vous donne les con- » solations que vous méritez ». (8 mars 1801.)

---

(1) Nous dûmes le consulter sur ce retour; il nous répondit, par sa lettre du 15 septembre 1801 : « Je » suis bien éloigné, mon cher Abbé, de vous engager » à faire votre voyage en France, si vous ne le pouvez » faire sans qu'on exige de vous la promesse, comme » il paroît qu'on le fait sur toute la frontière; mais, si » vous le pouvez sans cette condition, il me paroît que » vous avez de fortes raisons pour vous rendre aux dé- » sirs de votre famille : mais surtout point de pro- » messe »....

Voilà, quoi qu'on ait dit, une nouvelle preuve de son opinion bien prononcée contre la promesse. Nous l'éludâmes fort adroitement avec un passeport sous le titre de négociant belge, et nous restâmes fort tranquille dans notre famille, jusqu'à son retour en France.

Avant notre départ de Londres, nous avions pris tous les moyens certains pour que les envois de fonds lui fussent continués, et à notre retour dans notre famille, nous continuâmes à cet effet notre correspondance avec l'Angleterre, et, à chaque envoi qui lui étoit adressé, il nous écrivoit : « J'ai reçu tel envoi;
» comme vous êtes le principe des dis-
» positions angloises, la reconnoissance
» se rapporte à vous; comptez-y tou-
» jours, mon cher Abbé, ainsi que sur
» ma très-sincère affection.... ». (23 novembre 1801.)

Sachant qu'il n'étoit et ne seroit pas renommé, il nous écrit le 17 juin 1802:
« Vous voyez, mon cher, que les cho-
» ses n'ont point tourné comme vous
» et beaucoup d'autres le croyoient.
» Que la sainte volonté de Dieu soit
» faite. Je regrette *seulement* de n'être
» plus à portée de vous donner des
» preuves de ma sincère estime, de toute

» mon affection et de ma reconnois-
» sance. Recevez.... ».

Effectivement, ce bon prélat cessoit alors d'être à même de réaliser les intentions qu'il nous avoit souvent manifestées de n'être jamais séparés. Il n'ignoroit pas que, d'après l'espoir que nous avions conservé jusqu'alors de le voir remonter sur son siége, nous avions constamment refusé de nous attacher à tout autre évêque. Aussi n'eut-il rien de plus empressé que de saisir et même de faire naître la première occasion de nous en dédommager et de nous rapprocher de lui. Celle de Meaux se présente : il nous écrit, il nous l'offre, en nous peignant avec justice M. de Faudoas comme un évêque très-bien pensant, très-religieux, très-pieux, etc. (lettre du 18 avril 1805). Ses conseils étoient pour nous des ordres ; nous acceptons, nous quittons, non pas sans

regret, mais avec obéissance, le sein de notre famille.

Qu'il nous soit permis de profiter encore d'une circonstance pour donner une nouvelle preuve de l'opinion de M. de Juigné sur des prétendus droits de Buonaparte.

Nous fûmes successivement secrétaire en chef, chanoine, vicaire-général de Meaux et archidiacre de Champagne. Nous remplîmes ces places et ces fonctions pendant quinze ans, jusqu'à la nomination d'un nouvel évêque. Alors, hors de combat, nous donnâmes volontairement notre démission, ayant droit aux priviléges accordés aux anciens vicaires-généraux par la loi du 26 février 1810 (1,500 francs de traitement ou un canonicat).

Buonaparte prétendoit, non pas simplement avoir le droit d'*agréer*, mais celui exclusif de *nommer*, d'*instituer* lui seul les grands-vicaires. Ce prétendu

droit nous répugnoit : nous en fîmes part à M. de Juigné. Nous lui dîmes que, mu par ces motifs, nous avions cru devoir n'accepter que le titre honorifique et non légal, et que nous n'en remplirions pas moins les fonctions. Il nous répondit, par sa lettre du 15 décembre 1810 : « Je ne veux pas, mon » cher Abbé, attendre à vous faire mon » compliment bien sincère sur la nou- » velle preuve que M. votre évêque » vient de vous donner de son estime » et de sa confiance, en vous nom- » mant grand-vicaire; *mais, en même* » *temps, je ne puis qu'applaudir à* » *votre refus, par les raisons que vous* » *me dites* ».

Nous attendîmes alors le retour du Roi, auquel nous fûmes présenté, ainsi qu'à la Famille royale, et Sa Majesté daigna, le 5 février 1815, agréer notre nomination.

Buonaparte, auquel nous avions été

plusieurs fois, ou au moins à ses ministres, dénoncé comme un aristocrate incorrigible (1), voulut nous en faire repentir pendant les cent jours, ces jours de deuil et de tribulation, ce dernier creuset où ont été éprouvés les vrais et fidèles défenseurs de la légitimité. Il donna ordre à ses ministres d'exiger de nous, sous peine d'être privé de tout traitement et pension, le serment sacrilége en pareille circonstance, et que nous refusâmes avec horreur (2). (Lettres ministérielles et officielles des 6 et 9 juin, des 2 et 7 décembre 1815.)

Non, et nous le disons avec orgueil, le souffle impur des cent jours, pas plus

---

(1) Notre nomination à un canonicat fut suspendue pendant huit mois en 1808.

(2) Pouvions-nous hésiter de tout sacrifier, quand il étoit question de rompre par un serment, par une signature impies, les liens qui nous attachent à notre religion et à notre Roi?

que celui de la révolution, n'a pu nous atteindre, et nous a laissé sans taches, et impassible du *pardon* et *de l'oubli du passé.*

Démission de M. de Juigné. — Circonstances qui l'ont accompagnée, et motifs du retard de son retour en France.

La démission de M. de Juigné, interprétée de diverses manières, fit dans le temps un certain bruit. On nous a su mauvais gré de ne pas en avoir parlé plus longuement dans la première édition de cet ouvrage (page 91). Nous nous empressons de satisfaire nos lecteurs.

Lorsque la demande en fut faite aux évèques de France, M. de Juigné passa pour avoir été le premier à donner la sienne.

Le fait est absolument inexact : M. de Juigné n'a point été le premier à don-

ner sa démission; il a, au contraire, refusé de déférer aux premières sollicitations qui lui en furent faites.

Ayant conservé les notes et les preuves les plus authentiques de ce qui se passa dans ces temps où il existoit un si grand conflit d'opinions parmi les évêques de France, il nous sera facile de justifier, dans cette circonstance, comme dans toute autre, la conduite de M. de Juigné.

Nous devons observer que ceux qui s'étoient réfugiés dans l'empire germanique hors des Etats de la maison d'Autriche, tels que M. de Juigné, ne reçurent le bref du Pape que fort tard, et des derniers. Ce bref ne parvint que le 15 novembre 1801, parce qu'il devoit leur être distribué par le nonce auprès de l'électeur de Cologne, et que ce nonce ne s'étant pas trouvé à Aremberg lors de l'arrivée du courrier de Rome, celui-ci remporta le paquet dont il étoit

porteur, faute de trouver la personne à qui il étoit adressé.

Ceux desdits évêques qui habitoient la Westphalie et la basse Saxe s'étoient provisoirement assemblés à Wolfenbuttel, où M. l'évêque de Boulogne avoit proposé d'adhérer aux quatorze évêques françois résidant en Angleterre, qui avoient refusé de donner leur démission, attendu que tant qu'on ne connoîtroit pas le Concordat passé entre le Pape et la république françoise, on ne pouvoit pas dire que l'Eglise gallicane demandoit la démission des évêques; que le Pape étoit bien le chef de l'Eglise, mais non pas son maître.

Les évêques françois résidant dans le cercle d'Autriche avoient, à cette époque, reçu le bref (1), par l'entremise du

(1) On ne peut pas s'empêcher d'avouer que ce bref ne soit une pièce excellente pour l'éloquence et l'adresse qui y règnent.

nonce qui étoit à Vienne, et ils avoient écrit en commun au souverain Pontife, pour lui déclarer qu'ils ne pouvoient pas, quant à présent, déférer à sa demande. Le conseil romain et françois (1), lassé de ne recevoir aucune nouvelle des prélats françois résidant en Allemagne, et de ce qu'on répondoit qu'ils n'avoient pas encore reçu le bref, crut devoir y suppléer. On fit réimprimer cette pièce à Paris, chez M. Le Clere, pour l'envoyer dans l'Europe.

D'un autre côté, les membres du conseil, persuadés que *plus fait douceur que violence*, pensèrent qu'il falloit tenter les voies de négociation pour diminuer la force de l'opposition, et affoi-

(1) Ce conseil étoit composé de M. l'archevêque de Corinthe, arrivé à Paris comme légat, au mois d'octobre précédent; de son secrétaire intime; de M. Portalis, ministre des cultes; de M. de Pancemont, curé de Saint-Sulpice de Paris; et de M. Bernier, curé de Saint-Laud.

blir le parti des opposans, en donnant aux acceptans un chef digne de considération, tel que M. de Juigné. En conséquence, il fut proposé à M. de Pancemont, qu'on savoit avoir demeuré à Augsbourg et être l'ami du prélat, de partir de suite, d'aller le trouver, et solliciter sa démission, ainsi que celle des prélats du même canton. Dès le lendemain, 7 novembre 1801, cet envoyé prend la poste, muni d'un passeport du ministre Talleyrand, d'une provision d'exemplaires du bref, et, en outre, de lettres particulières du légat et du ministre Portalis, tant pour M. l'archevêque de Paris en particulier que pour les prélats qui étoient dans son voisinage. Pendant qu'il étoit en route, il arrive à Paris une lettre de M. de Juigné, adressée au nonce, pour répondre au paquet qui étoit parti depuis plus d'un mois, et qui étoit enfin parvenu à sa destination. M. de Juigné mandoit au nonce

qu'il ne pouvoit, quant à présent, se rendre aux désirs du Pape, et qu'il verroit à prendre un parti définitif quand ses confrères auroient tous reçu le bref du souverain Pontife. Le nonce fut contristé de cette réponse, ainsi que les membres du conseil. Cependant ils tinrent la chose secrète, espérant que le voyage de M. de Pancemont produiroit un bon effet. Celui-ci arrive à Augsbourg à la nuit close, informe M. de Juigné qu'il est à telle auberge avec la mission de conférer avec lui, et qu'il lui demande une entrevue. Le prélat répond qu'il voudroit bien se rendre sur-le-champ à la conférence, mais que la prudence exige qu'il attende au lendemain matin. Il vient en effet conférer avec le négociateur, qui lui remet les lettres du légat et de M. Portalis. Il observe et prouve à M. de Juigné qu'il devoit tenir pour certain que la très-grande majorité des évêques étoit acquise

quise au parti de la démission; qu'on avoit reçu des nouvelles sur la détermination des prélats qui étoient en Espagne, en Portugal, en Italie et autres lieux; que déjà les nominations aux évêchés se faisoient, et les provisions s'expédioient chez le légat; mais qu'on gardoit un silence impénétrable sur les nommés; qu'il étoit instant pour les intérêts de la religion, et surtout de l'église de Paris, où tout ce qu'il y avoit de religieux, d'honnête, le désiroit ardemment; qu'il se joignoit au légat pour l'exhorter à ne pas différer un seul instant à donner sa démission; qu'il répondroit devant Dieu du mal irréparable que tout délai de sa part ne manqueroit pas de produire. Il lui fait valoir le Concordat, qu'il disoit connoître comme membre du conseil, mais que l'on tenoit encore sous le voile du silence respectueux, et qui devoit être publié les derniers jours de l'année ou les

premiers de l'autre. Enfin, cet habile négociateur ne néglige aucun moyen pour convaincre M. de Juigné, qui ne lui donne dans le moment aucune réponse; mais le lendemain il lui remet une lettre pour le légat. Cette lettre commence ainsi : « Trois jours après avoir » écrit à Mgr. l'archevêque de Corin- » the, j'ai vu M. le curé de Saint-Sul- » pice, et, d'après la lettre et les rensei- » gnemens qu'il m'a donnés de la part » de ce prélat, j'ai fait de nouvelles ré- » flexions, et je me suis déterminé à me » démettre de mon siége : cette lettre » tiendra lieu d'un acte en forme »......

M. de Pancemont ayant en main cette lettre décisive, il lui annonce qu'il étoit autorisé à lui dire que *lui et sa famille* rentreroient en France avec confiance et sûreté.

Le négociateur, ayant rempli heureusement et promptement sa mission, ne resta que cinq jours à Augsbourg, et,

muni de cette lettre, des démissions d'une douzaine d'évêques, il reprit sa route pour la France; mais, avant de partir, il avoit envoyé des brefs à tous les prélats françois qui étoient en Allemagne, et leur avoit demandé d'en accuser la réception, en adressant leur réponse à son banquier d'Augsbourg, qui la feroit passer à Paris.

C'est donc bien à tort que l'on ait accusé M. de Juigné d'avoir été le premier à donner sa démission, tandis que la très-grande majorité l'avoit déjà donnée, et, s'il s'y est déterminé, ce n'a été que pour obéir, d'après l'exemple de ses confrères, aux ordres réitérés du souverain Pontife, et dans l'intime persuasion qu'elle étoit commandée pour le bien et les intérêts de l'Eglise.

M. de Pancemont, de retour à Paris, ayant fait au conseil son rapport, il fut question du sort de M. de Juigné, dont il annonça le retour prochain. Les uns

le vouloient purement et simplement archevêque de Paris; les autres, objectant que ce diocèse, d'après le nouveau plan, devant être d'une étendue extrêmement vaste, puisqu'il contiendroit les départemens de Seine, Seine et Oise, Seine et Marne, Eure et Loire, seroit au-dessus des forces de M. de Juigné, vu son grand âge et ses infirmités, et qu'en conséquence il pourroit être renommé *ad honores*, avec un coadjuteur qui feroit la besogne; d'autres qu'il fût fait cardinal et grand-aumônier du gouvernement, d'autres enfin qu'il pourroit être également revêtu du chapeau rouge, et envoyé en ambassade à Rome, avec ou sans siége épiscopal. Tels étoient les calculs du moment.

Aussitôt le retour de M. de Pancemont à Paris, les journaux françois proclamèrent la démission de M. de Juigné. Alors tous les amis du bien, tous les catholiques du diocèse qui lui étoient de-

meurés fidèles et attachés, manifestèrent les vœux les plus ardens pour son prompt retour. On étoit persuadé que sa présence produiroit le plus grand, le plus heureux effet. On connoissoit d'ailleurs les bonnes dispositions du conseil romain et françois en sa faveur, et on se flattoit de l'espoir de le revoir sur le siége de la capitale. En conséquence, on lui écrit de toutes parts, son conseil particulièrement le sollicite, le presse; M. de Pancemont lui-même, qui avoit été si heureux dans sa négociation, n'obtient pas plus de succès qu'aucun autre pour son retour. Le prélat ne donne aucune réponse. Cependant son silence ne laisse pas sans espoir de le voir arriver d'un moment à l'autre; mais cet espoir est tout à coup anéanti. M. l'abbé de Floirac, vicaire-général, de retour à Paris depuis l'époque de la démission de M. de Juigné, dont il avoit lui-même annoncé le prochain retour, reçoit de ce prélat

une lettre datée d'Augsbourg, du 12 mars 1802, par laquelle il lui dit positivement qu'il ne reviendra pas en France avant la publication du Concordat et les nominations aux évêchés terminées; il ajoute même: Et peut-être pas après. Alors tous ceux qui lui portoient intérêt furent contristés. Les évêques eux-mêmes, qui étoient alors à Paris, blâmèrent hautement sa conduite. Ils prévoyoient que, d'après l'indifférence qu'il montroit depuis quatre mois pour sa nomination, et l'opiniâtreté qu'il mettoit à rester en Allemagne, ne répondant pas même aux lettres instantes qu'on lui avoit écrites, il ne seroit jamais renommé; ce qui arriva.

Sans doute on trouva et on devoit trouver bien extraordinaire la conduite de M. de Juigné, et son obstination à rester dans l'étranger après avoir donné sa démission, et manifesté, dans toutes ses lettres qu'il nous écrivoit depuis dix

ans, le désir de rentrer en France et d'y reprendre ses augustes fonctions; mais il nous sera facile de donner le mot de l'énigme, surtout d'après ce que nous tenons de sa propre bouche. On doit croire l'homme qui n'a pas altéré une seule fois la vérité dans le cours de sa vie.

D'abord, il faut observer que, quant aux premières nominations aux évêchés, Buonaparte ne consultoit que lui-même et ses favoris. Il se faisoit bien donner par M. Portalis, qui lui étoit entièrement et aveuglément dévoué, des listes et des renseignemens sur les éligibles; mais ses intentions restoient toujours secrètes; d'ailleurs aucun des élus n'étoit préalablement consulté, et certes, s'ils l'eussent été, beaucoup d'entre eux n'eussent jamais accepté. Nous pourrions en citer ici plusieurs qui redoutoient de l'être à cette époque, et qui l'ont été. Leur nomination, une fois

arrêtée, leur étoit, on peut le dire, impérieusement et despotiquement notifiée; elle ne souffroit ni réplique, ni objection. Combien furent alors contrariés! Ceux qui auroient préféré d'aller au nord étoient envoyés au midi (1).

Or, M. de Juigné, qui trembloit de se voir obligé de se rembarquer sur cette mer orageuse, et où souffloient encore tous les vents révolutionnaires, et surtout sous la conduite d'un tel pilote, préféra voir venir les coups de loin, et, sans manifester aucune opinion, laisser s'opérer en son absence toutes les nominations, plutôt que de s'exposer sur les

---

(1) Ayant nous-mêmes, pendant quinze ans, partagé le trop pénible fardeau de l'administration diocésaine, nous nous proposons de donner, avec connoissance et preuves, une *Notice* ou *Coup d'œil sur les évêques nommés depuis 1801*, époque du *Concordat, jusqu'au retour de Louis* LE DÉSIRÉ de son *fidèle clergé, 1814*, et de payer à ces premiers restaurateurs de notre sainte religion et du trône, un tribut d'éloges bien mérité.

lieux à se voir forcé ou d'accepter tel ou tel siége, tel que celui de Lyon, qui lui fut postérieurement offert, ou à encourir, lui et sa famille, la disgrâce et la vengeance du despote. Si cependant la Providence l'eût remis sur le siége de Paris, et surtout sur celui de Châlons, il n'y a pas de doute qu'il n'eût obéi.

De plus, on sait avec quelle ardeur, avec quelle avidité les malheureux et trop crédules émigrés accueilloient, saisissoient et interprétoient les moindres nouvelles qui présentoient quelque espoir, surtout en faveur de la légitimité. On doit se rappeler qu'au mois de janvier 1802, précisément à l'époque du Concordat et des nominations, le premier consul fut nommé à la présidence de la république Cisalpine. Or, dans l'étranger, comme à Paris, on auguroit bien pour l'avenir de cette nomination. On pensoit généralement qu'elle étoit un acheminement au retour prochain

d'un Bourbon sur le trône de ses pères, et cette lueur d'espérance favorisoit encore l'indécision de M. de Juigné, qui désiroit si ardemment de ne rentrer qu'avec ses princes légitimes (1).

Enfin, il nous sera facile, d'après ce que nous a écrit et dit lui-même M. de Juigné, de citer les motifs qui ont pu porter ce prélat à mander à M. l'abbé de Floirac que « peut-être il ne reviendroit pas en France, même après la » publication du Concordat ».

Depuis 1796, M. de Juigné recevoit régulièrement chaque année des sommes assez considérables, surtout pour lui personnellement, et, d'après des promesses et des données assez certaines, il avoit l'espoir qu'elles lui seroient continuées autant de temps qu'il resteroit

(1) Nous avons déjà cité et conservé un grand nombre de ses lettres, qui en donnent les preuves les plus authentiques.

dans l'étranger. Il comptoit même sur des fonds plus importans qui lui avoient été promis; mais, une fois rentré en France, il ne devoit et ne pouvoit plus compter sur rien; ce qui effectivement arriva. Il avoit de quoi exister honorablement dans son exil; joint à cela l'incertitude où il étoit de retrouver, à sa rentrée en France, de quoi pourvoir à son existence sans occuper aucun poste. Mais ce qui l'inquiétoit et l'alarmoit le plus, étoient les emprunts non entièrement liquidés, que, dans les momens de la plus pénible détresse, il avoit contractés, non pas tant pour lui personnellement que pour ses malheureux compatriotes, et il attendoit des fonds qui étoient promis pour y faire droit. Enfin, âgé alors de soixante-quatorze ans, de plus en plus infirme et souffrant, continuellement en proie à des maux de tête insupportables; n'étant plus obsédé par des malheureux émigrés, qui,

à cette époque, étoient tous, ou à peu près, rentrés, il pouvoit bien désirer se reposer tranquillement dans un pays où ses vertus et sa réputation méritée lui concilioient l'affection, la vénération, et attendre des temps plus heureux.

Circonstances qui ont accompagné le retour de M. de Juigné en France.

Débiteur pour les autres, sa délicatesse est alarmée, et il n'en donne pas moins des preuves d'une charité sans bornes, d'une bonté sans exemple, et d'une patience à toute épreuve.

Nous le laisserons peindre lui-même dans différentes lettres qu'il nous écrit aussitôt son retour (surtout dans celles des 15 septembre et 11 octobre 1802), la position douloureuse et embarrassante où il se trouve, et dont il nous fait les juges.

« Mes parens s'étant décidés à rentrer

» en France, je les ai accompagnés, et
» je suis arrivé ici avec eux à bon port,
» grâces à Dieu; mais, épuisé par les
» frais de voyage qui sont ruineux,....
» l'embarras où je me trouve est grand
» dans ce moment-ci. Les voyages ont
» tout absorbé. En arrivant, on n'a
» trouvé nulle ressource. Il faut pour-
» tant vivre, en attendant qu'on ait ren-
» contré quelques moyens. Il faut faire
» un établissement, il faut quelques
» meubles; car on n'a pas retrouvé une
» *chaise*. D'un autre côté, les bourses
» sont fermées ou vides : on ne trouve à
» emprunter qu'à une usure excessive,
» et qu'autant qu'on présente des hypo-
» thèques et des cautionnemens.....

» On ne me doit rien personnelle-
» ment; je n'étois pas en état dans l'é-
» tranger de donner ni de prêter; mais
» il est vrai que j'ai avancé ou fait
» avancer beaucoup d'argent de la caisse
» destinée à secourir les pauvres prê-

» tres et même les pauvres laïcs réfugiés » dans la partie de l'Allemagne que j'ha- » bitois, et que les débiteurs ont tou- » jours annoncé la bonne volonté de » rétablir dans la caisse ces avances. Je » me trouve donc, sur ce qui concerne » cette caisse de secours, dans le plus » grand embarras; vous allez vous- » même le sentir, mon cher Abbé.

» Depuis sept ou huit ans, je suis seul » chargé de cette bonne œuvre, seul » chargé de la direction. Depuis ce » temps, les secours que nous avons sol- » licités, et moi surtout, et que nous » avons obtenus, ont été reçus et tou- » chés par MM. Obwexer, les banquiers » d'Augsbourg, les hommes les plus » honnètes, les plus vertueux, les plus » chrétiens, les plus charitables, et ils » payoient sur mes billets ou mandats. » Or, ces Messieurs ne connoissoient que » moi; ils enregistroient les recettes sous » mon nom, et également les paiemens.

» Depuis plus d'un an les secours de la
» caisse ont été taris, et depuis à peu
» près ce temps la caisse est absolument
» et entièrement vide; cependant, par
» le compte bien en règle que MM. Ob-
» wexer m'ont remis quinze jours avant
» mon départ d'Augsbourg, il est prouvé
» qu'ils sont en avance d'une somme de
» 6400 livres de France, dont ils me de-
» mandent, avec raison, le remplace-
» ment, tandis que je n'ai pas ce dont
» j'ai besoin, et qu'il m'est impossible
» ni juste que je paie cette somme, dont
» il n'y a pas un denier qui ait été em-
» ployé à mon profit. Vous voyez, mon
» cher Abbé, combien ma position est
» douloureuse et embarrassante. Il n'est
» pas juste que MM. Obwexer, qui ont
» très-grâcieusement pris la peine de
» faire la recette et la dépense, et qui
» ont même donné du leur à la caisse,
» perdent leurs avances. D'un autre
» côté, il n'est pas juste que je paie une

» somme aussi considérable, dont je n'ai
» profité en rien, et qu'il m'est impos-
» sible de payer. Je suis donc obligé de
» prier M. ***, qui doit à la caisse de
» secours, et quelques autres débiteurs,
» de faire les efforts qu'ils pourront pour
» remettre les secours qui leur ont été
» avancés. Mettez, je vous prie, mon
» cher Abbé, ceci sous les yeux de M. ***
» surtout. Il doit la plus forte somme,
» et voyez avec lui ce qu'il peut pour le
» présent, et ce qu'il pourra avec le
» temps ».

Qui n'admireroit pas la patience et la charité de ce bon prélat, surtout dans cette circonstance! Sa délicatesse est alarmée; il est dans la peine, et il ne veut pas qu'on en fasse à ses débiteurs!

« Il faut, mon cher Abbé, le suivre
» avec beaucoup d'honnêteté, de pa-
» tience et de modération; surtout il ne
» faut pas que ces respectables vieillards
» se privent et se gênent trop.... Je vous
» recommande

» recommande de nouveau d'éviter de
» les inquiéter. Dites-leur que j'atten-
» drai leur commodité pour le paie-
» ment de leurs obligations; que je se-
» rois très-affligé qu'ils s'imposassent des
» privations qui pourroient nuire à leur
» santé; qu'enfin je ne prétends pas les
» gêner ».

Tous ses débiteurs étoient sans moyens. Le principal, qui, avant la révolution, avoit plus de 60,000 francs de rente, n'ayant rien recouvré à sa rentrée en France, ne put donner que 250 livres sur 3000 livres qu'il devoit, et il est mort insolvable.

Enfin, dit M. de Juigné, « toutes les
» personnes à qui on avoit fait des
» avances, et à qui nous nous sommes
» adressés, nous ont toutes refusé, faute
» de moyens....... Il seroit cependant de
» toute justice qu'on vînt à mon se-
» cours ». (Vingt et unième lettre sur le

même objet, depuis le 11 octobre 1802 jusqu'au 8 octobre 1808.)

Députation de Châlons, vous avez bien raison de venir le saluer, dans ce moment même, comme le père des pauvres! Il méritoit d'autant plus ce titre, que, non content de leur avoir donné dans tous les temps tout ce qu'il possédoit, il avoit fini par se mettre pour eux dans la position la plus pénible pour une ame honnête, pure et délicate. Voilà donc où en est réduit ce digne et charitable prélat, qui a tout sacrifié pour son Dieu et pour son Roi!

Cependant MM. Obwexer ne le pressèrent nullement, et, ainsi que nous l'avons dit, page 95, le premier usage qu'il fit des 15,000 fr. qu'il recevoit annuellement, comme chanoine de Saint-Denis, fut de s'acquitter avec eux. Il nous remboursa nous-même, quelque temps avant sa mort, des foibles avances que

nous avions été assez heureux de trouver l'occasion de lui faire.

Plein de loyauté et de délicatesse, il nous dit alors : « Mon cher Abbé, me » voilà donc entièrement libéré; je ne » dois plus rien à personne; je mourrai » content ».

Enfin, s'il restoit encore quelque doute sur l'amitié qu'il nous portoit, et à laquelle nous attachions un si grand prix (eh! qui n'eût pas ambitionné celle *d'un sage et d'un saint*), nous prouverions qu'elle a été la même depuis sa rentrée en France jusqu'au tombeau. Quoique nous ne fussions plus à même de lui rendre aucun service, il ne nous en renouveloit pas moins l'assurance en toute occasion : « Je compte toujours, nous » disoit-il souvent, je compte toujours » fermement sur votre amitié dont vous » m'avez donné constamment des preu» ves si essentielles. Comptez toujours » sur la mienne, mon cher Abbé, elle

» vous est si bien due! Aussi c'est du » fond de mon cœur que je vous en » donne l'assurance, et que je fais pour » vous et votre bonheur les vœux les » plus ardens..... Ah! ce n'est pas dans » cette vallée de larmes que nous le » trouverons : *meliorem oppetunt pa-* » *triam* ».

Le 19 février 1811, deux mois précisément avant sa mort, il nous écrit : « Quoique je sois très-gêné pour écrire, » par un mal qui m'est survenu à un » doigt, je ne puis différer, mon cher » Abbé, à vous dire que j'ai parlé à » M. le cardinal..... Il désire vous voir » avec les dispositions les plus favora- » bles (1). Je vous prie de croire ferme-

(1) Ce bon prélat désiroit beaucoup de nous donner une nouvelle preuve de son amitié, et de nous voir près de lui. Il en avoit la promesse, et il eût réussi, s'il ne fût pas mort si tôt : déjà nous lui devions notre nomination au bénéfice de la Grange-le-Roi et à un canonicat de Saint-Martin des Champs. Il est à remarquer que tous ceux qui lui étoient attachés étoient tenus présens.

» ment, mon cher Abbé, que c'est et
» sera toujours avec le plus grand em-
» pressement que je saisirai les occasions
» de pouvoir vous prouver ma recon-
» noissance, et toute l'affection et tous
» les sentimens que vous m'avez ins-
» pirés, et qui sont inaltérables.... ».

Ce sont les derniers caractères tracés de la main de l'ami le plus sincère, le plus tendre et le plus intime que nous ayons eu en ce monde, et qui, sur la demande que nous lui fîmes, pour toute récompense des services que nous étions trop heureux de lui rendre, de se ressouvenir de nous dans tous ses sacrifices jusqu'à sa mort, daigna nous dire: « Oui, mon cher Abbé, oui, je vous le » promets, et je le ferai de tout mon » cœur ». Aussi sera-t-il jusqu'au tombeau l'objet de nos justes regrets et de nos prières! et certes, c'est bien le moindre tribut qu'exigent de nous et l'amitié et la reconnoissance.

Pour ne rien laisser à désirer sur la vie de M. de Juigné, nous allons rétablir quelques faits qui ont échappé à nos premières recherches.

(*Page 3.*) L'abbé de Juigné fut député à l'assemblée de 1758, par la province de Narbonne, en vertu d'un bénéfice qu'il possédoit (le prieuré d'Acur de Comigne). En 1760, il fut, ainsi que nous l'avons déjà dit, nommé à l'agence du clergé, par cette même province. Il en remplit les fonctions à cette assemblée et à celle de 1762. Il y fit plusieurs rapports, un entre autres sur l'ouvrage de l'abbé Corgne, *Défense du pouvoir légitime des évêques.*

(*Page 16, c. 11.*) Nous n'avons point parlé, ainsi qu'on nous l'a observé, de M. de Lastic, évêque de Cominges. Il est vrai qu'il fut transféré à Châlons, après M. de Choiseul, mort le 1er. octobre 1763; mais il survécut si peu à sa translation qu'il ne put commencer sa

nouvelle administration, et que M. de Juigné, nommé et sacré le 29 avril 1764, est censé avoir de fait succédé à M. de Choiseul dans le gouvernement du diocèse. Il reçut en même temps l'abbaye de Moustiers-en-Der, qu'avoit eue M. de Lastic. Il s'annonça à son diocèse, par une *Lettre pastorale pour la continuation des pouvoirs*, 16 pages in-12, où il développoit les sentimens et les vues les plus dignes d'un évêque: son administration fut conforme à ce langage.

Il établit dans son diocèse la fête de saint Vincent de Paul, et mérita l'animadversion des jansénistes par son zèle constant pour l'uniformité de la doctrine.

Nommé à l'assemblée du clergé de 1765, il prit part aux mesures adoptées par ses collègues, pour la défense des droits de l'Eglise; et, de retour à Châlons, il fit adhérer son clergé aux actes de 1765.

A l'occasion du jubilé, M. de Juigné fit donner à Châlons une mission dont il suivit les exercices, et qui eut d'heureux résultats; c'étoient d'anciens Jésuites qui en étoient chargés.

(*Page 33, c. III.*) M. de Juigné fut nommé supérieur de la maison de Navarre, en 1787, à la mort de M. Phélippeaux, archevêque de Bourges. Ce choix étoit un hommage d'une maison où M. de Juigné avoit été élevé, et pour laquelle il conservoit un tendre intérêt.

Enfin, M. de Juigné a donné une nouvelle édition du Bréviaire parisien de M. de Vintimille, imprimée en 1790, chez Simon.

Nous terminerons par une juste réflexion cette Vie de M. de Juigné, qui, comme le dit encore aujourd'hui un de ses dignes successeurs, auroit dû être immortel. Il est souvent bien difficile de succéder à un grand homme tel que M. de Beaumont, dont le nom sera tou-

jours révéré. Ce respectable et saint archevèque, qui, comme saint Athanase, a honoré l'épiscopat par ses vertus héroïques et l'intrépidité de son caractère, toujours à la hauteur de ses devoirs, *cette colonne de la religion*, comme le dit le grand Dauphin (1), avoit lui-même, quelque temps avant sa mort, distingué, préféré parmi la foule des lumières du clergé qui brilloient alors sur les rangs, et désigné M. de Juigné comme le plus digne de le remplacer, et ce modeste et saint prélat lui a succédé avec honneur et gloire.

Enfin, il est à regretter, pour la gloire

---

(1) M. de Beaumont est nommément compris dans la liste des personnages recommandables et recommandés par M. le Dauphin à celui de ses enfans qui devoit succéder à Louis XV. *Cette liste fut confiée à MM. de Nicolaï.*

« M. l'archevêque de Paris (de Beaumont) doit être » considéré comme une des colonnes de la religion, que » la famille est obligée, en conscience et par intérêt, » de maintenir, *combien qu'il en coûte* ».

de l'église de Paris, que depuis saint Denis il n'existe aucune vie de tant de grands hommes qui, par leurs vertus, leurs lumières et leur caractère, l'ont illustrée, en faisant l'ornement de la religion. On a bien quelques courtes notices, quelques foibles éloges, ou des notes; mais elles ne peuvent satisfaire l'historien. La vie d'un grand homme dans l'Eglise a-t-elle donc besoin d'être provoquée par une académie!!!

NOTICE

Sur la conduite de la nation angloise envers les émigrés françois, pendant la révolution, pour servir a l'histoire des temps.

Nous croyons devoir prévenir nos lecteurs qu'en donnant cette Notice notre intention a été de ne toucher nullement à ce qui pourroit avoir quelque rapport à la politique. Cet article si délicat, si susceptible d'interprétations et de préjugés, ne peut guère convenir à la plume du ministre d'un Dieu de paix et de charité, qui ne doit voir que le bien, et le bien seul dans le bien opéré, s'y arrêter, et ne pas porter ses vues plus loin.

Témoin oculaire des faits, nous pouvons donc attester, sans crainte d'être contredit par aucune puissance, que si

le clergé françois, après le décret de déportation, rendu le dimanche 26 août 1792, obligé de fuir, a été, ainsi que la noblesse, accueilli en tous lieux, comme confesseur de la foi, comme ami du trône; s'il a reçu ces témoignages d'estime et d'intérêt qu'inspirent le malheur et la vertu persécutée qui ne se dément pas, c'est particulièrement au sein de cette nation bienfaitrice, de cette île hospitalière dont la générosité n'a besoin que d'elle-même pour se soutenir, et dont l'intérêt pour le clergé et la noblesse fugitifs a semblé s'accroître encore par la longueur de leur exil.

Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de jeter un coup-d'œil sur la conduite de l'Angleterre envers les émigrés. Tous indistinctement furent accueillis dans son sein et singulièrement protégés : nous disons singulièrement protégés, car, aussitôt que le clergé et la noblesse de France abordèrent en

Angleterre, le roi, la reine et la famille royale montrèrent le plus grand intérêt pour eux. Sa majesté s'empressa d'écrire à l'archevêque de Cantorbéry pour qu'il invitât les ministres anglicans à recommander aux peuples les prêtres et les émigrés françois. Le gouvernement donna des ordres dans les villes pour qu'on les accueillît avec la bienveillance et les égards dus au malheur, et ses ordres furent pleinement exécutés dans toute l'étendue du royaume.

Au 16 septembre 1792, plus de trois mille fugitifs étoient débarqués, et l'année suivante on en comptoit plus de dix mille, dont environ huit mille prêtres et deux mille laïcs; de plus, une grande quantité de religieuses angloises et françoises qui avoient été obligées de quitter leurs couvens, et ce nombre ne fit que s'accroître.

Il est vrai que tous ceux qui débarquèrent en Angleterre, n'y restèrent

pas : plusieurs avoient préféré cette voie comme la plus courte et présentant le moins d'obstacles, et ceux qui personnellement avoient quelques moyens de subsistance indépendante, et qui se flattoient que le terme de leur exil n'étoit pas éloigné, passèrent par économie dans, des contrées où il faisoit moins cher vivre; mais ce fut un bien petit nombre, et encore, de ce petit nombre, quelques-uns, après avoir épuisé leurs ressources en d'autres pays, sont revenus, et ont éprouvé que la générosité angloise ne connoît ni exceptions ni bornes. Les derniers étoient accueillis comme les premiers, et participoient de suite aux secours : nous les avons nous-même portés sur nos listes.

Il fallut donc donner de suite du pain et pourvoir aux premiers besoins de cette nombreuse famille, dont la plus grande partie n'avoit pu rien emporter dans sa fuite forcée et précipitée, ou

qui, inhumainement, avoit été dépouillée en chemin. Ce fut alors qu'on vit se déployer la générosité angloise.

Un appel fut fait au public : M. Jean Wilmot, membre du parlement, et dont la charité et le zèle étoient et furent toujours aussi constans qu'actifs, se mit à la tête de cette bonne œuvre. Il se concerta avec le célèbre Burke et sir Philippe Melcalfe. M. Burke rédigea une adresse qui fut insérée dans tous les journaux, et qui produisit plus de 844,000 fr. Cette somme étoit forte, il est vrai; mais on pouvoit encore dire : *Quid hæc inter tantos!* En effet, elle suffit à peine aux premiers besoins, et le nombre des proscrits étoit tel qu'elle fut bientôt épuisée.

L'année suivante, une nouvelle souscription fut proposée. Le roi y inscrivit le premier son nom, ainsi que toute la cour, les parlemens, les archevèques, les évêques, les dignitaires, et autres

membres des églises cathédrales et collégiales. Les universités, tant en corps que par leurs membres, les curés et vicaires, non contens d'avoir fait de grandes largesses, répondirent encore avec le plus vif empressement à ce second appel. En un mot, tous les ordres de la société, depuis le monarque jusqu'à la moindre classe des citoyens, même des émigrés françois qui avoient encore quelques moyens, contribuèrent à l'envi, et cette quête, tant par les discours que fit le clergé anglican pour intéresser ses auditeurs en faveur du malheur, que par ses soins, surpassa de beaucoup ce qu'on espéroit; elle produisit 1,032,000 fr. Mais on sentit bientôt que les dons particuliers, quelque considérables qu'ils fussent, ne pouvoient suffire à des besoins sans cesse renaissans; en conséquence, le parlement vota une somme annuelle.

Les opinions dans les chambres sur

la

la révolution de France étoient bien partagées; mais elles furent toujours unanimes en faveur des émigrés. Le malheur ne connoissoit point de parti d'opposition. Le parlement renouvela ce vote tous les ans, et on calcule que, de 1792 à 1806, il fut distribué un total de 46,620,000 fr.

La munificence du parlement ne suspendit point le cours des libéralités particulières, et l'on croit que les dons privés, et dont l'état n'a point été dressé, se montèrent au moins à un million.

La répartition des secours fut confiée à un comité, présidé par M. Wilmot, et qui abandonna tout ce qui regardoit le clergé à M. l'évêque de Saint-Pol de Léon.

On établit une échelle pour la quotité des secours. Tout émigré dans le besoin, et presque tous y étoient, reçut d'abord deux guinées par mois jusqu'au 10 août 1793, où le comité prit la réso-

lution d'étendre ces deux guinées à cinq semaines, c'est-à-dire, trente-cinq jours; et quelque temps après les secours furent définitivement réduits à un scheling par jour (environ vingt-quatre sous), et à cinq schelings par semaine pour les enfans au-dessous de seize ans et les domestiques. Les personnes de différens ordres recevoient par mois trois, six et jusqu'à dix guinées et plus, selon leur rang. Cependant, le 1er. février 1794, le comité arrêta que tous les hommes au-dessous de cinquante ans, à moins qu'ils ne fussent attaqués de quelques infirmités qui les missent hors d'état de servir dans les armées royales, ne pourroient être admis aux secours.

Ces secours ordinaires étoient modiques, vu la cherté excessive des denrées et des logemens; le pain valoit alors jusqu'à quatorze sous la livre angloise, de quatorze onces, et le tout à propor-

tion; mais des secours extraordinaires, distribués avec un discernement et une adresse qui en multiplioient les effets, y supplééèrent souvent.

Le comité achetoit des étoffes en gros pour les habillemens, et les faisoit travailler par des tailleurs émigrés. Il avoit alors de meilleures hardes et à meilleur marché. Ceux qui, éloignés à de certaines distances, préféroient d'avoir des hardes faites à leur goût, recevoient le prix auquel chaque chose revenoit au comité, sauf à eux à ajouter, sur leurs économies, ce qui leur manquoit pour les acheter sur le lieu.

Les remèdes étoient fournis au besoin. On établit des pharmacies où l'on délivroit aux malades des remèdes gratuits; les chirurgiens, les médecins les plus célèbres se faisoient même un devoir de les visiter gratuitement; les hôpitaux leur étoient ouverts; vingt-quatre lits dans celui de Middlesex leur

furent accordés, à la demande de M. l'évêque de Saint-Pol de Léon; de vastes maisons royales, où ils pouvoient vivre en communauté, tel que le château de Winchester, où il y en a eu jusqu'à sept cents, leur étoient concédées. C'est là où ils éprouvèrent particulièrement la généreuse bienveillance du marquis et de la marquise de Buckingham; la marquise visitoit les malades, et leur donna des soins et des secours jusqu'en 1797, que, le gouvernement ayant eu besoin de ce château, ils furent envoyés à Reading, à Thame et à Paddington.

Plusieurs dames angloises, telles que Mme. la marquise de Buckingham, formèrent, en 1795, une association pour secourir les Françoises malades ou en couches Ces dames pieuses s'inscrivoient à l'envi pour remplir les fonctions de gardes-malades, et cette bonne œuvre se répandit de la capitale dans plusieurs villes du royaume. Lady Buc-

kingham particulièrement s'occupoit à procurer tout ce qui étoit nécessaire pour les enfans nouveaux-nés.

Plusieurs Anglois, entr'autres M. Wilmot, ainsi que M. et Mme. Jorningham, se firent remarquer par leurs soins et leur zèle à faciliter, à favoriser et à utiliser le travail des dames françoises, auxquelles le dessin, la musique, et surtout les broderies, très en usage dans le pays, furent d'un grand secours. C'étoit pour eux une jouissance d'encourager, de protéger, de faire valoir les talens et l'industrie de tous les émigrés, qui tous cherchoient à s'occuper et à ajouter par leur travail au scheling qu'ils avoient par jour. Mme. Jorningham, qui joignoit à la piété la plus tendre un dévoûment entier pour les malheureux, établit pour eux ce que les Anglois appellent une *exhibition*, c'est-à-dire, une exposition d'ouvrages qu'on vendoit à leur profit, comme nous le voyons pra-

tiquer, depuis plusieurs années, par les dames généreuses du faubourg Saint-Germain à Paris, et cette *exhibition* fut très-utile aux émigrés qui y portoient leur travail. Les émigrés éprouvoient alors que la nécessité est la mère de l'industrie. Aussi aucun n'étoit ni oisif, ni dans le besoin. Mais ce qui édifioit, ce qui frappoit d'admiration, d'étonnement les Anglois, c'étoit de voir que l'adversité n'ébranloit jamais la patience et le courage de la noblesse françoise, qui avoit tout perdu, hors l'honneur. Et en effet, pleine de confiance en la divine Providence, aucun murmure de sa part ne se faisoit entendre. Ouvrant dans l'adversité des yeux *peut-être* fermés dans la prospérité, reconnoissant et adorant la main qui les frappoit, soutenues par la religion et l'espoir de rentrer tôt ou tard dans leur patrie, les familles, réunies le soir, oublioient, au milieu de leurs récréations innocentes, les pénibles tra-

vaux de la journée. On ne remarquoit pas sans intérêt que la religion et le malheur sembloient réunir tous les cœurs, et ne faire de la noblesse et du clergé qu'une seule et même famille : *Erat cor unum et anima una.* (Act. Apost. cap. IV, ℣. 32.)

Quant aux prêtres françois, ils se livroient particulièrement à l'éducation et aux exercices du saint ministère. Aussi les familles angloises les plus distinguées par la naissance et la fortune, ainsi que dans un rang moins élevé, jouissant d'une noble aisance, se sont empressées de profiter de leur secours, de leur instruction, pour donner à leurs enfans la connoissance de la langue et de la littérature françoise ; mais ce qui honorera éternellement l'église de France, c'est qu'on n'a pu citer un seul exemple qui ait dû faire repentir aucune famille angloise de cette généreuse confiance. Oui, la conduite du clergé

françois, au milieu de ces rudes épreuves, a été digne de la cause qu'il soutenoit. Aucun membre n'a terni les lauriers de son corps. « Transportés, dit M. Butler, dans une contrée étrangère, où ils trouvoient des mœurs et une religion différentes, ils se concilièrent le respect par leur réserve et leur sagesse. Ils ne dissimulèrent point leur attachement à leur croyance, et n'en furent que plus estimés ».

Le bon Georges III, qui n'ignoroit pas leur conduite, ne les appeloit que ses amis, ses bons amis, ses enfans. Il demandoit, disoit M. Pitt, souvent de leurs nouvelles, s'ils ne manquoient de rien, s'ils étoient contens, etc., et il leur portoit un tel intérêt, qu'il accordoit des pensions à ceux qui se dévouoient particulièrement à les soulager, pour les mettre à même de faire plus de bien. Ce fut à cette occasion que M[me]. Dorothée Silburn, dame catholique, chez la-

quelle logeoit M. l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, eut une pension de 2000 fr.

Aussi M. de Juigné nous disoit-il dans ses lettres : « Ce que vous me dites du » roi d'Angleterre m'a aussi causé la plus » vive satisfaction. Ce bon roi se rend » bien digne des regards miséricordieux » de notre Dieu par ses vertus et tout le » bien qu'il fait ». (20 avril 1799) (1).

Les Anglois, surtout les ministres d'Etat, passoient pour être chez eux inaccessibles; l'ambassadeur de Louis XIV s'en plaignoit lui-même : mais, pour l'indigent, pour le malheureux, leurs bourses et leurs cœurs sont toujours ou-

---

(1) Il est à observer que, d'après ses désirs et recommandations, et la confiance qu'il avoit en nous, nous avions le plus grand soin de tenir dans tous les temps M. de Juigné au courant de ce qui se passoit en Angleterre, soit relativement aux affaires et au clergé de l'église de France, soit à tout ce qui pouvoit concerner les émigrés, et surtout les ecclésiastiques de son diocèse, auxquels il portoit, de loin comme de près, le plus vif intérêt.

verts. Nous en avons fait nous-même l'heureuse épreuve, en sollicitant avec succès des secours particuliers en faveur des malheureux. Entr'autres faits, nous citerons celui-ci, qui nous est personnel; la reconnoissance nous en fait un devoir :

Dans un moment où les secours extraordinaires étoient rares, une nombreuse famille françoise, n'ayant que les secours ordinaires et insuffisans, tombe malade et dans le plus grand besoin. Nous nous adressons à un milord anglois. Touché de compassion, il envoie de suite son premier médecin pour traiter cette famille jusqu'à guérison, vole à son secrétaire; n'y trouvant pas assez d'or, il nous donne un *bon* de 50 livres sterling (1200 francs) à toucher sur son banquier en la cité (1), en nous disant :

(1) Les Anglois gardent peu d'argent chez eux ; chacun a son banquier, où ses fonds sont déposés.

« Monsieur le François, vous viendrez
» me revoir, si cette petite somme ne
» suffit pas à vos amis malheureux, jus-
» qu'à ce qu'ils soient tous bien portans ».

Un ecclésiastique françois, en revenant un soir de donner des leçons à un Anglois, est assailli, en rentrant chez lui, par des voleurs qui le déshabillent entièrement. Cet ecclésiastique écrit le lendemain à son élève; il lui mande ce qui l'empêche de se rendre auprès de lui. Tout aussitôt il lui arrive une garde-robe des plus belles et des plus complètes.

Voici un trait qui honore en même temps l'obligeant et l'obligé :

Un lord, ayant eu par succession une partie de livres qui ne pouvoit entrer dans sa bibliothèque, appelle un prêtre françois qu'il savoit pauvre et exerçant l'état de marchand de livres; il la lui offre, en lui disant qu'il la lui vendroit à bon compte. Il lui dit de l'esti-

mer lui-même. Le prêtre délicat le prie de la faire estimer par tout autre. L'estimation faite, le lord la lui remet à moitié prix. Le lendemain, le prêtre revient chez le lord, qui, lui voyant un volume à la main, lui dit : « Je vous ai peut-» être vendu mes livres trop cher. — » Non, Milord. — Vous me rapportez » un volume qui est peut-être dépa-» reillé; je vais vous en dédommager. » — Non, Milord; ce volume renferme » un billet de 5000 livres sterling (en-» viron 120,000 francs); je m'empresse » de vous le rapporter. — Fort bien, » dit le lord; j'admire votre délicatesse : » ce billet, dont je n'avois nulle connois-» sance, vient de la succession d'un pa-» rent. Je puis m'en passer, je vous » le donne, et je suis heureux de pou-» voir contribuer ainsi à votre petite » fortune ».

Un François et une Angloise, dont les caractères sympatisoient, désiroient

ardemment s'unir en mariage; mais le père de la demoiselle tenoit à trouver au moins 2000 livres sterling, et le malheureux émigré n'avoit rien que l'honneur. Un lord qui le connoissoit, et savoit l'apprécier, va lui-même trouver le père, lui remet la somme, et le mariage est conclu. Ces deux époux heureux sont encore existans en France, et dans la prospérité.

Les Anglois se plaisoient beaucoup à faire des avances gratuites, et à mettre de malheureux émigrés à même de faire quelque petit commerce, et, en les obligeant, ils avoient grand soin de ménager la délicatesse du malheur. Un de ces obligés va, à la fin d'un mois, pour payer des billets à échéance, il les trouve tous acquittés par une main inconnue.

De semblables traits de générosité n'étoient nullement rares chez les Anglois, nous disoit M. l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, plus à même que personne

de les connoître et de les apprécier; lui-même reçut un jour 1000 guinées (environ 26,000 fr.), pour faire passer aux prêtres françois déportés à Cayenne. Les laïcs exilés en ce lieu participèrent aussi à ce bienfait; chacun eut 60 fr. Ainsi quatre à cinq cents malheureux furent soulagés. En quel temps cette nation hospitalière faisoit-elle de tels sacrifices? C'étoit dans les circonstances les moins favorables; c'étoit dans un moment où les plus fortes caisses des banquiers et les meilleures maisons de commerce étoient si embarrassées, que le parlement passa, au mois d'avril 1793, un bill pour leur faire une avance de cinq millions sterling (120,000,000 fr.); c'étoit dans un moment où, menacée d'une descente, elle étoit obligée à des dépenses énormes, à des impôts exhorbitans, auxquels elle étoit forcée de recourir; c'étoit au moment où elle envoyoit ses trésors, son

arsenal, sa marine et ses troupes, pour favoriser la rentrée en France de nos augustes princes, et les replacer sur le trône de leurs ancêtres (1).

Ah! qui n'admireroit pas dans la munificence de la nation angloise, ce nouveau trait d'une providence particulière sur le clergé fuyant la persécution, par la manière dont Dieu pourvoit à sa subsistance! Ses ministres quittent leur patrie, presque tous aussi dénués de ce qui leur est nécessaire que les apôtres, lorsque Jésus-Christ les envoie prêcher l'Evangile, c'est-à-dire, *sans provisions, sans argent, sans chaussure, sans vêtemens*, et, comme aux apôtres, rien ne leur manque (2).

---

(1) Voyez l'*Histoire de la Vendée*, par Alphonse de Beauchamp.

(2) Quandò misi vos sine sacculo, sine porâ, sine calceamento, numquid aliquid defuit vobis? (*S. Luc. c. XXII, ℣. 35.*)

Mille et mille d'entr'eux abordent une terre étrangère, où une ancienne rivalité de nation et la diversité de sentimens en matière de foi sembloient leur préparer un séjour d'angoisses et de larmes, et ils y trouvent un lieu de rafraîchissement et de paix. Leurs malheurs ont éteint tout ressentiment; tous les cœurs s'attendrissent sur leur infortune. Le prince étend sur eux l'amour, la bienfaisance paternelle qu'il a pour ses propres sujets. Les Anglois les regardent comme des amis, comme des frères, et leur prodiguent toutes sortes de secours, et, après que la générosité des particuliers s'est montrée avec l'activité la plus grande, la nation entière, animée des mêmes sentimens, leur fournit une subsistance honnête. Cet évènement étoit-il dans le cours ordinaire des choses humaines, ainsi que tous les secours que d'autres milliers de prêtres fugitifs ont trouvés dans les différentes

contrées

contrées où ils se sont retirés? Ne reconnoît-on pas ici le Dieu d'Elie, qui, voulant consoler son prophète épuisé de fatigues, et le rassurer entièrement sur les craintes qu'il pouvoit avoir de s'être montré trop timide en fuyant devant Jézabel, opère un miracle pour le nourrir dans le désert (1)? La Providence sur le clergé françois dispersé n'est pas moins sensible, quoiqu'elle se soit servie de moyens humains pour nourrir ses ministres dans les terres étrangères où ils se sont retirés.

Jetons actuellement un coup-d'œil rapide sur les progrès de la religion catholique en Angleterre depuis 1792,

(1) « Timuit Elias...... et perrexit in desertum, et » petiit animæ suæ ut moreretur; et ecce Angelus Do- » mini tetigit eum, et dixit illi : Surge, et comede. » Respexit Elias, et ecce ad caput suum subcineritius; » panem et vas aquæ, comedit ergò et bibit ». (*III. Regum, ch. xix.*)

époque de l'émigration, jusqu'aujourd'hui.

A l'arrivée des émigrés dans ce royaume, la religion catholique fut non-seulement tolérée, mais encore spécialement protégée, ainsi que ses ministres, pour l'exercice de son culte. Naguère, dans cette île, surnommée autrefois la pépinière des saints, on ne voyoit à Londres que les chapelles dites *de France, d'Espagne, de Sardaigne, de Bavière et de Portugal*, parce qu'elles furent établies dans l'origine par les ambassadeurs, pour les sujets de ces différentes puissances, et les catholiques anglois, à qui on ne permettoit pas d'exercer leur culte, en profitoient; et, à l'arrivée des émigrés, on vit s'élever des chapelles catholiques et particulières dans tous les quartiers de la capitale, des villes et des lieux où se trouvoient des François, et aujourd'hui il existe vingt-une chapelles à Londres et dans les environs, et qua-

rante-cinq érigées ou en construction dans le reste de l'Angleterre; il y a encore des projets de souscriptions pour les multiplier bien davantage dans toute l'étendue du royaume. Ne sont pas comprises dans ce nombre les chapelles établies dans bien des châteaux en diverses parties du royaume, par de riches catholiques, et qui, d'après un ancien usage, servent de point de réunion pour les catholiques du canton.

Toutes ces chapelles sont desservies par environ quatre-vingts prêtres, dont plusieurs françois. Il y a de ces chapelles qui, d'après leur grandeur et leur magnificence, pourroient être appelées en France de belles églises. Qu'il nous soit permis de dire à cette occasion que la nation angloise, noble et grande en tout, semble ne jamais craindre de trop faire pour la religion de l'Etat, et que jamais pour elle elle n'est économe. Aussi, comme l'a dit avec justice M. le comte

de Marcellus, député de la Gironde, (séance du 19 juin 1822) : « Dans un » royaume voisin, que de trésors sont » prodigués pour maintenir dans leur » splendeur les édifices du culte, pour en- » courager et multiplier ses ministres»!

On compte vingt grands établissemens de charité pour les catholiques, dont neuf séminaires ou colléges destinés spécialement pour ceux qui se destinent au sacerdoce, ainsi qu'un grand nombre de pensionnats pour les catholiques des deux sexes. Enfin, rien n'est négligé pour favoriser toutes les œuvres utiles à la religion catholique.

En 1791, on ne comptoit au plus que soixante mille catholiques dans toute l'Angleterre (M. Joss Borrington, prêtre catholique anglois), et aujourd'hui le nombre monte à environ trois cent mille. (Précis de M. Plowden, 6 août 1814.)

Il n'y a pas de doute que le séjour du clergé françois, qui, par sa conduite ir-

réprochable et par un zèle mesuré et désintéressé, a mérité la confiance, n'ait dissipé dans cette île bien d'anciens préjugés, et n'ait procuré le retour de beaucoup de protestans dans le sein de l'Eglise catholique.

Il est encore à remarquer que la protection de la nation angloise, en faveur du clergé françois, ne se borne pas à l'intérieur du royaume, elle s'étend également jusque dans ses possessions les plus reculées.

Nous citerons ici le Canada, appelé autrefois *Nouvelle-France*. Cette colonie, découverte en 1534, dont la création est due toute entière à la France, fut en 1760 conquise par les Anglois, qui dès-lors ne voulurent plus permettre à aucun prêtre françois de s'y fixer. La révolution a lieu; alors la sensibilité et la générosité, inhérentes au caractère national, se manifestent. Le gouvernement prend plusieurs mesures favora-

bles. En 1774, il établit un conseil législatif pour les affaires du pays, et il stipule que les catholiques pourront en être membres; on n'exige d'eux que le serment ordinaire *d'allégeance* ou de fidélité. La nouvelle constitution, faite pour le pays en 1791, est faite dans le même esprit.

Des prêtres françois y arrivent successivement; ils sont parfaitement accueillis. L'exercice même public de la religion n'est nullement gêné : les processions se font librement; les sacremens sont portés publiquement aux malades, et avec la solennité ordinaire dans les pays catholiques; les catholiques ont leurs cimetières distingués de ceux des protestans; le clergé catholique est traité avec égards par les autorités angloises; l'évêque fait ses visites comme autrefois, et est reçu avec le même appareil; les gouverneurs ont pour usage constant de renvoyer à son jugement toute

requête ou plainte dans laquelle des ecclésiastiques se trouvent impliqués.

Il y a dans cette partie du bas Canada cent vingt-trois paroisses, composées d'environ quatre cent mille habitans, dont les sept huitièmes sont d'origine françoise, et professent la religion catholique. Ces paroisses sont desservies par environ deux cents ecclésiastiques, qui sont fort réguliers, et portent tous l'habit long. Le service divin se fait avec dignité, même dans les campagnes. La religion catholique ne fait pas moins de prosélites dans cette partie du globe que dans les autres. Les curés perçoivent la dîme sur les grains, qui leur est payée au vingt-sixième boisseau. Elle avoit été ainsi établie par les ordonnances des Rois de France, et un acte du parlement de la Grande-Bretagne, en 1774, a maintenu cet ordre de choses, mais en stipulant que les protestans ne seroient pas

tenus de la payer. Les écoles paroissiales sont sous la direction des curés.

Les diverses promotions faites par la cour de Rome, et concertées avec l'envoyé de Hanôvre près le saint Siége, portent à six le nombre des évêques catholiques qui se trouvent maintenant dans les possessions angloises de l'Amérique du nord.

L'église de Quebec est érigée en église métropolitaine. L'évêque, nommé membre du conseil législatif de la province, reçoit un traitement de 1000 livres sterling (25,000 francs), outre son revenu ordinaire, et 200 louis comme *surintendant de l'église romaine*.

Les conversions des protestans dans tous les Etats-Unis ne sont pas moins fréquentes. Le gouvernement n'y met aucun obstacle; la tolérance y est pleine et entière; chacun suit en toute liberté les mouvemens de sa conscience : aussi les catholiques y font tous les jours de

nouvelles conquètes. On estime qu'il n'y a pas moins d'un million de catholiques dispersés dans les différens Etats, et que la plupart sont des protestans convertis. A New-Yorck, il y a environ vingt ans, on ne comptoit pas plus de trois cents catholiques dans cette ville; aujourd'hui on n'en trouveroit pas moins de vingt mille, la plupart Irlandois ou François.

Enfin, déjà quatorze années s'étoient écoulées depuis l'émigration, et la générosité angloise ne s'étoit ni refroidie, ni altérée en faveur du clergé et de la noblesse de France. Mais la mesure n'eût pas été à son comble, et sa gloire parfaite aux yeux de l'univers attentif et inquiet sur les évènemens, si, après avoir aussi long-temps accueilli les enfans dans son sein, cette nation hospitalière n'eût pas joui du bonheur de posséder leur digne et auguste père, qui partageoit leurs malheurs.

Oui, nation noble, fière et généreuse, vous qui savez vous élever au-dessus des combinaisons d'une politique vulgaire et ombrageuse, vous dont les affections ne sont ni capricieuses, ni mobiles, votre position avec celle des cabinets de l'Europe vous fera, il est vrai, hésiter un instant, mais il vous suffira de consulter votre cœur, et vous vous empresserez d'accueillir, avec son auguste famille et ses serviteurs restés fidèles, ce Roi fugitif, ce petit-fils du grand Henri, ce monarque dépouillé de l'héritage de ses aïeux, proscrit de sa patrie, et renvoyé de l'Italie, de l'Allemagne, de la Pologne, de la Russie, et qui prend de lui-même, et sans recourir à aucune intervention étrangère, la détermination de se confier à votre générosité. Vous le conserverez au milieu de vous, vous l'entourerez de respect et de vénération, jusqu'à ce qu'il plaise à la divine Providence de le faire remonter sur le trône

des lis. Bien plus, vous serez vous-même l'instrument heureux de cette Providence, et vous n'aurez qu'à vous louer et à vous glorifier à jamais de l'avoir reçu.

Mais si la munificence des Anglois envers les François n'a pas eu de bornes, la reconnoissance de ceux-ci n'en connoîtra jamais, et ils saisiront avec empressement toutes les occasions de la manifester.

Louis XVIII a été lui-même le premier à en donner l'exemple. Le 20 avril 1814, le prince-régent lui offrant à Londres ses félicitations et celles de tous les Anglois sur son rétablissement sur le trône de ses ancêtres, le Roi lui répondit par l'expression de sa royale gratitude, détacha son propre cordon à l'étoile du Saint-Esprit, et en revêtit le prince, en lui disant : « Je m'estime » heureux que Votre Altesse Royale soit » la première personne à laquelle j'aie, » *depuis ma restauration*, conféré cet

» ordre ancien »; et, le 22, le prince-régent conféra au Roi l'ordre de la Jarretière.

M. Edouard Jerningham, de la même famille que les lords Stafford, secrétaire du bureau catholique, dévoué à la famille des Stuarts tant qu'elle avoit existé, le même zèle pour la légitimité lui inspira un vif intérêt pour la maison des Bourbons lorsqu'elle étoit en exil. Il écrivit pour elle dans les journaux anglois, rendit de grands services aux émigrés, et prit une grande part à la restauration. Actif et généreux, on le vit courir à Hartwell pour annoncer au Roi les nouvelles des succès des alliés; pendant les cent jours, il n'épargna ni ses soins, ni sa bourse en faveur des défenseurs de la cause royale. Aussi mérita-t-il un témoignage honorable de la bienveillance de nos princes. Le Roi lui fit présent d'une tabatière ornée de son portrait, et MADAME lui donna de

ses cheveux. Ce brave homme a éprouvé combien il est doux et glorieux d'obliger des princes qui gardent le souvenir des services qu'on a été assez heureux de pouvoir leur rendre dans le malheur! La mémoire de M. et de Mme. Jerningham, de ces deux époux si recommandables par la réunion des plus heureuses qualités, enlevés récemment à la religion qu'ils honoroient et aux malheureux dont ils étoient les bienfaiteurs, doit nous être aussi chère qu'à leurs compatriotes, par les services qu'ils nous ont rendus.

Entre nombre d'anecdotes, nous citerons encore celle insérée dans les journaux du 8 octobre 1821 :

Lorsque Sa Majesté britannique a traversé la petite ville de Cassel, dans la Flandre françoise, une scène intéressante a fixé l'attention générale. Tout le clergé de la ville s'étoit réuni près de la voiture du Roi, et Sa Majesté lui avoit

adressé un salut particulier, lorsqu'un prêtre s'est détaché de ses confrères, et a dit au Roi, en bon anglois, qu'il étoit heureux de pouvoir dans son pays natal remercier Sa Majesté, tant pour lui-même que pour ses compatriotes, des secours et de la protection qu'ils avoient reçus en Angleterre pendant toute la révolution françoise, et qu'il faisoit des vœux ardens pour la durée de la prospérité du règne de Sa Majesté. Le Roi a été si ému de cet acte de reconnoissance, qu'en répondant à ce digne ecclésiastique, il avoit les larmes aux yeux.

Parmi les personnes présentées au Roi le 1er. janvier 1822, on a remarqué lady Hales, dont le château entr'autres a été pendant long-temps le refuge de nombreux émigrés françois, et surtout d'un grand nombre d'ecclésiastiques. Sa Majesté et Leurs Altesses Royales ont fait à cette dame angloise l'accueil le plus favorable et le plus flatteur.

Il seroit trop long de rapporter tous les témoignages de reconnoissance qui ont été jusqu'ici manifestés, et l'occasion ne s'en présentera jamais en vain.

Enfin, à l'exemple de M. de Juigné, archevêque de Paris, pénétrés de plus en plus des mêmes sentimens d'admiration et de reconnoissance pour la générosité angloise, en terminant cette Notice, nous dirons avec ce judicieux Pontife :

« Cette nation ne se lassera pas d'être
» pour les malheureux l'instrument de
» la Providence qui s'est manifestée plus
» particulièrement dans cette île célè-
» bre à tant de titres.... Je ne cesse d'ad-
» mirer sa générosité, sa sensibilité, son
» humanité pour les malheureux émi-
» grés....... Non, il n'y a aucune nation
» qu'on puisse lui comparer en ce genre...
» Non, tant de bienfaits ne resteront
» point sans récompense. Je prie Dieu
» de répandre ses plus précieuses béné-

» dictions sur ce peuple aussi sensible, » aussi compatissant». (Lettres du 27 février 1795, 27 juin 1796, 20 avril et 23 mai 1799.)

Puisse cette Notice accroître en faveur des malheureux émigrés espagnols, si favorablement accueillis en France (1), l'intérêt et la générosité de toutes les nations où ils se sont réfugiés, et nous nous féliciterons du bonheur que nous aurons eu de pouvoir, avant de descendre dans le tombeau, être encore de quelque utilité à l'humanité souffrante!

---

(1) Nous en avons pour garant la lettre de S. Exc. le ministre des affaires étrangères à M. le comte de La Garde, ministre françois à Madrid. (Paris, le 18 janvier 1823, onze heures du soir.)

« Quiconque met le pied sur le territoire françois est » libre et jouit des droits d'une hospitalité inviolable. » Les victimes de ces commotions qui agitent l'Espa- » gne se sont réfugiées parmi nous, et ont été traitées » avec toute la considération due aux malheurs.... ».

FIN.

TABLE.

CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.



